

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2020 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 2 décembre 2020. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 196 à 202 du présent Rapport annuel.

2 Modifications à la présentation de l'information financière	8 Vue d'ensemble du rendement financier	16 Mesures non conformes aux PCGR	43 Gestion du risque
2 Vue d'ensemble	8 Revue des résultats financiers de 2020	19 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	83 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Stratégie de la CIBC	9 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	20 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	83 Méthodes comptables critiques et estimations
2 Performance par rapport aux objectifs	9 Produits autres que d'intérêts	22 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	88 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Points saillants financiers	10 Activités de négociation (BIE)	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	89 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
6 Conjoncture de l'économie et du marché	10 Dotation à la provision pour pertes sur créances	26 Marchés des capitaux	90 Transactions entre parties liées
6 Revue de l'exercice 2020	11 Impôts et taxes	29 Siège social et autres	90 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Perspectives pour l'année 2021	11 Change	30 Situation financière	90 Contrôles et procédures
7 Événements importants	12 Revue des résultats du quatrième trimestre	30 Revue du bilan consolidé résumé	91 Information financière annuelle supplémentaire
	13 Analyse des tendances trimestrielles	31 Gestion des fonds propres	
	14 Rétrospective du rendement financier de 2019	41 Arrangements hors bilan	

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2021 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2021 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2021 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière et compte tenu des prévisions selon lesquelles les prix du pétrole demeureront largement inférieurs à leur niveau d'il y a un an, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, les risques juridiques, le risque lié au comportement, le risque de réglementation, le risque environnemental et le risque social connexe; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des perturbations occasionnelles aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2020.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

- Nous avons modifié notre façon de répartir le capital entre les unités d'exploitation stratégique. Auparavant, nous employions un modèle de capital économique pour attribuer le capital aux unités d'exploitation stratégique et pour calculer le rendement des capitaux propres sectoriel. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est réparti entre les unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités. Le rendement des capitaux propres sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR (pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR).
- La méthode de fixation des prix de transfert utilisée par le groupe Trésorerie a été améliorée pour être mieux adaptée aux modifications apportées à la méthode de répartition du capital susmentionnée. En parallèle, nous avons apporté d'autres mises à jour et améliorations à la méthode de fixation des prix de transfert de fonds ainsi que des mises à jour mineures à certaines méthodes de répartition.

Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique et la méthode employée pour calculer leur rendement ont été touchés par ces modifications. Toutefois, elles n'ont eu aucune incidence sur nos résultats financiers consolidés.

Adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16) selon l'approche rétrospective modifiée et sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 44 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 12,1 % au 31 octobre 2020. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos quelque 44 000 employés sont engagés à offrir à nos clients des solutions bancaires au diapason du monde moderne, à stimuler la croissance des bénéficiaires de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

La CIBC vise à offrir aux clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière.

Pour ce faire, nous mettons en œuvre nos trois priorités stratégiques :

- Mettre l'accent sur nos principaux segments de clientèle pour stimuler la croissance du résultat;
- Tabler sur la simplification et la transformation pour offrir une proposition de valeur moderne de services bancaires relationnels; et
- Faire progresser notre culture animée par notre raison d'être.

Performance par rapport aux objectifs

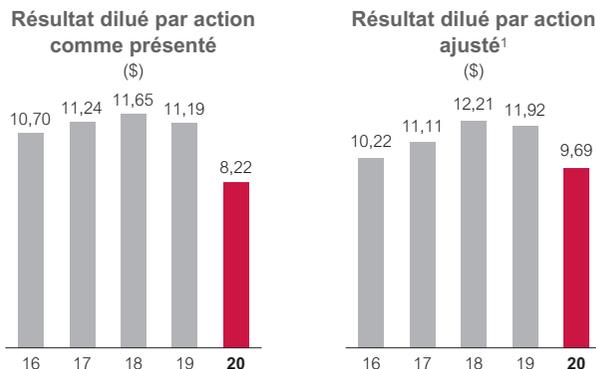
Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties prenantes externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, efficacité opérationnelle, rentabilité, valeur pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochains exercices.

Le 11 mars 2020, l'éclatement de la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale et a eu une incidence négative sur nos résultats au cours de l'exercice 2020. Jusqu'à ce qu'il y ait plus de certitude concernant le déploiement d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, nous nous attendons à ce que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs de rendement.

Croissance du résultat¹

Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. Nous visons une croissance annuelle moyenne du résultat par action de 5 % à 10 % tout au long du cycle. En 2020, dans une conjoncture économique difficile, le résultat dilué par action comme présenté et le résultat dilué par action ajusté¹ ont diminué respectivement de 27 % et 19 %.

À plus long terme, nous maintenons notre objectif de générer une croissance annuelle moyenne du résultat par action de 5 % à 10 % tout au long du cycle.



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

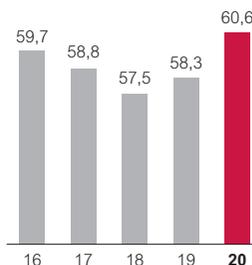
Efficacité opérationnelle

Nous avons recours à deux indicateurs pour mesurer l'efficacité opérationnelle :

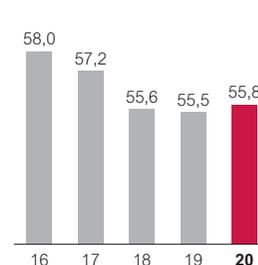
1. Coefficient d'efficacité¹

Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos ressources afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2020, le coefficient d'efficacité comme présenté et le coefficient d'efficacité ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 60,6 % et 55,8 %, contre 58,3 % et 55,5 % en 2019.

Coefficient d'efficacité comme présenté (%)



Coefficient d'efficacité ajusté¹ (%)

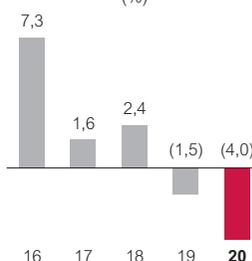


2. Levier d'exploitation¹

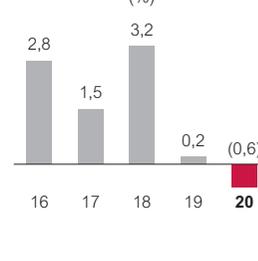
Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits (sur une base d'imposition équivalente (BIE)) et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges d'une banque. En 2020, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à (4,0) % et (0,6) %.

À l'avenir, notre objectif consiste à présenter un levier d'exploitation positif tout au long du cycle en vue d'améliorer notre coefficient d'efficacité à plus long terme.

Levier d'exploitation comme présenté (%)



Levier d'exploitation ajusté¹ (%)



Rentabilité

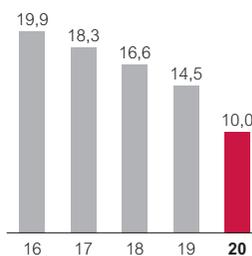
Nous avons recours à trois mesures de rentabilité, y compris deux objectifs de valeur pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires¹

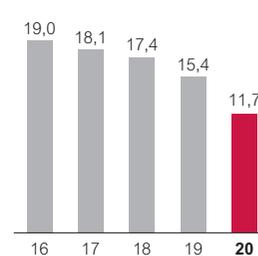
Le RCP est une mesure clé de rentabilité. En 2020, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ se sont établis respectivement à 10,0 % et 11,7 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP solide d'au moins 15 % tout au long du cycle.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté (%)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)

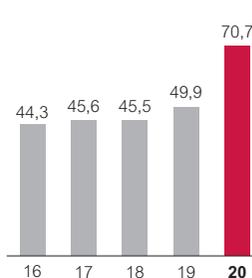


2. Ratio de versement de dividendes¹

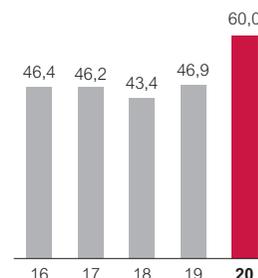
Nous avons régulièrement dégagé des ratios de versement de dividendes ajustés¹ se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2020, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 70,7 % et 60,0 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 % tout au long du cycle.

Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)

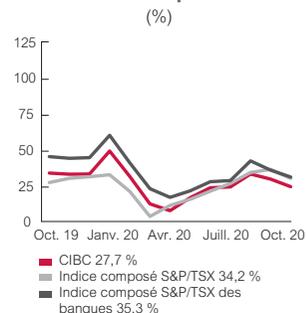


1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2020, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 27,7 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques qui a atteint 35,3 % au cours de la même période.

Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices



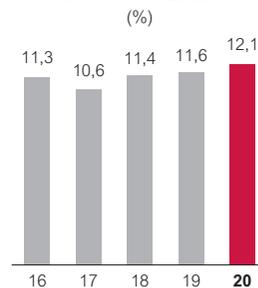
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

À la fin de 2020, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 12,1 %, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible de 9,0 % actuellement fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le BSIF a demandé aux institutions financières fédérales d'interrompre jusqu'à nouvel ordre les processus d'augmentation des dividendes et de rachats d'actions.

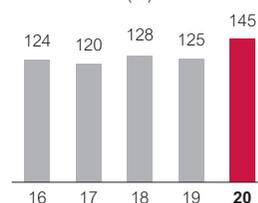
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires



2. Ratio de liquidité à court terme

Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le ratio de liquidité à court terme. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le ratio de liquidité à court terme ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Ratio de liquidité à court terme



Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, notre ratio de liquidité à court terme moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 145 %, contre 125 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Expérience client

Nous avons l'ambition de devenir le chef de file par excellence de l'expérience client, telle que mesurée par les sondages externes à l'intention des clients et par notre indice interne, le score net de recommandation de la Banque CIBC (ECSNR CIBC). De toute évidence, notre culture focalisée sur les clients interpelle nos clients puisque nous avons obtenu nos meilleurs résultats jusqu'ici selon le sondage du Customer Service Index d'IPSOS et l'enquête sur la satisfaction à la clientèle menée par J.D. Power. Notre indice interne ECSNR CIBC consiste en une pondération équilibrée des scores nets de recommandation internes de l'ensemble de nos secteurs d'activité. Au 31 octobre 2020, l'indice ECSNR CIBC atteignait 62,8, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2019.

La marque de la CIBC est celle qui s'est le plus distinguée durant la pandémie en raison de l'attention que la CIBC porte à ses clients et de son engagement envers eux. Plus de 90 % des clients de la CIBC sondés par suite de notre réponse à la COVID-19 avaient la même opinion de la CIBC qu'avant la pandémie ou une meilleure opinion. La CIBC a également remporté des Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos pour ses services bancaires mobiles, ses services bancaires téléphoniques fournis par un agent et ses services bancaires par GAB.

À plus long terme, nous comptons poursuivre sur cette lancée pour bonifier davantage la qualité et l'uniformité des services que nous offrons à nos clients à l'appui de notre culture animée par notre raison d'être et de notre stratégie visant à bâtir une banque moderne et novatrice, axée sur les relations.

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$
Produits autres que d'intérêts	7 697	8 060	7 769	7 303	6 669
Total des produits	18 741	18 611	17 834	16 280	15 035
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051
Charges autres que d'intérêts	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013
Impôt sur le résultat	1 098	1 348	1 422	1 162	718
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	17	19	20
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122	111	89	52	38
Porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178	4 647	4 237
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %
Coefficient de pertes sur créances ¹	0,26 %	0,29 %	0,26 %	0,25 %	0,31 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %
Marge d'intérêts nette	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ²	1,69 %	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %
Rendement de l'actif moyen ³	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{2, 3}	0,58 %	0,89 %	0,99 %	0,97 %	0,96 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,5 %	20,8 %	21,2 %	19,8 %	14,3 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$
– résultat dilué comme présenté	8,22	11,19	11,65	11,24	10,70
– dividendes	5,82	5,60	5,32	5,08	4,75
– valeur comptable	84,05	79,87	73,83	66,55	56,59
Cours de clôture de l'action (\$)	99,38	112,31	113,68	113,56	100,50
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base	445 435	444 324	443 082	412 636	395 389
– moyen pondéré dilué	446 021	445 457	444 627	413 563	395 919
– fin de la période	447 085	445 342	442 826	439 313	397 070
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	44 431 \$	50 016 \$	50 341 \$	49 888 \$	39 906 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	(5,90)%	4,19 %	4,70 %	18,30 %	5,19 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,9 %	5,0 %	4,7 %	4,5 %	4,7 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %
Cours/valeur comptable	1,18	1,41	1,54	1,71	1,78
Principales mesures financières – ajustées⁴					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁵	55,8 %	55,5 %	55,6 %	57,2 %	58,0 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	11,7 %	15,4 %	17,4 %	18,1 %	19,0 %
Taux d'impôt effectif ajusté	21,8 %	20,6 %	20,0 %	20,3 %	16,6 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)	9,69 \$	11,92 \$	12,21 \$	11,11 \$	10,22 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	60,0 %	46,9 %	43,4 %	46,2 %	46,4 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	211 564 \$	138 669 \$	119 355 \$	107 571 \$	101 588 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	416 388	398 108	381 661	365 558	319 781
Total de l'actif	769 551	651 604	597 099	565 264	501 357
Dépôts	570 740	485 712	461 015	439 706	395 647
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	37 579	35 569	32 693	29 238	22 472
Actif moyen	735 492	639 716	598 441	542 365	509 140
Actif productif d'intérêts moyen ²	654 142	572 677	536 059	485 837	445 134
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	36 792	34 467	31 184	25 393	21 275
Biens administrés ^{6, 7}	2 368 904	2 425 651	2 303 962	2 192 947	2 041 887
Biens sous gestion ⁷	265 936	252 007	225 379	221 571	183 715
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	254 871 \$	239 863 \$	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	216 144 \$	203 321 \$	168 996 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	216 303	203 321	169 322
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	216 462	203 321	169 601
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁸	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ⁸	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %
Ratio du total des fonds propres ⁸	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %
Ratio de levier	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %
LCR ⁹	145 %	125 %	128 %	120 %	124 %
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	43 853	45 157	44 220	44 928	43 213

1) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

2) L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets des provisions, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

3) Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

4) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

5) Calculé sur une BE.

6) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 861,5 G\$ au 31 octobre 2020 (1 923,2 G\$ en 2019).

7) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

8) À partir du deuxième trimestre de 2020, les ratios reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020.

9) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2020

La pandémie de COVID-19 survenue en Amérique du Nord au premier trimestre de 2020 a fortement ébranlé les principaux marchés de la CIBC. Les efforts pour contenir la pandémie au printemps de 2020, dont la mise en place de mesures de santé publique comme les restrictions de voyage et la distanciation physique, ont entraîné un repli économique marqué au Canada et aux États-Unis. Les gouvernements des deux pays ont déployé des mesures de relance budgétaire et monétaire sans précédent pour stimuler l'économie. L'assouplissement de ces mesures de santé publique qui s'est ensuivi a donné lieu à une reprise inégale qui laisse encore l'économie des deux pays à un niveau largement inférieur à ce qu'il était au début de l'année. Les industries de services pour lesquelles la distanciation physique constituait un obstacle de taille ont été durement touchées, tout comme le secteur de l'énergie alors qu'il a dû faire face à un contexte de faible demande mondiale. L'incidence sur la qualité du crédit des ménages et des entreprises a été atténuée, mais non obliterée par les mesures d'aide à grande échelle instaurées par les gouvernements et par une réduction importante des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis, la faiblesse des taux se traduisant par la diminution des marges sur les prêts dans le système bancaire. Au Canada, la croissance du crédit des ménages s'est essouffée, la chute marquée de la demande de crédit non hypothécaire ayant neutralisé la croissance des prêts hypothécaires. La baisse des dépenses de consommation a eu une incidence négative sur le volume des transactions dans le secteur du commerce de détail. Les prix des logements sont demeurés solides dans la plupart des marchés. La demande de crédit des entreprises a nettement augmenté au début de la pandémie pour répondre aux besoins de liquidités, mais a perdu de la vitesse au cours du reste de l'année en raison du ralentissement de l'activité économique, tandis que l'activité sur les marchés des capitaux a été dynamisée par les solides émissions d'obligations de sociétés et d'État. Les marchés boursiers américains ont atteint de nouveaux sommets au cours de l'été, tandis que les marchés boursiers canadiens se sont considérablement redressés par rapport aux creux initiaux.

Perspectives pour l'année 2021

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence défavorable importante sur les perspectives à court terme de l'économie mondiale. Les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour restreindre l'incidence des vagues d'infection subséquentes, dont les restrictions de voyage, les mesures de distanciation physique et la fermeture de certaines entreprises, continuent de perturber l'économie mondiale et limiteront l'étendue de toute reprise soutenue jusqu'à ce que soit mis au point un vaccin efficace. Les plus récentes avancées favorables liées à la production d'un vaccin laissent sous-entendre que, dès le début de 2021, les approbations réglementaires pourraient être obtenues et une administration ciblée du vaccin pourrait s'amorcer, mais l'incertitude demeure quant au moment de la production de masse et de la distribution de celui-ci, de son acceptation par le public et de la réduction subséquente des taux d'infection anticipée. Nos perspectives sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle la production de masse d'un vaccin efficace aura lieu au milieu de 2021, ce qui favoriserait une reprise plus vigoureuse à l'échelle mondiale au cours du deuxième semestre de l'année. Jusqu'à pareille éventualité, nous présumons que les contraintes temporaires visant l'activité économique mises en place pour contrer les vagues de contagion ultérieures remplaceront les restrictions beaucoup plus limitatives instaurées au début et au milieu de 2020. La croissance devrait se poursuivre dans les secteurs moins touchés par les mesures de distanciation physique, alors que d'autres devraient composer avec des périodes de perturbation si les règles sont resserrées pour contenir une nouvelle recrudescence du virus. Nous nous attendons à ce que, dans l'ensemble, le secteur des biens affiche un meilleur rendement, mais que le secteur des services continue de tirer de l'arrière. L'activité économique limitée et son incidence sur la demande de combustible devraient également se traduire par une remontée plus lente des prix du pétrole brut au cours de la première moitié de 2021.

Au Canada, après un recul d'environ 5,5 % en 2020, le produit intérieur brut (PIB) réel devrait progresser d'environ 4 % en 2021, la majeure partie des profits étant attendus au cours de la seconde moitié de l'année civile. Nous anticipons qu'en moyenne le taux de chômage demeurera supérieur à 8 %, soit bien au-delà des niveaux du plein emploi. Les entreprises et les ménages devraient continuer de profiter des mesures d'aide financière massives des gouvernements tout au long de la première moitié de l'année, ce qui devrait atténuer les répercussions du ralentissement de la croissance économique sur les taux d'insolvabilité, la croissance des activités et du crédit des ménages et le volume des transactions dans le commerce de détail par rapport au scénario qui se serait produit sans la mise en place des mesures. L'activité d'émission d'obligations d'État demeurera élevée afin de couvrir les déficits fédéraux et provinciaux en découplant. La Banque du Canada devrait continuer à maintenir ses taux d'intérêt à court terme aux niveaux actuels tout au long de 2021, bien que les taux à plus long terme devraient grimper de pair avec l'accélération de la croissance économique et sous l'effet de la réduction du programme d'achat d'actifs de la banque centrale.

Aux États-Unis, le PIB réel devrait s'accroître d'environ 3,5 % en 2021, après un repli similaire survenu en 2020, des gains plus constants étant attendus au cours de la deuxième moitié de l'année. Nos perspectives supposent que le gouvernement fédéral lancera une deuxième série de mesures de relance budgétaire d'ici le début 2021 pour fournir une aide plus importante aux ménages et aux entreprises frappés par la pandémie et amortir l'incidence du repli sur le nombre de cas d'insolvabilité. Puisqu'aucune croissance ne devrait être enregistrée pour la période de deux ans de 2020-2021, le taux de chômage devrait se fixer en moyenne à environ 6,5 % en 2021, soit bien au-delà des niveaux du plein emploi. Nous anticipons qu'en réponse à cette situation la Réserve fédérale maintiendra ses taux d'intérêt à court terme aux alentours de zéro et continuera d'effectuer des achats d'actifs pour freiner la hausse des taux à long terme.

Les enjeux économiques découlant de la pandémie de COVID-19 se répercutent sur toutes nos unités d'exploitation stratégique. Sur le plan du crédit, l'ensemble de nos portefeuilles de prêts continuera de subir l'incidence défavorable de la contraction de l'activité économique en raison des mesures prises pour contenir la propagation de l'infection, incidence qui devrait être atténuée en partie par les programmes de relance et d'allègement d'envergure des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises. La croissance des dépôts devrait diminuer, les entreprises puisant dans les liquidités mobilisées au début de la pandémie et les ménages dépensant une plus grande partie de leurs revenus au fil de l'accélération de la croissance économique. Le contexte de faibles taux d'intérêt persistant devrait continuer à avoir une incidence négative sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégique.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance de la demande de prêts hypothécaires pourrait connaître un ralentissement, mais devrait continuer à tirer parti de la faiblesse des taux, et nous prévoyons que la demande de prêts non hypothécaires renouera avec la croissance sous l'effet de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie. La demande soutenue de prêts aux entreprises devrait se maintenir, les petites entreprises s'affairant à atténuer les conséquences du ralentissement économique, mais nous prévoyons un rythme de croissance moins rapide qu'en 2020.

Nous anticipons que nos activités de gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis profiteront de la poursuite de la reprise économique, les investisseurs étant à l'affût de solutions de rechange aux comptes d'épargne à faible taux.

Les activités de Marchés des capitaux devraient tirer parti des activités de fusions et acquisitions, vu l'augmentation des regroupements d'entreprises par suite de la pandémie, et de l'accroissement de l'activité d'émission de titres de participation, mais devraient aussi subir l'incidence de la diminution des émissions d'obligations de sociétés et de la baisse des revenus de négociation par rapport aux sommets de 2020. La demande de prêts dans les activités de Groupe Entreprises au Canada et aux États-Unis pourrait connaître une croissance plus faible, le besoin de liquidités pendant la crise s'atténuant, mais devrait néanmoins être soutenue dans une certaine mesure par les plans d'expansion des entreprises un peu plus tard dans l'année.

Les perspectives économiques précitées s'appuient sur de nombreuses hypothèses et incertitudes quant aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 qui, au final, dépendront de la vitesse à laquelle un vaccin efficace pourra être mis au point et administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter efficacement, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques de la vague actuelle du virus et de toute recrudescence éventuelle. La mesure dans laquelle les recommandations de distanciation physique limiteront l'activité économique ainsi que le niveau et l'efficacité de l'aide gouvernementale durant cette période sont des facteurs cruciaux à la concrétisation de nos attentes concernant l'ampleur et le moment d'une autre reprise économique en 2021. Nos attentes sont fondées sur les opinions d'experts actuellement à notre disposition, sous réserve de tout changement lorsque seront disponibles de nouveaux renseignements sur la transmissibilité et l'épidémiologie. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus.

Pour plus de précisions sur l'incidence de la pandémie de COVID-19, se reporter à la section Événements importants.

Événements importants

Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'écllosion de la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'OMS. Comme il a été mentionné précédemment dans la section Conjoncture de l'économie et du marché, la pandémie de COVID-19 continue d'avoir d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale. Les mesures prises au cours du deuxième trimestre pour limiter la propagation du virus, notamment la fermeture des entreprises non essentielles, ont permis de freiner la première vague d'infection, permettant ainsi un assouplissement partiel de ces mesures aux troisième et quatrième trimestres. Par conséquent, une reprise d'activité a été observée dans certains secteurs de l'économie. Il existe néanmoins un risque que le resserrement récent de ces mesures par les gouvernements et les entreprises en raison de la recrudescence des taux d'infection ait une incidence plus importante que ce qui était précédemment prévu sur l'activité économique. L'économie en général continue de fonctionner en deçà des niveaux d'avant la pandémie au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où nous menons nos activités. Par conséquent, la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence considérable sur nos clients, notre équipe et nos activités.

À l'appui de nos clients, des membres de notre équipe et des collectivités dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Les mesures mises en place initialement pour limiter le nombre de cas d'infection à la COVID-19 ont entraîné la fermeture ou la réduction des heures d'ouverture dans un certain nombre de nos centres bancaires ainsi que la bonification de certains avantages sociaux des membres de l'équipe pour les aider à faire face aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Lorsque les gouvernements ont par la suite assoupli les mesures de distanciation physique, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les autorités régionales afin d'aligner nos pratiques d'affaires sur les consignes en vigueur dans les régions où nous menons nos activités, ce qui nous a permis de rouvrir nos centres bancaires et d'ajuster la bonification des avantages sociaux du personnel. Alors que certaines régions font face à une deuxième vague de la pandémie, nous continuons de travailler étroitement avec les autorités gouvernementales et de la santé appropriées pour assurer la sécurité des membres de notre équipe et de nos clients. Les mesures instaurées pour protéger la santé des membres de l'équipe et de nos clients comprennent la continuation des ententes de travail à distance et des procédures de sécurité et protocoles de nettoyage rehaussés. Nous continuons également de soutenir les organisations et les organismes de bienfaisance qui subviennent aux besoins des collectivités où nous exerçons nos activités durant la crise.

Nous nous sommes livrés diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvaient des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en mettant en place des programmes de report de paiement à l'égard de différents produits bancaires offerts aux particuliers, aux clients des services financiers aux entreprises et des services bancaires commerciaux, et en réduisant volontairement les taux d'intérêt de certaines cartes de crédit. Un certain nombre des programmes précités ont pris fin, le nombre de clients à l'affût d'un soutien financier ayant baissé considérablement par rapport à celui des trimestres précédents, ce qui a donné lieu à une diminution des soldes impayés au titre de ces programmes. Pour plus de précisions, se reporter à la section Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19.

Nous continuons de nous entretenir résolument avec les gouvernements, les autorités monétaires et les organismes de réglementation des territoires où nous exerçons nos activités et de soutenir nos clients qui bénéficient des programmes d'allègement des gouvernements. Pour plus de précisions sur notre participation aux programmes susmentionnés, se reporter aux sections Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19 et Arrangements hors bilan et à la note 2 des états financiers consolidés.

Incidence sur les résultats financiers

La COVID-19 a eu une incidence défavorable sur les résultats de 2020. Pour plus de précisions sur notre rendement financier en 2020 et sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur celui-ci, se reporter aux sections Revue des résultats financiers de 2020 et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Aux pages 2 et 4 de notre Rapport annuel 2020, nous avons fourni des renseignements sur la grille de pointage des mesures financières utilisées pour évaluer notre rendement par rapport à nos objectifs stratégiques, y compris les cibles établies à moyen terme pour chacune des mesures.

Jusqu'à ce qu'il y ait plus de certitude concernant le déploiement d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, nous nous attendons à ce que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs de rendement.

La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 continuera de se répercuter défavorablement sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ainsi que sur notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité, dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est particulièrement incertaine. Pour plus de précisions sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos perspectives économiques, se reporter à la section Conjoncture de l'économie et du marché et à la note 6 des états financiers consolidés.

Incidence sur l'environnement de risque

Nous avons mis en œuvre nos plans de continuité des opérations au cours du deuxième trimestre, lorsque l'OMS a déclaré la pandémie et établi des priorités d'affaires et un modèle opérationnel pour aider nos clients, les membres de notre équipe et nos collectivités à traverser la crise. Pour plus de précisions sur les risques supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Soutien sans précédent des organismes de réglementation et des banques centrales

Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières ont continué de mettre en place des mesures pour soutenir l'économie, accroître les liquidités, atténuer le chômage, offrir une aide publique, assouplir les attentes réglementaires et mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'atténuer ou de contrebalancer les répercussions économiques néfastes de la pandémie. Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour plus de précisions sur les mesures d'assouplissement des exigences réglementaires adoptées au cours du trimestre pour contrer l'incidence de la pandémie de COVID-19, et à la section Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité pour plus de précisions sur les programmes d'aide en matière de financement et de liquidités instaurés dans le but d'accroître la liquidité sur les marchés en cette période de crise.

Incidence sur les jugements et estimations comptables importants

L'incertitude économique persistante, dont une croissance à court et à moyen terme affaiblie par le ralentissement de l'activité économique engendré par les mesures de distanciation physique, et la volatilité du marché ont une incidence sur nos jugements et estimations comptables importants. Bien que l'activité économique ait commencé à se rétablir au troisième et au quatrième trimestres, nous demeurons aux prises avec des circonstances sans précédent entraînant une incertitude importante quant aux conséquences définitives de la pandémie de COVID-19 et à leur incidence sur la croissance économique et le comportement des consommateurs. Ces circonstances se traduisent par un risque inhérent plus élevé lorsqu'il s'agit d'estimer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur nos états financiers consolidés et exige de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement sur certains plans, notamment pour ce qui est de déterminer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les provisions pour pertes de crédit attendues. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 2 des états financiers consolidés.

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé, à titre d'éléments d'importance, des charges de restructuration de 339 M\$ (250 M\$ après impôt) inhérentes aux efforts soutenus visant à transformer la structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Ces charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans Siège social et autres. Pour plus de précisions, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés.

Vente de FirstCaribbean International Bank Limited

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB) pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, composée d'environ 200 M\$ US en espèces et d'un financement garanti consenti par la CIBC pour la partie restante, sous réserve d'ajustements de clôture pour refléter certaines modifications possibles à la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean. Après la clôture de cette transaction, CIBC conservera une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean, qui sera comptabilisée à titre de placement dans des entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ découlant de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. Bien que nous n'ayons plus recours au traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente, nous poursuivons la transaction et le processus d'examen réglementaire.

Pour plus de précisions, se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2020. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégique est présentée aux pages 19 à 28. Se reporter à la page 14 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2019.

Revue des résultats financiers de 2020

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 3 792 M\$, en regard de 5 121 M\$ en 2019.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 4 447 M\$, contre 5 444 M\$ en 2019.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 8,22 \$, contre 11,19 \$ en 2019.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 9,69 \$, par rapport à 11,92 \$ en 2019.

2020

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration de 339 M\$ (250 M\$ après impôt) essentiellement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une charge de 248 M\$ (248 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre et une tranche de 220 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre (Siège social et autres);
- une charge de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers (Siège social et autres);
- un montant de 105 M\$ (80 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 61 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 12 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un profit de 79 M\$ (58 M\$ après impôt) découlant des modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (Siège social et autres);
- une augmentation de 70 M\$ (51 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 797 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 142 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 655 M\$.

2019

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 227 M\$ (167 M\$ après impôt) au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 135 M\$ (135 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- un montant de 109 M\$ (82 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (7 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des produits d'intérêts de 67 M\$ (49 M\$ après impôt) au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat (Siège social et autres);
- un montant de 45 M\$ (incidence nette positive après impôt de 33 M\$) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration², associé à l'acquisition de The PrivateBank, de Geneva Advisors et de Wellington Financial (résultat de 25 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 8 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une augmentation de 28 M\$ (21 M\$ après impôt) au titre des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 101 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 488 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 64 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 323 M\$.

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du quatrième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors et de Wellington Financial. Ces éléments sont comptabilisés dans Siège social et autres.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Actif productif d'intérêts moyen	654 142 \$	572 677 \$	536 059 \$
Produits nets d'intérêts	11 044	10 551	10 065
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,69 %	1,84 %	1,88 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 493 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de la hausse des produits de négociation et de l'augmentation des produits tirés des activités de financement de Marchés des capitaux, contrebalancées en partie par le resserrement des marges attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offert aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de quinze points de base, compte tenu surtout du resserrement des marges en raison des facteurs précités et du coût des liquidités excédentaires.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	468 \$	475 \$	420 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	781	908	877
Commissions sur crédit	1 020	958	851
Honoraires d'administration des cartes	410	458	510
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 382	1 305	1 247
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 586	1 595	1 624
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	386	430	431
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	362	313	357
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ³	694	761	603
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	9	34	(35)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	234	304	310
Produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	79	92	121
Divers	286	427	453
	7 697 \$	8 060 \$	7 769 \$

1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).

3) Comprennent une perte de 31 M\$ (perte de 54 M\$ en 2019 et résultat de 46 M\$ en 2018) liée aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 363 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont baissé de 127 M\$ ou 14 %, en raison surtout de la baisse des activités transactionnelles des clients de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, du fait de la pandémie.

Les commissions sur crédit ont progressé de 62 M\$, ou 6 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Les honoraires d'administration de cartes ont diminué de 48 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la baisse des activités transactionnelles des clients du fait de la pandémie et d'une modification au taux d'interchange de Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les honoraires de gestion de placements et de garde ont grimpé de 77 M\$, ou 6 %, en raison principalement de l'accroissement des actifs dans nos activités de gestion des avoirs.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières ont augmenté de 49 M\$, ou 16 %, en raison surtout de la hausse du volume de transactions enregistrée au titre de nos services de courtage et de détail.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont reculé de 67 M\$, ou 9 %, en raison principalement de la baisse des produits de négociation, contrebalancée en partie par les activités du groupe Trésorerie.

Les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ont fléchi de 70 M\$, ou 23 %, ce qui est essentiellement attribuable aux activités du groupe Trésorerie.

Les produits Divers ont reculé de 141 M\$, ou 33 %, sous l'effet surtout de la baisse des produits tirés des contrats de sous-location découlant de l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée dans les produits d'intérêt et les charges autres que d'intérêts, et par les pertes évaluées à la valeur de marché liées à des couvertures économiques de certaines activités autres que de négociation neutralisées en grande partie par les produits nets d'intérêts.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Produits de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	904 \$	633 \$	856 \$
Produits autres que d'intérêts	725	815	557
	1 629 \$	1 448 \$	1 413 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	528 \$	300 \$	246 \$
Change	674	585	573
Titres de participation	280	386	452
Marchandises	182	117	94
Divers	(35)	60	48
	1 629 \$	1 448 \$	1 413 \$

1) Comprennent un ajustement selon la BIE de 183 M\$ (177 M\$ en 2019 et 278 M\$ en 2018) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Pour plus de précisions, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Les produits de négociation ont augmenté de 181 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2019, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et des opérations de change et sur marchandises, en partie contrebalancée par la diminution des produits de négociation tirés des opérations sur titres de participation.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	640 \$	809 \$	760 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	162	159	15
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	133	68	67
Marchés des capitaux	106	90	8
Siège social et autres	24	21	102
	1 065	1 147	952
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	579	87	(19)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	141	4	(10)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	354	5	12
Marchés des capitaux	175	63	(38)
Siège social et autres	175	(20)	(27)
	1 424	139	(82)
	2 489 \$	1 286 \$	870 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 1 203 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2019. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 1 285 M\$, en raison surtout de la hausse de la dotation à la provision liée à la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 82 M\$, du fait de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels sous l'effet des programmes d'aide aux clients et des mesures d'aide des gouvernements, neutralisée en partie par la hausse de la dotation à la provision au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégique, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	3 529 \$	3 081 \$	2 934 \$
Rémunération liée au rendement	1 948	1 873	1 966
Avantages du personnel	782	772	765
	6 259	5 726	5 665
Frais d'occupation	944	892	875
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 939	1 874	1 742
Communications	308	303	315
Publicité et expansion des affaires	271	359	327
Honoraires	203	226	226
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	117	110	103
Divers	1 321	1 366	1 005
	11 362 \$	10 856 \$	10 258 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 506 M\$, ou 5 %, par rapport à celles de 2019.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 533 M\$, ou 9 %, ce qui découle surtout des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ et présentées à titre d'élément d'importance, d'une hausse de la rémunération liée au rendement et de la majoration des avantages du personnel à l'appui du bien-être des membres du personnel durant la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, présenté à titre d'élément d'importance.

Les frais d'occupation ont augmenté de 52 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique essentiellement par une charge découlant de la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers liée à notre emménagement prochain dans notre nouveau siège social mondial, présentée à titre d'élément d'importance et contrebalancée en partie par la diminution des frais d'occupation attribuable à l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré, laquelle a été en grande partie contrebalancée par une hausse de la charge d'intérêts.

Les coûts liés à la publicité et à l'expansion des affaires ont fléchi de 88 M\$, ou 25 %, du fait surtout de la baisse des dépenses liée à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Les charges Divers ont diminué de 45 M\$, ou 3 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, neutralisée en partie par une dépréciation plus importante du goodwill par rapport à l'exercice précédent, et une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes présentées à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Impôt sur le résultat	1 098 \$	1 348 \$	1 422 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	411	418	354
Charges sociales	292	271	271
Taxes sur le capital	79	76	68
Impôt foncier et taxes d'affaires	76	72	77
Total des taxes indirectes	858	837	770
Total des impôts et taxes	1 956 \$	2 185 \$	2 192 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,5 %	20,8 %	21,2 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	34,0 %	29,9 %	29,3 %

1) Certains montants sont soit payés, soit payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les taxes indirectes sont composées de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des taxes indirectes a diminué de 229 M\$ en regard de celui de 2019.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 250 M\$ par rapport à celle de 2019, pour s'établir à 1 098 M\$, du fait surtout de la baisse du résultat, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des modifications à la tranche du revenu assujettie aux différents taux d'impôt selon les différents territoires. La charge d'impôt de l'exercice précédent comportait également un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ découlant du règlement lié à Enron mentionné ci-après, largement contrebalancé par une réévaluation de 28 M\$ de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications du taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au premier trimestre de 2019.

Les taxes indirectes ont augmenté de 21 M\$, en raison surtout de la hausse des charges sociales, y compris les cotisations de sécurité sociale.

La *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine) a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à partir de 2018 et a introduit d'autres changements importants à la loi américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment un impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-Abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. L'Internal Revenue Service publie périodiquement des projets de règlement et leur version définitive pour mettre en œuvre différents aspects de la réforme fiscale américaine, y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ces règlements sur ses activités aux États-Unis.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte de l'intérêt sur remboursement imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Dans le cadre de nouvelles cotisations, l'ARC a réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 115 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2015 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020 vs 2019	2019 vs 2018	2018 vs 2017
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	50 \$	124 \$	(55)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	9	7	(2)
Charges autres que d'intérêts	26	66	(30)
Impôt sur le résultat	3	5	(3)
Résultat net	12	46	(20)
Incidence sur le résultat par action :			
De base	0,03 \$	0,10 \$	(0,05)\$
Dilué	0,03	0,10	(0,05)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	1,1 %	3,2 %	(1,5)%

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos les	2020				2019 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 139 \$	2 056 \$	2 079 \$	2 214 \$	2 225 \$	2 240 \$	2 126 \$	2 164 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 028	1 013	1 025	1 055	1 026	1 019	998	984
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ²	515	514	518	507	502	509	474	479
Marchés des capitaux ²	792	1 000	824	871	740	752	756	712
Siège social et autres ²	126	125	132	208	279	212	188	226
Total des produits	4 600 \$	4 708 \$	4 578 \$	4 855 \$	4 772 \$	4 732 \$	4 542 \$	4 565 \$
Produits nets d'intérêts	2 792 \$	2 729 \$	2 762 \$	2 761 \$	2 801 \$	2 694 \$	2 460 \$	2 596 \$
Produits autres que d'intérêts	1 808	1 979	1 816	2 094	1 971	2 038	2 082	1 969
Total des produits	4 600	4 708	4 578	4 855	4 772	4 732	4 542	4 565
Dotation à la provision pour pertes sur créances	291	525	1 412	261	402	291	255	338
Charges autres que d'intérêts	2 891	2 702	2 704	3 065	2 838	2 670	2 588	2 760
Résultat avant impôt sur le résultat	1 418	1 481	462	1 529	1 532	1 771	1 699	1 467
Impôt sur le résultat	402	309	70	317	339	373	351	285
Résultat net	1 016 \$	1 172 \$	392 \$	1 212 \$	1 193 \$	1 398 \$	1 348 \$	1 182 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	1 \$	2 \$	(8) \$	7 \$	8 \$	6 \$	7 \$	4 \$
Actionnaires	1 015	1 170	400	1 205	1 185	1 392	1 341	1 178
Résultat par action – De base	2,21 \$	2,56 \$	0,83 \$	2,64 \$	2,59 \$	3,07 \$	2,96 \$	2,61 \$
– Dilué	2,20	2,55	0,83	2,63	2,58	3,06	2,95	2,60

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- 2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2019

Le résultat net pour le trimestre a été de 1 016 M\$, en baisse de 177 M\$, ou 15 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2019.

Les produits nets d'intérêts ont reculé de 9 M\$ en regard de ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du resserrement des marges, de la diminution des produits de trésorerie et des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'éléments d'importance, le tout en partie contrebalancé par la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, la hausse des produits de négociation et l'augmentation des produits tirés des activités de financement dans Marchés des capitaux.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 163 M\$, ou 8 %, ce qui s'explique principalement par la baisse des produits de négociation et celle des frais sur les dépôts et les paiements.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 111 M\$, ou 28 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 41 M\$, sous l'effet surtout de l'incidence défavorable des mises à jour des paramètres des modèles dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et d'une migration de crédit défavorable dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a chuté de 152 M\$, en raison surtout d'une baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels, reflet de l'incidence des programmes d'aide aux clients et des mesures d'aide des gouvernements.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 53 M\$, ou 2 %, essentiellement en raison de charges liées à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers et à la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance. L'augmentation a été contrebalancée en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours du trimestre considéré et par l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires au trimestre correspondant de l'exercice précédent, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance, ainsi que par la baisse de la rémunération liée au rendement au cours du trimestre considéré.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 63 M\$, ou 19 %, malgré la baisse du résultat, et ce, en raison principalement de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2020

Le résultat net du trimestre a reculé de 156 M\$, ou 13 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont grimpé de 63 M\$, ou 2 %, ce qui est attribuable surtout à la croissance des volumes dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à la hausse des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 171 M\$, ou 9 %, du fait essentiellement de la baisse des produits de négociation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 234 M\$, ou 45 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a chuté de 112 M\$, sous l'effet surtout d'un changement défavorable à nos perspectives économiques au troisième trimestre, contrebalancé en partie par la hausse de la dotation à provision découlant de diverses mises à jour des paramètres des modèles et d'une migration de crédit défavorable dans certains portefeuilles au cours du trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 122 M\$, en raison de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des prêts personnels, reflet de l'incidence des programmes d'aide aux clients et des mesures d'aide des gouvernements, ainsi que de la diminution de la dotation à la provision liée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 189 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et de la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance. L'augmentation a été contrebalancée en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours du trimestre considéré et par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires au trimestre précédent, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 93 M\$, ou 30 %, malgré la baisse du résultat, ce qui s'explique essentiellement par la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au début de la période, mais ont subi les contrecoups, du deuxième au quatrième trimestre de 2020, des fluctuations des marges et des honoraires sous l'effet de la pandémie de COVID-19.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a continué d'être avantagé par l'augmentation des volumes de dépôts et de prêts au titre des services bancaires aux entreprises, malgré la faible croissance des prêts au cours des récentes périodes, laquelle est liée à l'incidence qu'ont eue pour de nombreuses entreprises partout au Canada les mesures de santé publique imposées par le gouvernement en raison de la pandémie de COVID-19. Pour ce qui est de Gestion des avoirs, la volatilité récente du marché a influé sur les soldes des biens administrés et des biens sous gestion.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, reflètent les pressions exercées dernièrement sur la marge d'intérêts nette, compensées par la solide croissance interne enregistrée jusqu'au deuxième trimestre de 2020 et par la croissance des honoraires.

La conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients et sur les activités de souscription de titres influe considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Une hausse des produits de négociation a été notée au premier et au troisième trimestres de 2020.

Les produits de Siège social et autres font état de l'incidence des changements liés à l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré, laquelle a été en grande partie contrebalancée dans les charges autres que d'intérêts (pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés qui décrit l'incidence de la transition à l'IFRS 16). Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2019 présentaient des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution des perspectives économiques. Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 depuis le deuxième trimestre de 2020, nos portefeuilles de prêts ont subi l'effet du ralentissement de l'activité économique provoqué par les mesures de distanciation physique, effet qui a été atténué dans une certaine mesure par les programmes de relance et d'allègement d'envergure des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises. L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable. L'incidence définitive de la COVID-19 dépendra de la vitesse à laquelle un vaccin efficace pourra être administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter efficacement, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques des prochaines vagues attendues du virus. La mesure dans laquelle les recommandations de santé publique limiteront l'activité économique ainsi que le niveau et l'efficacité de l'aide gouvernementale durant cette période sont des facteurs cruciaux à la concrétisation de nos attentes en vue d'une reprise économique soutenue en 2021 et de la dotation à la provision pour pertes sur créances qui en découlera.

L'augmentation importante de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours du deuxième trimestre et, dans une moindre mesure, du quatrième trimestre 2020 découle de la pandémie de COVID-19 et de la pression persistante exercée sur les prix du pétrole, et elle s'est répercutée sur l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons également comptabilisé une dotation à la provision sur les prêts productifs au cours de 2019, reflet de l'incidence de certains changements défavorables dans nos perspectives économiques au cours de cette période.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du quatrième trimestre de 2019 comprenaient une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans le portefeuille des prêts personnels. Les résultats du troisième et du quatrième trimestres de 2020 comprenaient une baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit. La baisse du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne en raison du nombre limité de canaux pour la présentation des déclarations d'insolvabilité des consommateurs. Le nombre peu élevé de radiations s'explique par l'aide fournie aux clients dans le cadre des programmes de report de paiement de la Banque ainsi que par le soutien offert par le gouvernement.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été plus élevée depuis le premier trimestre de 2019, comparativement aux niveaux du deuxième semestre de 2018. Les résultats des premier, troisième et quatrième trimestres de 2020, ainsi que ceux du quatrième trimestre de 2019, incluaient une dotation à la provision pour une dépréciation liée à la fraude.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du troisième trimestre de 2019 et ceux du deuxième semestre de 2020 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux aux États-Unis demeure élevée et aucune tendance liée à une industrie ou à un secteur n'a émergé.

Pour Marchés des capitaux, les résultats du premier trimestre de 2019 tenaient compte d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux en raison d'un prêt douteux dans le secteur des services publics. Les résultats du deuxième semestre de 2019 et ceux du deuxième et du troisième trimestres de 2020 comprenaient une augmentation de la provision pour pertes sur prêts douteux dans le secteur pétrolier et gazier.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux est demeurée relativement stable tout au long de 2019 et de 2020.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du premier trimestre de 2019 comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 et ceux du deuxième et quatrième trimestres de 2020 présentaient une dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 et ceux du troisième trimestre de 2020 présentaient une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du premier trimestre de 2020 comprenaient des charges de restructuration liées aux initiatives en cours visant à transformer notre structure de coût et à simplifier notre banque. Les résultats du quatrième trimestre de 2020 incluaient une charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers du fait de notre emménagement prochain dans notre nouveau siège social mondial et ainsi qu'un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt.

Rétrospective du rendement financier de 2019

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2019 ²	Produits nets d'intérêts	6 372 \$	1 205 \$	1 381 \$	1 253 \$	340 \$	10 551 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 383	2 822	583	1 707	565	8 060
	Total des produits	8 755	4 027	1 964	2 960	905	18 611
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	896	163	73	153	1	1 286
	Charges autres que d'intérêts	4 745	2 106	1 119	1 516	1 370	10 856
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 114	1 758	772	1 291	(466)	6 469
	Impôt sur le résultat	825	471	90	337	(375)	1 348
	Résultat net (perte nette)	2 289 \$	1 287 \$	682 \$	954 \$	(91)\$	5 121 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle Actionnaires	– \$ 2 289	– \$ 1 287	– \$ 682	– \$ 954	25 \$ (116)	25 \$ 5 096
2018 ²	Produits nets d'intérêts	6 151 \$	1 091 \$	1 231 \$	1 432 \$	160 \$	10 065 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 444	2 745	529	1 503	548	7 769
	Total des produits	8 595	3 836	1 760	2 935	708	17 834
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870
	Charges autres que d'intérêts	4 395	2 067	1 023	1 492	1 281	10 258
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 459	1 764	658	1 473	(648)	6 706
	Impôt sur le résultat	919	478	97	387	(459)	1 422
	Résultat net (perte nette)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle Actionnaires	– \$ 2 540	– \$ 1 286	– \$ 561	– \$ 1 086	17 \$ (206)	17 \$ 5 267

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2019 s'est établi à 5 121 M\$, en regard de 5 284 M\$ en 2018. La baisse de 163 M\$ du résultat net découle d'une hausse des charges autres que d'intérêts et de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

CIBC consolidée**Produits nets d'intérêts**

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 486 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de l'élargissement des marges de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation, ainsi que par le resserrement des marges dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En 2019, des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'élément d'importance, ont également été comptabilisés.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 291 M\$, ou 4 %, en regard de ceux de 2018, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation et des commissions sur crédits.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 416 M\$, ou 48 %, par rapport à celle de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 221 M\$, en regard de celle de 2018, car les résultats de 2018 comprenaient une baisse de la provision, du fait des perspectives économiques qui s'étaient améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017, tandis que les résultats de 2019 comprenaient une augmentation de la provision, reflétant l'incidence de certains changements défavorables à nos perspectives économiques, ainsi que les migrations de crédit défavorables dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 195 M\$, en raison de la hausse de la dotation à la provision, notamment en raison d'une dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de l'augmentation de la dotation à la provision dans les secteurs des services publics et du pétrole et du gaz dans Marchés des capitaux et de la hausse de la dotation à la provision et des radiations dans le portefeuille des prêts personnels de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, neutralisées en partie par une dotation à la provision moins importante dans CIBC Caribbean, inscrite dans Siège social et autres, du fait que les résultats de 2018 comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 598 M\$, ou 6 %, par rapport à celles de 2018, compte tenu essentiellement d'une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes présentées à titre d'éléments d'importance, et d'une hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 74 M\$, ou 5 %, en regard de celle de 2018, ce qui s'explique surtout par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, et par la baisse du résultat en 2019, en partie contrebalancés par une diminution du résultat exonéré d'impôt et par la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible fiscalement. L'exercice 2019 comportait également un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ découlant du règlement lié à Enron, largement contrebalancé par une réévaluation de 28 M\$ de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications au taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au premier trimestre de 2019.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont augmenté de 160 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par une baisse des honoraires.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 191 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Groupe Entreprises ont progressé, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de la progression des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde, sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par la baisse des commissions et des produits tirés des fonds communs de placement.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 204 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Groupe Entreprises ont progressé, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancées par le resserrement des marges et un recul des produits découlant de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, du fait essentiellement de la croissance des volumes et de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion, ainsi que de l'incidence de l'écart de change, contrebalancées en partie par le resserrement des marges.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 25 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté, en raison surtout de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de taux d'intérêt, de nos activités de financement dans les marchés mondiaux et de nos activités de négociation de titres de participation et de marchandises, contrebalancée en grande partie par la baisse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont diminué, en raison surtout de la baisse des profits du portefeuille de placement, du ralentissement des activités de souscription de titres de participation et de la baisse des produits tirés de nos activités en voie de liquidation, en partie contrebalancés par la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services consultatifs.

Siège social et autres

Les produits ont augmenté de 197 M\$, ou 28 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté par rapport à ceux de 2018 étant donné que ceux de 2018 comprenaient des pertes sur créances attendues supplémentaires sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean attribuables à la restructuration par le gouvernement de la Barbade de la dette publique du pays, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au cours du quatrième trimestre de 2018. Les résultats de l'exercice 2019 tenaient également compte de l'incidence favorable de l'écart de change et du meilleur rendement de CIBC FirstCaribbean. Les produits Divers ont augmenté en raison principalement de la diminution de l'ajustement selon la BIE et des produits d'intérêts liés au règlement de certaines questions fiscales, présentés comme un élément d'importance, et en partie contrebalancés par une baisse des produits de trésorerie et un recul des produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégraver les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégique en fonction du montant estimé de fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable en fonction de la répartition des fonds propres réglementaires entre les unités d'exploitation stratégique. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR sur une base consolidée.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats d'exploitation – comme présentés					
Total des produits	18 741 \$	18 611 \$	17 834 \$	16 280 \$	15 035 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051
Charges autres que d'intérêts	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013
Impôt sur le résultat	1 098	1 348	1 422	1 162	718
Résultat net	3 792	5 121	5 284	4 718	4 295
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	17	19	20
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790	5 096	5 267	4 699	4 275
Résultat dilué par action (\$)	8,22 \$	11,19 \$	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$
Incidence des éléments d'importance¹					
Produits					
Règlement de certaines questions fiscales ²	– \$	(67)\$	– \$	– \$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition ³	–	(34)	(63)	(9)	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	61	–	–
Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux	–	–	–	(299)	–
Honoraires et charges liés au lancement de Financière Simplii et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	3	–
Profit à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), net des coûts de transaction connexes	–	–	–	–	(428)
Profit à la vente d'un centre de traitement, net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes	–	–	–	–	(59)
Perte (profit) lié(e) aux activités de crédit structuré en voie de liquidation	–	–	–	–	(19)
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁴	–	–	–	–	1
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	(101)	(2)	(305)	(505)
Dotation à la provision pour pertes sur créances					
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	(28)	–	–
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ⁵	–	–	–	(35)	–
Augmentation (diminution) de la provision collective ⁶	–	–	–	18	(109)
Pertes sur prêts dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe	–	–	–	–	(40)
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à la provision pour pertes sur créances	–	–	(28)	(17)	(149)
Charges					
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁴	(105)	(109)	(115)	(41)	(29)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ⁵	–	11	(79)	(78)	–
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers	(114)	–	–	–	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	79	–	–	–	–
Charges de restructuration ⁷	(339)	–	–	–	(134)
Dépréciation du goodwill ⁸	(248)	(135)	–	–	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ²	(70)	(28)	–	(45)	(77)
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁹	–	(227)	–	–	–
Honoraires et charges liés au lancement de Financière Simplii et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	(95)	–
Profit à la vente d'un centre de traitement, net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes	–	–	–	–	(6)
Perte (profit) lié(e) aux activités de crédit structuré en voie de liquidation	–	–	–	–	(16)
Incidence des éléments d'importance sur les charges	(797)	(488)	(194)	(259)	(262)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	797	387	220	(29)	(94)
Règlement de certaines questions fiscales ²	–	(18)	–	–	–
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ^{3,5}	–	(12)	2	31	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁴	25	27	30	13	8
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers	30	–	–	–	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(21)	–	–	–	–
Charges de restructuration ⁷	89	–	–	–	36
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ²	19	7	–	12	21
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁹	–	60	–	–	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	19	–	–
Charges relatives à un ajustement fiscal net découlant de la réforme fiscale américaine	–	–	(88)	–	–
Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux	–	–	–	(54)	–
Honoraires et charges liés au lancement de Financière Simplii et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	27	–
Augmentation (diminution) de la provision collective ⁶	–	–	–	(5)	29
Profit à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), net des coûts de transaction connexes	–	–	–	–	(45)
Profit à la vente d'un centre de traitement, net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes	–	–	–	–	(6)
Perte (profit) lié(e) aux activités de crédit structuré en voie de liquidation	–	–	–	–	(1)
Pertes sur créances dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe	–	–	–	–	10
Recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées aux prix de transfert	–	–	–	–	30
Recouvrement d'impôt découlant d'un changement de l'utilisation prévue de reports en avant de pertes fiscales	–	–	–	–	15
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	142	64	(37)	24	97
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	655	323	257	(53)	(191)
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle	–	–	5	–	–
Incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	655	323	252	(53)	(191)
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)	1,47 \$	0,73 \$	0,56 \$	(0,13)\$	(0,48)\$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats d'exploitation – ajustés¹⁰					
Total des produits ¹¹	18 741 \$	18 510 \$	17 832 \$	15 975 \$	14 530 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	842	812	902
Charges autres que d'intérêts	10 565	10 368	10 064	9 312	8 709
Résultat avant impôt sur le résultat	5 687	6 856	6 926	5 851	4 919
Impôt sur le résultat	1 240	1 412	1 385	1 186	815
Résultat net	4 447	5 444	5 541	4 665	4 104
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	22	19	20
Résultat net applicable aux actionnaires	4 445	5 419	5 519	4 646	4 084
Résultat dilué par action ajusté (\$)	9,69 \$	11,92 \$	12,21 \$	11,11 \$	10,22 \$

- 1) Reflète l'incidence des éléments d'importance sur les résultats ajustés par comparaison avec les résultats comme présentés.
- 2) Comptabilisée dans Siège social et autres.
- 3) Comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présentée à titre d'élément d'importance du quatrième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019 et comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- 4) L'amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition est comptabilisé dans l'unité d'exploitation stratégique de la société acquise ou dans Siège social et autres. Le tableau ci-après présente un sommaire.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada (avant impôt)	(8)\$	(9)\$	(12)\$	(5)\$	(6)\$
Services bancaires personnels et PME, région du Canada (après impôt)	(6)	(7)	(9)	(4)	(5)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (avant impôt)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (après impôt)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (avant impôt)	(83)	(88)	(91)	(27)	(11)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (après impôt)	(61)	(65)	(65)	(16)	(6)
Siège social et autres (avant impôt)	(13)	(11)	(11)	(8)	(11)
Siège social et autres (après impôt)	(12)	(9)	(10)	(7)	(9)

- 5) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du quatrième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors et de Wellington Financial. Ces éléments sont comptabilisés dans Siège social et autres.
- 6) A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.
- 7) Charges de restructuration liées aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Ces charges, présentées à titre d'élément d'importance, sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans Siège social et autres.
- 8) Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean comptabilisée dans Siège social et autres, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2020 et une tranche de 220 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2020.
- 9) Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, et comptabilisée dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.
- 10) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance.
- 11) Ne tient pas compte de l'ajustement selon la BIE de 183 M\$ (179 M\$ en 2019 et 280 M\$ en 2018). Le coefficient d'efficacité ajusté est calculé selon une BIE.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
2020	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	1 962 \$	1 202 \$	380 \$	1 131 \$	(883)\$	3 792 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	6	1	61	–	587	655
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)¹	1 968 \$	1 203 \$	441 \$	1 131 \$	(296)\$	4 447 \$
2019 ²	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 289 \$	1 287 \$	682 \$	954 \$	(91)\$	5 121 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	174	1	40	–	108	323
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 463 \$	1 288 \$	722 \$	954 \$	17 \$	5 444 \$
2018 ²	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	9	1	27	–	220	257
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 549 \$	1 287 \$	588 \$	1 086 \$	31 \$	5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	(170)	1	19	–	97	(53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$	4 665 \$
2016	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	(25)	2	6	28	(202)	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 135 \$	993 \$	93 \$	1 020 \$	(137)\$	4 104 \$

- 1) Mesure non conforme aux PCGR.
- 2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Des modifications à la présentation de l'information financière ont été apportées au premier trimestre de 2020, lesquelles ont eu une incidence sur les résultats des unités d'exploitation stratégique. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Conformément aux modifications à la présentation de l'information financière apportées au premier trimestre de 2020 (pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière), le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités (pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière). Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir une banque moderne axée sur les relations avec les consommateurs et les PME afin d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions en focalisant sur trois priorités stratégiques :

- établir des relations gagnantes;
- offrir les meilleures solutions sur le marché;
- simplifier la façon de faire affaire avec la Banque.

Progrès en 2020

En 2020, nous avons continué à réaliser des progrès importants en regard de notre stratégie tout en faisant face aux défis engendrés par la pandémie de COVID-19. L'évolution du contexte économique attribuable à la pandémie s'est traduite par une baisse des activités transactionnelles des clients et des honoraires en découlant, alors que les nouvelles tendances des clients en matière de dépenses et d'épargne ont affaibli la demande pour certains produits de prêts, mais fortement stimulé la croissance du solde des dépôts. L'importance que nous avons continué d'accorder à nos trois priorités stratégiques nous a bien servis au cours d'une période où nos clients comptaient particulièrement sur nous.

Établir des relations gagnantes

- Nous avons ouvert la voie pendant la pandémie de COVID-19 en étant la première banque à annoncer un accès pratique, pour les clients de services bancaires personnels et propriétaires d'entreprise, à du soutien financier, y compris en offrant des options de report des paiements de prêts hypothécaires et en diminuant le taux d'intérêt sur les cartes de crédit; en réduisant le nombre de centres bancaires et les heures d'ouverture et en faisant travailler de la maison les membres de l'équipe pour aider à aplatir la courbe; en offrant du soutien spécialisé et en portant une attention particulière aux aînés et aux personnes handicapées, notamment grâce à l'établissement de la politique « Vous êtes le suivant »; et en mettant en œuvre des mesures de protection du revenu pour les membres de l'équipe.
- Nous avons communiqué proactivement avec les clients tout au long de la pandémie de COVID-19 par courriel et par téléphone pour leur offrir notre aide. Ainsi, nous avons téléphoné à des centaines de milliers d'aînés pour les aider à effectuer leurs opérations bancaires.
- Nous avons collaboré avec le gouvernement fédéral pour faciliter l'accès de nos clients aux programmes gouvernementaux en réponse à la pandémie de COVID-19.
- Nous avons élargi notre équipe de spécialistes de services bancaires aux entreprises en appui à notre stratégie fondée sur les relations et axée sur les entrepreneurs à toutes les étapes du cycle, du démarrage à l'expansion, en passant par la gestion des flux de trésorerie et la transition d'entreprise.
- Nous avons aidé nos clients à renforcer leurs connaissances financières et leur confiance en proposant des séminaires de littératie financière et des formations à l'échelle nationale. Parmi les thèmes abordés, mentionnons les femmes et l'argent, la planification des liquidités ainsi que la littératie financière pour les parents de jeunes enfants, les nouveaux arrivants, les aînés et les propriétaires d'entreprise.
- Nous avons sélectionné une nouvelle plateforme de gestion de la relation client pour plus amplement transformer les expériences bancaires de nos clients, l'accent étant mis sur le numérique de bout en bout, l'analytique avancée et la mise en marché rapide.
- Nous avons soutenu dix communautés autochtones du Yukon en devenant leur nouveau partenaire de services bancaires communautaires, en fournissant des services financiers spécialisés aux Premières nations et à d'autres administrations, entreprises, collectivités et organismes communautaires locaux.
- Nous avons récompensé les travailleurs de la santé de première ligne en leur offrant 30 millions de points Aventura pour les aider à reprendre des forces et à renouer avec leur famille.

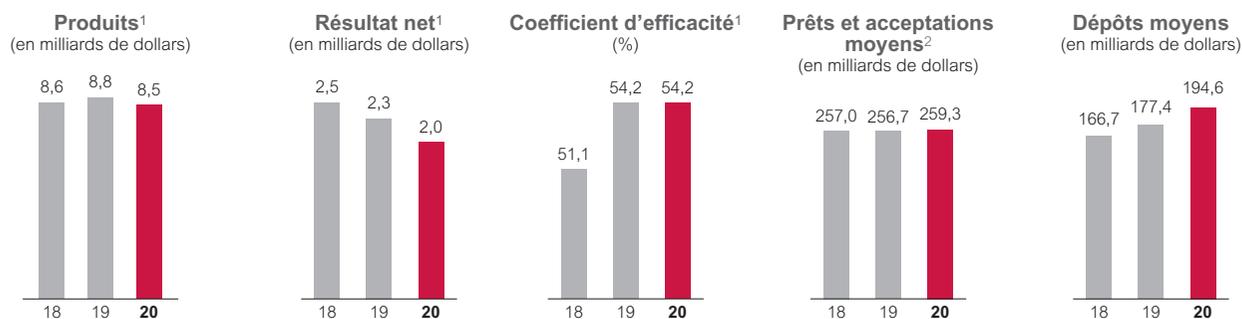
Offrir les meilleures solutions sur le marché

- Nous avons déployé Pro-objectifs CIBC, outil de planification financière holistique permettant aux conseillers de Service Impérial de mieux comprendre les ambitions de nos clients et de consacrer plus de temps à avoir des conversations enrichissantes avec eux.
- Nous avons procédé à l'ajout de nouvelles alertes au fonctionnalités de nos services bancaires mobiles, y compris l'Alerte intelligente de solde CIBC, qui avise les clients de manière proactive lorsqu'ils n'ont pas assez d'argent dans leur compte pour couvrir un paiement à venir.
- Nous avons lancé Récompenses Relance pour contribuer à relancer l'économie et à soutenir les restaurants locaux, en offrant à nos clients le double des primes, milles ou remises en argent lorsqu'ils utilisent leur carte de crédit CIBC pour manger sur place, ou commander des plats pour emporter de restaurants locaux.
- Nous avons lancé la carte Aventura CIBC Visa Infinite Privilege, qui offre une expérience de voyage de première qualité et des avantages exceptionnels à nos clients.
- Nous avons conclu un partenariat avec Les Pétroles Parkland à l'égard d'un nouveau programme de Récompenses Journée, pour permettre aux clients de faire des économies dans plus de 1 300 stations Ultramar, Pioneer et Chevron au Canada.
- Nous avons donné le coup d'envoi au Programme pour dentistes formés à l'étranger CIBC pour aider les nouveaux arrivants à réaliser leur ambition de devenir des dentistes agréés exerçant au Canada.

Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque

- Nous avons étendu les services de Virement de fonds mondial pour les entreprises pour les offrir à plus de 20 pays supplémentaires, portant ainsi notre rayonnement à plus de 90 pays dans lesquels les clients peuvent envoyer des fonds à l'étranger.
- Nous avons obtenu la plus importante croissance du score net de recommandation (SNR) d'une année à l'autre des cinq premières banques canadiennes selon les plus récents sondages du Customer Service Index d'Ipsos.
- Nous avons obtenu notre meilleur score annuel selon l'enquête sur la satisfaction de la clientèle de J.D. Power pour 2020.
- La CIBC s'est classée au premier rang pour la satisfaction de la clientèle envers les applications mobiles bancaires selon une étude de J.D. Power.
- La CIBC a été nommée meilleure banque numérique pour les consommateurs en Amérique du Nord par Global Finance, en fonction du service aux clients des services numériques, du succès de ses efforts pour inciter les clients à utiliser des offres de services numériques, de l'étendue des produits offerts et de la conception et des fonctionnalités de ses sites Web et mobile.
- Nous avons continué à faire d'importants investissements dans la technologie et l'innovation afin de permettre à nos clients de faire affaire plus facilement avec nous, notamment en développant notre outil de signature électronique, en repensant les pages du site de prêts aux PME sur cibc.com/francais, et en lançant les relevés électroniques pour les comptes de marges de crédit personnelles.
- Nous avons lancé Conseils au quotidien qui vise à offrir des conseils financiers et de l'information en ligne en temps opportun afin d'aider les Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.

Revue financière de 2020



- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

Nos priorités en 2021

Nous visons à générer un rendement durable et de premier plan axé sur l'aide apportée à nos clients pour réaliser leurs ambitions. Notre stratégie comporte les trois priorités suivantes :

- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients;
- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui soit significative pour eux;
- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019 ²	2018 ²
Produits	8 488 \$	8 755 \$	8 595 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	640	809	760
Prêts productifs	579	87	(19)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 219	896	741
Charges autres que d'intérêts	4 603	4 745	4 395
Résultat avant impôt sur le résultat	2 666	3 114	3 459
Impôt sur le résultat	704	825	919
Résultat net	1 962 \$	2 289 \$	2 540 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 962 \$	2 289 \$	2 540 \$
Coefficient d'efficacité	54,2 %	54,2 %	51,1 %
Rendement des capitaux propres ³	28,8 %	35,7 %	40,7 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ³	6 808 \$	6 403 \$	6 245 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	262,0 \$	259,1 \$	259,1 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	259,3 \$	256,7 \$	257,0 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	194,6 \$	177,4 \$	166,7 \$
Équivalents temps plein	12 879	13 431	14 086

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 327 M\$, ou 14 % en regard de celui de 2019, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à la diminution des produits, le tout en partie compensé par la baisse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont diminué de 267 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2019, principalement en raison du resserrement des marges en grande partie attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offerts aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19, et du fait d'une diminution des honoraires découlant des activités transactionnelles réduites des clients, le tout neutralisé en partie par la croissance des volumes.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 323 M\$, ou 36 %, par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré présentaient une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que l'incidence défavorable des mises à jour des paramètres des modèles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en raison de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels, du fait surtout de l'incidence des programmes d'aide aux clients et de l'aide gouvernementale.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont reculé de 142 M\$, ou 3 %, par rapport à celles de 2019, du fait surtout d'un paiement effectué à Air Canada à l'exercice précédent afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, présenté à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancé par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et par la majoration des avantages du personnel à l'appui du bien-être des membres du personnel durant la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 121 M\$, ou 15 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 2,9 G\$, ou 1 %, en regard de celui de 2019, en raison surtout de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés sont les suivantes :

- établir et approfondir les relations avec notre clientèle grâce à une approche fondée sur une gamme complète de solutions et de services, notamment des services bancaires aux entreprises et privés ainsi que des services de gestion des avoirs;
- continuer d'investir dans la planification financière pour renforcer notre position de chef de file des conseils financiers;
- simplifier et optimiser nos activités afin de les aligner sur la dynamique du marché pour pouvoir mieux répondre aux besoins de nos clients.

Progrès en 2020

Malgré un environnement d'exploitation économique incertain et la volatilité des marchés, nous avons continué à réaliser en 2020 des progrès en regard de nos priorités stratégiques axées sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle et la prestation de conseils financiers de pointe sur le marché. Dans Groupe Entreprises, nous avons assisté au recul de la croissance des prêts et à un niveau de croissance des dépôts élevé puisque nos clients ont fait en sorte de maintenir, par précaution, leurs flux de trésorerie, de renforcer leur situation financière et de s'adapter au contexte difficile. Dans Gestion des avoirs, nous avons répondu aux besoins des clients en augmentant le nombre de points de contact prenant appui sur la technologie, en les rassurant et en leur offrant des conseils financiers dans le contexte d'incertitude attribuable à la volatilité des marchés.

Établir et approfondir les relations avec nos clients grâce à une approche fondée sur une gamme complète de solutions et des services, notamment des services bancaires aux entreprises et privés ainsi que des services de gestion des avoirs

- Nous avons accru le nombre de recommandations faites grâce au partenariat dans le but d'approfondir les relations avec les clients à l'échelle de la CIBC et de répondre encore mieux à leurs besoins.
- Nous avons élargi la couverture de Services financiers Innovation CIBC mettant l'accent sur les secteurs géographiques et les secteurs d'activité en croissance afin d'étendre notre offre de services aux clients du secteur des technologies et de l'innovation partout en Amérique du Nord.
- Nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec les clients pour répondre à leurs besoins pendant cette période difficile tout en surveillant et en gérant activement le risque de crédit.

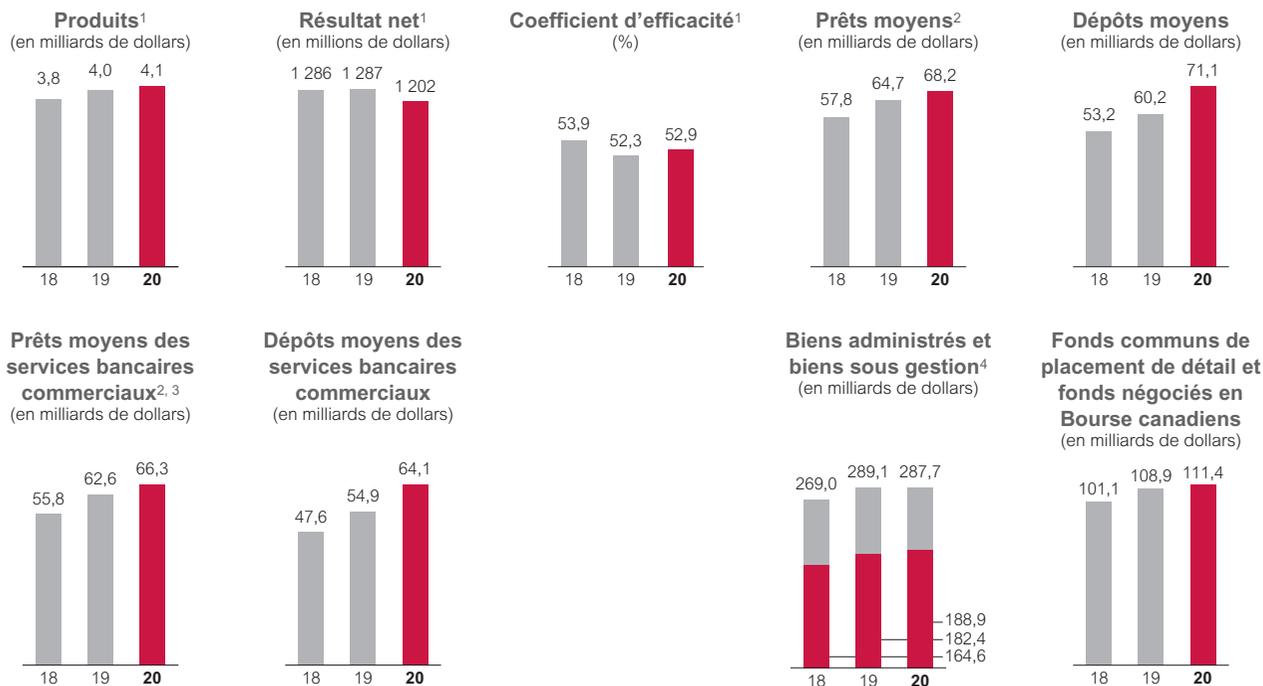
Continuer d'investir dans la planification financière pour renforcer notre position de chef de file des conseils financiers

- Nous avons rehaussé les compétences et les capacités de notre équipe en matière de planification financière grâce à l'ajout de nouveaux outils d'analyse à l'appui de conversations plus enrichissantes sur le plan des conseils.
- Nous avons tiré parti de notre offre de Gestion intégrée des avoirs pour apporter une valeur différenciée aux clients en rehaussant les services et l'expertise en matière de planification financière à l'échelle de la Banque.
- Nous avons élargi les capacités de l'équipe de services bancaires privés afin d'être à la hauteur de tous les besoins des clients à valeur nette élevée.

Simplifier et optimiser nos activités afin de les aligner sur la dynamique du marché et de mieux répondre aux besoins de nos clients

- Nous avons poursuivi sur notre lancée avec nos Solutions de placement Intelli CIBC, des portefeuilles tout-en-un qui combinent des stratégies de placement actives et passives pour offrir valeur et expertise.
- Nous avons modernisé l'exécution et les solutions en matière de placement, réalisant des gains d'efficacité et des économies pour nos clients et actionnaires.

Revue financière de 2020



■ Biens sous gestion

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.
- 3) Comprennent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.
- 4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés

Nos priorités en 2021

Afin de poursuivre sur notre lancée pour l'ensemble du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuerons de nous consacrer à aider nos clients à réaliser leurs ambitions en :

- générant une croissance ciblée à risque contrôlé dans Groupe Entreprises;
- accélérant la croissance de Gestion privée de patrimoine;
- faisant évoluer nos activités de gestion d'actifs pour répondre aux besoins des clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Groupe Entreprises	1 663 \$	1 633 \$	1 461 \$
Gestion des avoirs	2 458	2 394	2 375
Total des produits	4 121	4 027	3 836
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	162	159	15
Prêts productifs	141	4	(10)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	303	163	5
Charges autres que d'intérêts	2 179	2 106	2 067
Résultat avant impôt sur le résultat	1 639	1 758	1 764
Impôt sur le résultat	437	471	478
Résultat net	1 202 \$	1 287 \$	1 286 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 202 \$	1 287 \$	1 286 \$
Coefficient d'efficacité	52,9 %	52,3 %	53,9 %
Rendement des capitaux propres³	18,6 %	21,7 %	23,7 %
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis³	6 454 \$	5 929 \$	5 417 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	65,8 \$	62,6 \$	55,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	68,2 \$	64,7 \$	57,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	71,1 \$	60,2 \$	53,2 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	287,7 \$	289,1 \$	269,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	188,9 \$	182,4 \$	164,6 \$
Équivalents temps plein	4 984	5 048	4 999

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 85 M\$, ou 7 %, par rapport à celui de 2019, en raison essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont connu une augmentation de 94 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 30 M\$, ou 2 %, par suite surtout de la croissance des volumes et de l'incidence du jour supplémentaire que comptait l'exercice considéré, ce qui a été contrebalancé en partie par le resserrement des marges et la diminution des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 64 M\$, ou 3 %, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde attribuable à une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés et à la hausse des produits tirés des commissions, ainsi qu'à l'accroissement des produits de change sous l'effet d'un volume de transactions plus élevé dans nos activités de courtage de plein exercice, contrebalancés en partie par le recul des produits tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 140 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré affichaient une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 73 M\$, ou 3 %, par rapport à celles de 2019, en raison principalement de la progression des salaires du personnel et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 34 M\$, ou 7 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,2 G\$, ou 5 %, en regard de celui de 2019, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont été comparables à ceux de 2019. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont principalement axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les familles à valeur nette élevée.

Notre stratégie d'entreprise

Nous nous concentrons essentiellement sur l'établissement de relations solides et profitables, en tirant parti de la gamme complète de produits et services de la CIBC à l'échelle de sa plateforme nord-américaine. Pour ce faire, nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- établir de nouvelles relations avec les clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs tout en nous concentrant sur la qualité des actifs ainsi que sur la diversification du portefeuille de prêts et de dépôts;
- approfondir les relations avec les clients actuels en tirant parti des capacités transfrontalières et intersectorielles;
- investir judicieusement dans la croissance de notre entreprise, tout en gérant les dépenses.

Progrès en 2020

En 2020, l'importance que nous avons accordée à l'établissement de relations bancaires approfondies nous a permis d'attirer de nouveaux clients et d'aiguiller les clients établis dans un contexte économique difficile. Cette approche continue de générer une forte croissance des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des biens administrés qui, conjuguée à un contrôle des dépenses rigoureux, a permis d'atténuer les pressions exercées sur les produits du fait du resserrement des marges survenu dans le secteur. Notre gamme de produits et de services s'élargit toujours étant donné que nous tirons parti des capacités transfrontalières et continuons d'investir dans les processus, la technologie et des solutions aux besoins des clients.

Établir de nouvelles relations avec la clientèle de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs tout en nous concentrant sur la qualité des actifs ainsi que sur la diversification du portefeuille de prêts et de dépôts

- Nous avons continué d'accorder une grande importance à la solide qualité de nos actifs, particulièrement alors que les clients ont eu à gérer l'incidence du ralentissement économique occasionné par la pandémie.
- Au début de la pandémie, nous avons tiré parti de notre approche de services bancaires relationnels pour rejoindre les entreprises et nous assurer qu'elles avaient accès aux divers programmes d'allègement des gouvernements et aux autres solutions de gestion des liquidités à court terme.
- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et de dépôts étant donné les conditions actuelles du marché, notamment par la poursuite de l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons généré une forte croissance des biens sous gestion et des biens administrés, stimulée par le rendement de nos stratégies de placement malgré la volatilité qui régnait.

Approfondir les relations avec les clients actuels en tirant parti des capacités transfrontalières et intersectorielles

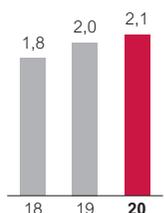
- Nous avons tiré parti du partenariat solide avec Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, ce qui a contribué à l'augmentation des produits autres que d'intérêts.
- Nous avons fait progresser la mise en œuvre des initiatives de gestion des relations avec la clientèle pour renforcer l'intercommunication entre les équipes, de façon à avoir une vue d'ensemble des besoins des clients et à faciliter la mobilisation de l'équipe élargie pour répondre pleinement aux besoins en matière de relations de nos clients.
- Nous avons continué de peaufiner nos processus d'interaction directe, pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous, notamment grâce à la capacité d'ouverture de compte en direct offerte aux clients des services bancaires de détail et en améliorant notre plateforme de services pour les clients de Groupe Entreprises afin de générer des gains d'efficacité pour nos équipes qui répondent aux besoins des clients.

Investir judicieusement dans la croissance de nos activités, tout en gérant les dépenses

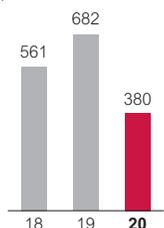
- Nous avons maintenu une approche rigoureuse de contrôle des dépenses, tout en investissant dans la croissance et en permettant à notre équipe de travailler efficacement dans le contexte de la pandémie.
- Nous avons continué à maintenir une stratégie de financement diversifiée avec nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.

Revue financière de 2020

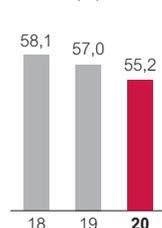
Produits¹
(en milliards de dollars)



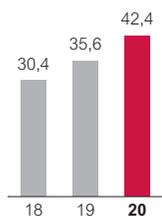
Résultat net¹
(en millions de dollars)



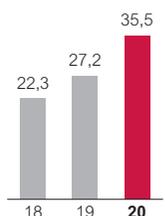
Coefficient d'efficacité¹
(%)



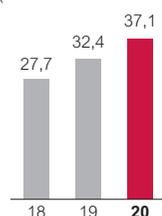
Prêts moyens²
(en milliards de dollars)



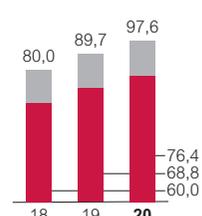
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



Prêts moyens des services bancaires commerciaux²
(en milliards de dollars)



Biens administrés et biens sous gestion³
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2021

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Pour ce faire, nous allons :

- continuer à croître en interne grâce à de nouveaux clients et à élargir notre gamme de services offerts aux clients existants à l'échelle de nos marchés commerciaux, de gestion privée de patrimoine et des capitaux;
- tirer parti de notre empreinte nationale, notamment au sein de nos groupes de services bancaires spécialisés;
- investir judicieusement dans la croissance de nos activités afin d'améliorer notre expérience client tout en réalisant des gains d'échelle et d'efficacité plus importants.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Groupe Entreprises ³	1 432 \$	1 353 \$	1 194 \$
Gestion des avoirs	622	611	566
Total des produits^{4,5}	2 054	1 964	1 760
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	133	68	67
Prêts productifs	354	5	12
Dotation à la provision pour pertes sur créances	487	73	79
Charges autres que d'intérêts	1 133	1 119	1 023
Résultat avant impôt sur le résultat	434	772	658
Impôt sur le résultat ⁴	54	90	97
Résultat net	380 \$	682 \$	561 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	380 \$	682 \$	561 \$
Coefficient d'efficacité	55,2 %	57,0 %	58,1 %
Rendement des capitaux propres⁶	4,1 %	7,9 %	7,2 %
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶	9 266 \$	8 616 \$	7 822 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	55,2 \$	47,5 \$	41,2 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	42,5 \$	35,6 \$	30,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	35,5 \$	27,2 \$	22,3 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	97,6 \$	89,7 \$	80,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	76,4 \$	68,8 \$	60,0 \$
Équivalents temps plein	2 101	2 113	1 947

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au premier trimestre de 2020. Groupe Entreprises comprend dorénavant le secteur Divers, qui inclut les activités de trésorerie de CIBC Bank USA, puisque ces activités soutiennent principalement le secteur d'activité Groupe Entreprises.

4) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant (2 M\$ en 2019 et 2 M\$ en 2018). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

5) Comprend des produits de 20 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (35 M\$ en 2019 et 55 M\$ en 2018).

6) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 302 M\$, ou 44 %, par rapport à celui de 2019, en raison essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont connu une augmentation de 90 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 79 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique essentiellement par la croissance des volumes et l'incidence de l'écart de change, le tout en partie contrebalancé par le resserrement des marges.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 11 M\$, ou 2 %, en raison surtout de la croissance des volumes, d'honoraires de gestion de placements et de garde plus élevés sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancés par le resserrement des marges.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 414 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré affichaient une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs principalement liée à la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait surtout de dépréciations en raison de problèmes propres à certains emprunteurs dans divers secteurs.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 14 M\$, ou 1 %, par rapport à celles de 2019, en raison principalement de la progression des salaires du personnel, de l'incidence de l'écart de change et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie neutralisées par la diminution des coûts liés à l'expansion des affaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 36 M\$, ou 40 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 7,7 G\$, ou 16 %, en regard de celui de 2019, en raison surtout de la croissance des prêts, y compris les prêts accordés dans le cadre du programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP).

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 7,9 G\$, ou 9 %, comparativement à ceux de 2019, en raison surtout de l'incidence des taux de change, des ventes nettes et de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux clients commerciaux, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la Banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients.

Progrès en 2020

Malgré un environnement d'exploitation économique incertain et la volatilité des marchés, nous avons continué à réaliser en 2020 des progrès en regard de nos priorités stratégiques axées sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de la connectivité à l'échelle de la Banque. Marchés CIBC, réseau mondial, a, pour sa part, connu une année florissante. Les produits ont grimpé compte tenu du fait que nous avons travaillé étroitement avec nos clients pour les aider à gérer leurs expositions et leur accès aux marchés mondiaux. Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont affiché cette année une croissance vigoureuse étant donné l'augmentation des prêts, des émissions de titres de créances et des dépôts dans un contexte où nous avons aidé à gérer les besoins de nos clients en matière de financement et de liquidités.

Être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base

- Nous avons réalisé notre objectif en répondant aux besoins de nos clients, et les avons aidés à traverser la pandémie en gérant leurs besoins de financement et de liquidités grâce à des conseils d'experts pour l'avenir.
- Nous avons aidé nos clients en investissant dans nos talents, en continuant de développer notre technologie exclusive, en renforçant notre expertise de la structuration et en optimisant notre capacité d'offrir des conseils en la matière et en tirant parti de notre expérience du marché.
- Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, de la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, des services consultatifs et de la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change.
- Nous avons solidifié notre plateforme en élargissant le champ de nos recherches et en offrant des conseils et des solutions spécialisés, alignés sur les tendances macroéconomiques qui ont une incidence sur l'économie mondiale et sur nos clients, y compris l'énergie renouvelable, les capitaux privés, la technologie et l'innovation.
- Nous avons établi notre premier bureau en Europe continentale, soit au Luxembourg, pour renforcer les capacités de nos clients sur les marchés des capitaux et fournir plus de possibilités d'accès aux marchés mondiaux aux entreprises et aux institutions qui investissent au Canada et aux États-Unis.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons continué à stimuler la croissance aux États-Unis grâce à un partenariat solide à l'échelle de la Banque et à l'intercommunication étroite avec Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons publié le premier Cadre des obligations vertes pour aider à mobiliser des capitaux et à élaborer des solutions axées sur le marché afin de soutenir les placements qui façonnent une économie plus durable.
- Nous avons réalisé notre première émission d'obligations vertes pour aider à financer des projets, actifs et entreprises écologiques nouveaux et existants qui atténuent les risques liés au changement climatique et l'incidence de ce dernier.
- Nous avons mis en place notre équipe Services consultatifs sur la durabilité pour répondre aux besoins des clients dans le cadre de leur transition vers l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir et élargi le champ de nos recherches dans le secteur de l'énergie renouvelable et propre en nous appuyant sur notre stratégie de croissance axée sur les clients.

Augmenter l'intercommunication à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients

- Nous avons élargi le service Virement de fonds mondial de la CIBC en optimisant les partenariats et en améliorant les produits, pour faciliter les solutions de paiement dans plus de 130 pays.
- Nous avons interagi virtuellement avec nos clients pour les aider à faire face à la volatilité des marchés en mettant à leur disposition des téléconférences et des balados ainsi que des recherches et conseils de pointe sur l'économie.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

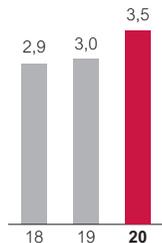
- conseiller financier exclusif et seul preneur ferme de Starlight Investments et de Kingsett Capital dans le cadre de l'acquisition de Northview Apartment REIT pour 4,9 G\$ et du financement d'acquisition connexe, également responsable du premier appel public à l'épargne visant des parts de Northview Canadian High Yield Residential Fund, un fonds à capital fixe d'une durée de trois ans nouvellement constitué, en lien avec la transaction;
- co-syndicataire chef de file dans le cadre de la facilité de crédit-relais non garantie de premier rang de 3,215 G\$ US de WESCO Distribution Inc., co-responsable des registres dans le cadre du placement de billets de premier rang de 1,5 G\$ US à 5 ans et de billets de premier rang de 1,325 G\$ US à huit ans, co-responsable des registres et co-syndicataire chef de file d'un financement garanti par des actifs renouvelable de 1,1 G\$ US et participant à la titrisation de 1,025 G\$ US; le produit net des transactions a été utilisé à l'appui de l'acquisition transformationnelle d'Anixter International, Inc. par la société mère, WESCO International, Inc., pour un montant de 4,5 G\$ US, et du refinancement de la dette existante;
- conseiller financier exclusif et agent de placement privé de Supérieur dans le cadre d'un placement en actions de 260 M\$ US par Brookfield Asset Management au moyen d'actions privilégiées échangeables;
- conseiller financier exclusif du Régime de retraite des enseignants et des enseignants de l'Ontario dans le cadre de sa vente de BluEarth Renewables LP à DIF Infrastructure;
- conseiller financier exclusif, principal preneur ferme de titres de créance, principal agent de swaps et seule contrepartie de couverture conditionnelle à la réalisation de la transaction pour un consortium basé en Corée composé de Shinhan Investment Corp., Samtan Co., Ltd, EIP Investment Corp. et KDB KIAMCO dans le cadre de l'acquisition de la participation de 50 % de Riverstone Holdings LLC's dans Utopia Pipeline, un pipeline d'éthane de 268 milles;
- syndicataire chef de file et coordonnateur, agent administratif et agent dépositaire dans le cadre du financement de la construction et de l'exploitation des centrales d'énergie solaire en Illinois de 198 mégawatts de D.E. Shaw Renewable Investments (DESRI); la transaction est la cinquième transaction de prêt de la CIBC réalisée pour DESRI depuis août 2017, ce qui consolide la relation de la Banque avec l'un des promoteurs les plus actifs sur le marché de l'énergie renouvelable aux États-Unis;
- à titre de preneur ferme canadien de premier plan d'obligations vertes, la CIBC a agi comme gestionnaire cochef de file senior pour l'émission d'obligations vertes de 1,5 G\$ par la province de l'Ontario, ainsi que comme co-responsable des registres (chef de file responsable des registres) pour l'émission d'obligations vertes à moyen terme de 425 M\$ par Brookfield Renewable Partners.

Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

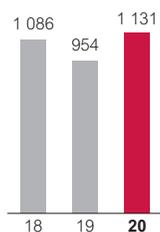
- Préviseur le plus précis en matière de taux de change à l'échelle mondiale pour le T1 2020 selon le classement de Bloomberg
- Émetteur canadien de produits structurés de l'année selon mtn-i
- Conseiller financier de l'année en Amérique du Nord pour 2020 selon *Infrastructure Journal* pour la clôture de 20 transactions en 2019 évaluées à 25 G\$ US
- Meilleure banque numérique pour les consommateurs en Amérique du Nord selon le magazine *Global Finance* dans le cadre de son rapport de 2019 intitulé *World's Best Digital Banks*
- Global M&A Network
 - Transaction de l'année dans le secteur des soins de santé sur les marchés intermédiaires et des sociétés à petite et moyenne capitalisation aux États-Unis pour la vente d'Applewhite Dental Partners LLC, une société de portefeuille de Tonka Bay Equity Partners, à Coredental Group, une société de portefeuille de NMS Capital

Revue financière de 2020

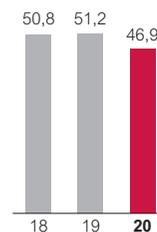
Produits¹
(en milliards de dollars)



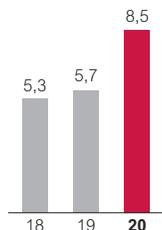
Résultat net¹
(en millions de dollars)



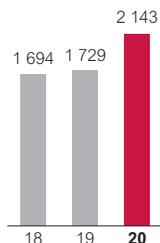
Coefficient d'efficacité¹
(%)



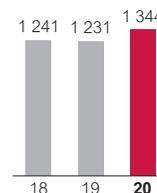
Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Marchés CIBC, réseau mondial¹
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement¹
(en millions de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Nos priorités en 2021

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la Banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la Banque pour aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	2 143 \$	1 729 \$	1 694 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 344	1 231	1 241
Total des produits ³	3 487	2 960	2 935
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	106	90	8
Prêts productifs	175	63	(38)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	281	153	(30)
Charges autres que d'intérêts	1 634	1 516	1 492
Résultat avant impôt sur le résultat	1 572	1 291	1 473
Impôt sur le résultat ³	441	337	387
Résultat net	1 131 \$	954 \$	1 086 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 131 \$	954 \$	1 086 \$
Coefficient d'efficacité	46,9 %	51,2 %	50,8 %
Rendement des capitaux propres ⁴	16,8 %	15,4 %	20,7 %
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁴	6 731 \$	6 188 \$	5 234 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	221,1 \$	184,6 \$	166,2 \$
Équivalents temps plein	1 470	1 449	1 396

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 183 M\$ (177 M\$ en 2019 et 278 M\$ en 2018). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 177 M\$, ou 19 %, par rapport à celui de 2019, en raison essentiellement de l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont connu une hausse de 527 M\$, ou 18 %, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 414 M\$, ou 24 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de la négociation de taux d'intérêt, de taux de change et de marchandises ainsi que de l'augmentation des produits tirés des activités de financement, ce qui a été en partie contrebalancé par la diminution des produits de nos activités de négociation de dérivés sur actions.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 113 M\$, ou 9 %, essentiellement en raison de l'accroissement des activités de souscription de titres de créance et de participation et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de services consultatifs.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 128 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré tiennent compte d'une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et à la pression persistante exercée sur les prix du pétrole. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, principalement sous l'effet de la hausse de la dotation à la provision dans le secteur pétrolier et gazier, contrebalancée en partie par la baisse de la dotation à la provision dans le secteur des services publics.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 118 M\$, ou 8 %, par rapport à celles de 2019, en raison principalement de la progression des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des charges du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 104 M\$, ou 31 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'augmentation de 36,5 G\$, ou 20 %, de l'actif moyen en regard de celui de 2019 s'explique essentiellement par une augmentation des évaluations des dérivés, des soldes de prêts et des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, Infrastructure et Innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Services bancaires internationaux	734 \$	798 \$	657 \$
Divers	(143)	107	51
Total des produits³	591	905	708
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	24	21	102
Prêts productifs	175	(20)	(27)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	199	1	75
Charges autres que d'intérêts	1 813	1 370	1 281
Perte avant impôt sur le résultat	(1 421)	(466)	(648)
Impôt sur le résultat³	(538)	(375)	(459)
Résultat net (perte nette)	(883)\$	(91)\$	(189)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$
Actionnaires	(885)	(116)	(206)
Équivalents temps plein	22 419	23 116	21 792

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 183 M\$ (179 M\$ en 2019 et 280 M\$ en 2018).

Aperçu financier

La perte nette a augmenté de 792 M\$, comparativement à celle de 2019, principalement en raison d'une hausse des charges autres que d'intérêts, d'une baisse des produits et d'une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont connu une baisse de 314 M\$, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont diminué de 64 M\$, du fait notamment de la baisse des produits tirés de CIBC FirstCaribbean en raison du resserrement des marges et d'une diminution des honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 250 M\$, en raison principalement de la baisse des produits de trésorerie en grande partie du fait des coûts des liquidités excédentaires, des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions fiscales à l'exercice précédent, présentés à titre d'élément d'importance, et en raison de la baisse des produits émanant de l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré qui a été en grande partie contrebalancée dans les charges autres que d'intérêts (pour plus de précisions sur l'incidence de la transition à l'IFRS 16, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés).

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 198 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré présentent une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée aux répercussions de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 443 M\$, par rapport à celles de 2019, principalement en raison des charges liées à la restructuration, à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers, à l'augmentation de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'à une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, tous ayant été présentés comme éléments d'importance, le tout compensé en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, également présenté comme élément d'importance, et une baisse des frais d'occupation découlant de l'adoption de l'IFRS 16 susmentionnée.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt sur le résultat a augmenté de 163 M\$ par rapport à celle de 2019, en raison surtout de l'augmentation des charges.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	17 359 \$
Valeurs mobilières	149 046	121 310
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	74 142	59 775
Prêts et acceptations	416 388	398 108
Dérivés	32 730	23 895
Autres actifs	34 727	31 157
	769 551 \$	651 604 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	570 740 \$	485 712 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	89 440	69 258
Dérivés	30 508	25 113
Acceptations	9 649	9 188
Autres passifs	22 167	19 069
Titres secondaires	5 712	4 684
Capitaux propres	41 335	38 580
	769 551 \$	651 604 \$

Actif

Au 31 octobre 2020, le total de l'actif avait augmenté de 117,9 G\$, ou 18 %, par rapport à celui de 2019, y compris une augmentation d'environ 2 G\$ en raison de l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 45,2 G\$, ou 260 %, essentiellement en raison de la hausse des placements à court terme du groupe Trésorerie.

L'augmentation de 27,7 G\$, ou 23 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres de créance des gouvernements canadiens, des titres du Trésor des États-Unis et d'autres organismes américains, ainsi que des titres de créance de sociétés, surtout dans Trésorerie. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 14,4 G\$, ou 24 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et les acceptations, nets de la provision, ont augmenté de 18,3 G\$, ou 5 %, du fait principalement de la hausse des prêts hypothécaires au Canada et des prêts aux entreprises et aux gouvernements aux États-Unis et au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 6 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 8,8 G\$, ou 37 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change et sur actions.

Les autres actifs ont augmenté de 3,6 G\$, ou 11 %, en raison surtout d'une augmentation des montants à recevoir des courtiers et de la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice considéré par suite de l'adoption de l'IFRS 16 (pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés), ce qui a été en partie contrebalancé par une baisse de l'impôt exigible à recevoir et des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2020, le total du passif avait augmenté de 115,2 G\$, ou 19 %, en comparaison de celui de 2019, ce qui comprend une augmentation d'environ 2 G\$ découlant de l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 85,0 G\$, ou 18 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail et de l'accroissement du financement de gros. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 11 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 20,2 G\$, ou 29 %, ce qui découle surtout de notre participation au mécanisme conditionnel de prise en pension à plus d'un jour majoré de la Banque du Canada (se reporter à la section Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité – Faits nouveaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19) et des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 5,4 G\$, ou 21 %, en grande partie sous l'effet de la hausse des évaluations des dérivés sur actions, de taux d'intérêt et de taux de change.

Les acceptations ont augmenté de 0,5 G\$, ou 5 %, fait attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont augmenté de 3,1 G\$, ou 16 %, en raison surtout de la comptabilisation des obligations locatives au cours de l'exercice considéré par suite de l'adoption de l'IFRS 16 précitée et d'une hausse des biens reçus en garantie sur dérivés.

Les titres secondaires ont augmenté de 1,0 G\$, ou 22 %, ce qui est essentiellement attribuable à une émission de titres au cours du troisième trimestre de 2020. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2020, les capitaux propres avaient augmenté de 2,8 G\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2019, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués qui prend en compte l'augmentation de 0,1 G\$ liée à l'adoption de l'IFRS 16 susmentionnée, et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent aux secteurs d'activité de la première ligne de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à gérer avec prudence le bilan;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui favorisent la robustesse de notre bilan, l'accroissement de nos activités et la mise en œuvre notre stratégie, tout en satisfaisant aux exigences réglementaires.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

La CIBC a élaboré une politique de gestion des fonds propres qui l'aide à atteindre ses objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. La principale ligne directrice traite de la solidité de nos fonds propres, qui est essentielle à notre solidité financière et au soutien de notre croissance. La ligne directrice sur les dividendes et le remboursement de capital vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire, y compris des changements de méthodes comptables.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de renseignements). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque, exerce une surveillance générale de la gestion des fonds propres de la CIBC au moyen d'approbations de l'intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le Comité de gestion du risque reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. Le groupe Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la Banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. Des simulations de crises inversées sont également intégrées dans nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les pires scénarios qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquels des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF.

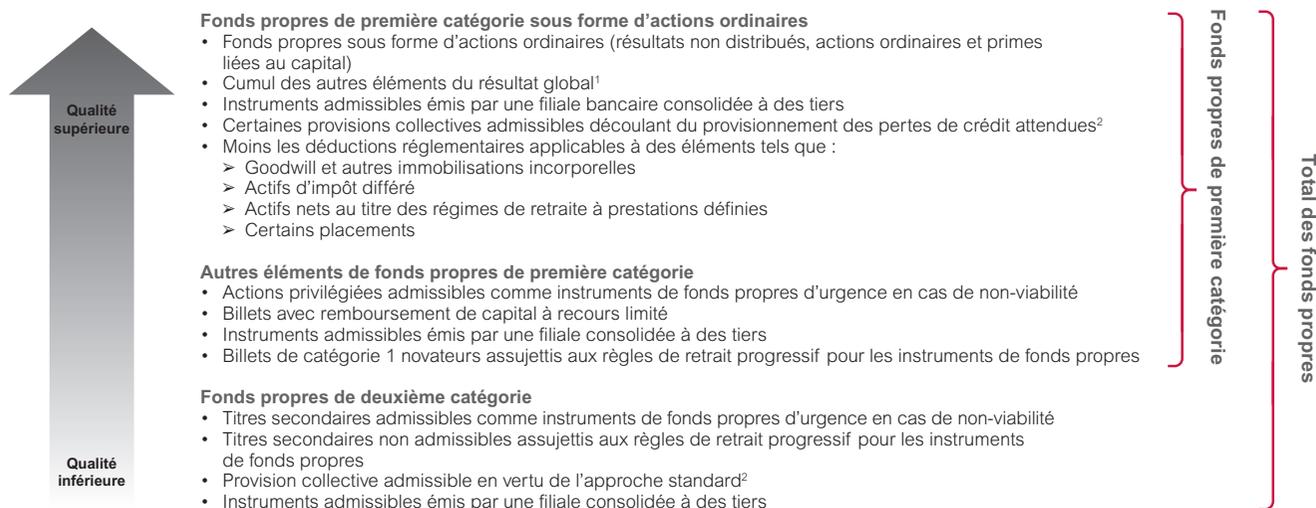
Plan de règlement de faillite

En 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a publié des lignes directrices exigeant l'élaboration d'un plan exhaustif de règlement de faillite. La SADC a comme priorité d'assurer que les banques prennent les mesures nécessaires pour créer des plans de règlement de faillite, en démontrant la faisabilité, et traiter les obstacles pour assurer que le règlement se fasse de manière ordonnée. La CIBC continue d'élaborer les documents à fournir relativement à son plan de règlement de faillite conformément aux lignes directrices, en prévision de la remise à la SADC d'ici octobre 2021.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



- Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.
- Le BSIF a assoupli les attentes réglementaires par la mise en place de mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues de sorte qu'une partie des provisions qui aurait autrement fait partie des fonds propres de deuxième catégorie puisse plutôt être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et limites jusqu'à l'exercice 2022. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, jusqu'en novembre 2021, date à partir de laquelle ils n'auront pas de valeur réglementaire.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et la Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR et à une réserve pour stabilité intérieure (RSI) qui vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 1,0 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR (pour plus de précisions à l'égard de la diminution des exigences de la RSI qui ont pris effet le 13 mars 2020, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires). De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2020	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	1,0 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	1,0 %	10,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	1,0 %	12,5 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2020.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondation l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux dérivés et aux transactions :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS-RRC) l'approche des modèles internes (AMI) <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche complète avec décotes prudentielles l'approche complète avec estimations internes des décotes l'approche VAR pour les mises en pension l'AMI <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondée sur le marché l'approche de transparence l'approche du mandat l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) l'approche standard (SEC-SA) 	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>À compter du 30 avril 2020, la CIBC a adopté l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions continuent d'être assujetties à l'AS-RRC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-ERBA, SEC-IAA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche des modèles internes <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche indicateur de base l'approche standard 	<p>Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

1) Comprend le RCC.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences de fonds propres réglementaires afin de renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2019.

Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Le CBCB et le BSIF ont tous deux annoncé un certain nombre de changements, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, pour composer avec les variations de la conjoncture des marchés. Une récapitulation des changements annoncés est présentée dans les tableaux ci-après.

CBCB

27 mars 2020 <i>Report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III</i>	Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), organe de supervision du CBCB, a annoncé le report de la mise en œuvre des dernières réformes de la norme de fonds propres de Bâle III afin de conférer aux banques et aux organismes de surveillance une capacité opérationnelle accrue pour faire face à la pandémie de COVID-19. Pour plus de précisions, se reporter aux sections Réformes de Bâle III et Exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ci-après.
3 avril 2020 <i>Mesures visant à atténuer l'incidence de la COVID-19</i>	Le CBCB a annoncé des mesures visant à atténuer l'incidence de la COVID-19, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Publication de Mesures to reflect the impact of COVID-19 faisant état de précisions techniques pour assurer le traitement approprié des prêts admissibles aux termes des mesures d'allègement et de report des paiements et des programmes de prêts garantis des gouvernements. • Le report d'un an, soit de 2021 à 2022, de la mise en œuvre des deux dernières phases au titre du dispositif Exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement. • Le report d'un an, soit de 2021 à 2022, de la mise en œuvre du cadre de gestion des banques d'importance systémique mondiale (BISM) révisé (se reporter à la section Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale ci-après).

BSIF

13 mars 2020 <i>Mesures pour renforcer la résilience des institutions financières</i>	Le BSIF a adopté des mesures pour renforcer la résilience des institutions financières, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La prise d'effet immédiate d'une réduction de la RSI (se reporter à la section Réserve pour stabilité intérieure ci-après); • La suspension de la bonification des dividendes et des rachats d'actions par toutes les institutions financières fédérales (se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après).
27 mars 2020 <i>Mise à jour publiée le 31 août 2020</i> <i>Mesures prises en réaction aux difficultés opérationnelles causées par la propagation de la COVID-19</i>	Le 27 mars 2020, le BSIF a adopté des mesures en réaction aux difficultés opérationnelles causées par la propagation de la COVID-19, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Aux fins de détermination des exigences en matière de fonds propres établies au titre de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) pour les prêts (y compris les prêts hypothécaires) auxquels des reports de paiement sont accordés à titre d'allègement, la situation de paiement sera fondée sur le statut antérieur des prêts avant les reports de paiement tout au long de la période visée par les mesures d'allègement. Le 31 août 2020, le BSIF a communiqué des mises à jour à ce régime spécial au regard des exigences de fonds propres : <ul style="list-style-type: none"> • Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé avant le 31 août continueront d'être traités comme étant des prêts productifs jusqu'à la fin de la période de report, sous réserve d'une durée maximale de six mois civils à compter de la date d'entrée en vigueur du report. • Les prêts pour lesquels un nouveau report de paiement a été accordé après le 30 août et au plus tard le 30 septembre seront traités comme étant des prêts productifs jusqu'à la fin de la période de report, sous réserve d'une durée maximale de trois mois civils à compter de la date d'approbation du report. • Les prêts pour lesquels un report de paiement a été approuvé après le 30 septembre 2020 ne seront pas admissibles au régime spécial au regard des exigences de fonds propres. • La mise en place de mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues (se reporter à la section Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres ci-après). • L'augmentation temporaire pour au moins un an de la limite des obligations sécurisées, qui représente le pourcentage du total des actifs qu'une institution financière peut donner en garantie des obligations sécurisées, pour la faire passer de 5,5 % à 10 %. • Le report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III au Canada (se reporter à la section Réformes de Bâle III). • Le report de la mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier qui ont été finalisées par le CBCB en décembre 2018 (se reporter à la section Exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ci-après). • La confirmation qu'aucune sortie de trésorerie ne doit être comptabilisée au titre du ratio de liquidité à court terme lorsque des acceptations bancaires sont vendues à la Banque du Canada en vertu de la facilité d'achat des acceptations bancaires (pour plus de précisions, se reporter à la section Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité). • Une réduction temporaire des multiplicateurs de la valeur à risque simulée utilisés par les institutions qui ont recours à l'approche des modèles internes pour déterminer les exigences de fonds propres au titre du risque de marché. • La suppression des couvertures aux fins du rajustement de la valeur de financement à l'égard des transactions sur dérivés du calcul des fonds propres au titre du risque de marché afin de corriger une asymétrie dans la règle actuelle.
30 mars 2020 <i>Établissement du régime de fonds propres applicable aux programmes adoptés en réaction à la COVID-19</i>	Le BSIF a fourni des indications sur les régimes de fonds propres applicables aux programmes de prêts parrainés par les gouvernements et mis en place en réponse à la COVID-19 (se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes). Les principales exigences de fonds propres applicables aux divers programmes sont résumées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Les prêts administrés aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) sont exclus du calcul des ratios de fonds propres et des ratios de levier. • Aux fins des fonds propres, la partie du prêt garantie par le gouvernement aux termes du programme d'Exportation et développement Canada (EDC) peut être considérée comme un prêt à une entité souveraine, alors que la partie restante est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus dans la mesure de l'exposition utilisée aux fins du calcul du ratio de levier. • La partie du prêt consentie par une banque aux termes du programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC) pour les petites et moyennes entreprises doit être incluse dans le calcul des ratios de fonds propres et des ratios de levier.
9 avril 2020 <i>Mise à jour publiée le 5 novembre 2020</i> <i>Mesures supplémentaires en réaction aux difficultés causées par la propagation de la COVID-19</i>	Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé la mise en place de mesures supplémentaires, notamment quant à l'assouplissement des attentes réglementaires, pour appuyer les efforts de lutte contre l'incidence de la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> • Les réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains qui sont considérés comme des HQLA peuvent être exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Le 5 novembre 2020, l'applicabilité de cette mesure a été prolongée de six mois, jusqu'au 31 décembre 2021. • Le coefficient de plancher a été abaissé, passant de 75 % à 70 %, à partir du 9 avril 2020. Il est attendu que cette diminution sera maintenue jusqu'à la mise en œuvre du plancher de fonds propres de Bâle III au Canada (se reporter à la section Réformes de Bâle III ci-après).

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a instauré des mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Ces mesures transitoires sont entrées en vigueur en date de la publication du communiqué du BSIF à cet effet le 27 mars 2020 et aux termes de celles-ci, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour le premier et le deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Réformes de Bâle III

Le 27 mars 2020, le GHOS a annoncé le report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III afin de conférer aux banques et aux organismes de surveillance une capacité opérationnelle accrue pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le 27 mars 2020, le BSIF a également annoncé que la mise en œuvre des réformes de Bâle III serait repoussée conformément à l'annonce faite par le CBCB. Les dates de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III pour la CIBC par suite des communiqués s'y rattachant sont les suivantes :

Dispositif de ratio de levier révisé et entrée en vigueur de la réserve applicable aux BISM	1 ^{er} novembre 2022
Révisions de l'approche standard et de l'approche fondée sur les NI pour le risque de crédit	1 ^{er} novembre 2022
Modifications aux exigences de Bâle III visant le plancher de fonds propres	1 ^{er} novembre 2022
Cadre de gestion du risque opérationnel révisé	1 ^{er} novembre 2022
Dispositifs des REC révisés	1 ^{er} novembre 2023
Cadre du risque de marché révisé (aussi appelé « examen fondamental du portefeuille de négociation » (EFPN))	1 ^{er} novembre 2023

Réserve pour stabilité intérieure

En réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture des marchés, le BSIF a annoncé la réduction immédiate de la RSI, la faisant passer de 2,0 % à 1,0 % à compter du 13 mars 2020. Cette réduction remplace l'augmentation, annoncée dans un communiqué antérieur, au titre de laquelle la RSI devait passer de 2,0 % à 2,25 % le 30 avril 2020. La réduction s'est aussi traduite par la baisse des ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, qui sont passés respectivement à 9,0 %, 10,5 % et 12,5 %. Le 23 juin 2020, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait fixée à 1,0 %.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Conformément à l'annonce du GHOS le 27 mars 2020 sur le report d'un an de la mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier finalisées en décembre 2018, le BSIF a annoncé le même jour que la mise en œuvre pour les institutions de dépôt canadiennes ne commencerait pas avant le 1^{er} novembre 2022.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. La version modifiée de la méthode d'évaluation devait entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Dans le cadre des mesures annoncées par le CBCB en réponse à la COVID-19, la date de prise d'effet de la mise à jour de la méthode d'évaluation a été reportée d'un an et la mise à jour entrera donc en vigueur pour l'évaluation des BISM de 2022.

Exigences de capacité totale d'absorption des pertes

À compter du premier trimestre de 2022, les BISM seront tenues de maintenir un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) cible prudentiel (composé d'un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % et des exigences de RSI alors applicables) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 %. La norme sur la CTAP vise à faire en sorte qu'une banque non viable dispose d'une capacité d'absorption de pertes suffisante, à l'aide de ses instruments de fonds propres réglementaires et de recapitalisation interne admissibles, pour assurer sa recapitalisation. Conformément aux règlements sur la conversion aux fins de recapitalisation interne du ministère des Finances, les créances de premier rang émises par les BISM à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Autres faits nouveaux en matière de fonds propres réglementaires

Décision du BSIF ayant valeur de précédent

Le 15 juillet 2020, le BSIF a publié une décision ayant valeur de précédent portant sur un nouvel instrument financier, appelé billet avec remboursement de capital à recours limité, à la lumière des critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice Normes de fonds propres. Une attention particulière a été portée à la prépondérance de la nature économique sur la forme juridique, ainsi qu'aux répercussions potentielles sur la stabilité financière, particulièrement en période de crise. Selon cette décision ayant valeur de précédent, les billets avec remboursement de capital à recours limité sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1, sous réserve de certaines limites et exigences de communication. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres pour plus de précisions concernant les billets avec remboursement de capital à recours limité émis au quatrième trimestre de 2020.

La CIBC continuera de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de s'y préparer.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	14 025 \$	13 716 \$
Résultats non distribués	22 119	20 972
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 435	881
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	128	126
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	37 707	35 695
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	24	32
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 177	5 375
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 662	1 658
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	24	24
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	206	138
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	(592)	–
Divers	330	761
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	6 831	7 988
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	30 876	27 707
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	3 575	2 825
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ³	302	302
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	22	17
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 899	3 144
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	34 775	30 851
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁴	5 035	4 015
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	628	630
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	29	23
Provisions générales	502	335
Fonds propres de deuxième catégorie	6 194	5 003
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	40 969 \$	35 854 \$
Total de l'APR	254 871 \$	239 863 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,1 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,6 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres	16,1 %	15,0 %

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

2) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B venant à échéance le 30 juin 2108.

4) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2020, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,5 % par rapport à celui au 31 octobre 2019, sous l'effet d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, contrebalancée en partie par l'incidence d'une hausse de l'APR. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement attribuable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes), à une hausse du cumul des autres éléments du résultat global et à l'émission d'actions ordinaires, neutralisés en partie par des rachats d'actions, avant la suspension de l'offre publique de rachat au moment de l'annonce du 13 mars 2020 du BSIF (pour plus de précisions, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires). Bien que l'incidence de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs ait réduit le résultat net, l'incidence de cette hausse sur les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a été atténuée par l'élimination de la déduction dans le cadre du calcul du déficit des pertes attendues ainsi que par les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues instaurées au deuxième trimestre de 2020 (se reporter à la section Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres pour plus de précisions). La pandémie de COVID-19 a eu une incidence moins importante sur le calcul des pertes attendues aux fins des fonds propres réglementaires, les paramètres utilisés pour les besoins du calcul étant fondés sur des données à long terme et ponctués par des périodes de ralentissement appliquées aux cotes de notation du risque les plus récentes. Cette approche diffère de celle des pertes de crédit attendues comptabilisées aux fins comptables qui a recours à des paramètres à un moment précis sur des informations prospectives à jour qui reflètent mieux le contexte économique actuel, comparativement aux paramètres à long terme utilisés aux fins de l'établissement des fonds propres.

La hausse du total de l'APR s'explique surtout par la croissance interne, l'évolution du portefeuille, la variation des niveaux de risque, les changements aux exigences réglementaires et l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la mise à jour de la méthode et des paramètres. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la croissance de l'APR, de même que les pertes attendues aux fins des fonds propres réglementaires, ont été atténuées en partie par les programmes d'aide aux clients de la CIBC et le soutien des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises mis en place pour contrer l'incidence de la pandémie de COVID-19 (se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour plus de précisions), lesquels ont atténué l'augmentation des taux de défaillance qui aurait pu se produire autrement, ainsi que par la réduction des soldes et des taux d'utilisation liée à la baisse des dépenses des clients et l'utilisation des cotes de risque disponibles les plus récentes. En outre, la hausse nette des niveaux de risque relativement à l'APR reflétant le risque de marché a été plus que contrebalancée par l'incidence des mesures mises en place par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19, comme il est mentionné dans la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Nous nous attendons à ce que l'incidence du calcul des pertes attendues aux fins des fonds propres réglementaires et l'APR reflétant le risque de crédit compromettent l'incidence favorable de la croissance du résultat sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires au cours des périodes ultérieures dans la mesure où les soldes augmentent, les taux d'utilisation et de défaillance s'accroissent et les cotes de risque et les autres cotes de crédit se dégradent conformément à nos informations prospectives.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2020, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2019, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, et d'une émission de billets avec remboursement de capital à recours limité au cours du quatrième trimestre de 2020. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2020, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 1,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2019, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et de l'émission de titres secondaires au cours du troisième trimestre de 2020. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	27 707 \$	24 641 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	144	194
Autre émission d'actions ordinaires	227	183
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(68)	(30)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(166)	(79)
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790	5 096
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(2 714)	(2 599)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	180	(31)
Variation nette des valeurs mobilières évaluées à la JVAERG	189	196
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	161	131
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	80	(220)
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	575	72
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	194	117
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ^{1, 2}	577	36
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	30 876 \$	27 707 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 144 \$	3 267 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles ³	750	575
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	–	(251)
Rachetés	–	(452)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	5	5
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	3 899 \$	3 144 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	5 003 \$	4 322 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 000	1 500
Rachetés	(32)	(1 000)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	223	181
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	6 194 \$	5 003 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	40 969 \$	35 854 \$

1) Comprend l'incidence nette sur les résultats non distribués au 1^{er} novembre 2019 de l'adoption de l'IFRS 16. Pour plus de précisions, se reporter à la note 8.

2) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. L'entente transitoire permet d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré aux fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

3) Comprend les actions privilégiées et les billets avec remboursement de capital à recours limité.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020		2019	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	41 836 \$	3 347 \$	39 131 \$	3 130 \$
Prêts aux entités souveraines	2 460	197	2 411	193
Prêts aux banques	326	26	454	36
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 859	229	2 597	208
Autres prêts de détail	939	75	911	73
Portefeuille de négociation	787	63	468	37
Titres de participation	494	40	606	48
Titrisation	1 031	82	707	57
	50 732	4 059	47 285	3 782
Approche NI avancée ³				
Prêts aux entreprises	83 326	6 666	76 182	6 095
Prêts aux entités souveraines ⁴	2 911	233	2 227	178
Prêts aux banques	2 995	240	3 082	247
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	20 228	1 618	18 557	1 485
Prêts de détail renouvelables admissibles	14 484	1 159	15 605	1 248
Autres prêts de détail	9 022	722	8 890	711
Titres de participation	423	34	395	32
Portefeuille de négociation	5 200	416	6 684	535
Titrisation	1 704	136	815	65
Ajustement en fonction du facteur scalaire	8 315	665	7 898	632
	148 608	11 889	140 335	11 228
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁵	12 152	972	10 134	811
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)	211 492	16 920	197 754	15 821
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	1 309	105	1 073	86
VAR en situation de crise	1 626	130	2 478	198
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 192	175	2 574	206
Titrisation et autres	731	58	407	33
Total du risque de marché	5 858	468	6 532	523
Risque opérationnel	30 319	2 426	28 587	2 287
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	247 669 \$	19 814 \$	232 873 \$	18 631 \$
Exigences de fonds propres pour les REC				
Total de l'APR	7 202 \$	576 \$	6 990 \$	559 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC				
Total de l'APR	254 871 \$	20 390 \$	239 863 \$	19 190 \$

1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

3) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

4) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

5) Comprennent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

La hausse de l'APR découle essentiellement de la croissance interne, de l'évolution du portefeuille, de la variation des niveaux de risque, des modifications dans la qualité du portefeuille, de l'adoption de l'IFRS 16 au premier trimestre de 2020 et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la mise à jour de la méthode et des paramètres.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à la croissance interne, à l'évolution du portefeuille, à la variation des niveaux de risque, aux changements aux exigences réglementaires et à l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la mise à jour de la méthode et des paramètres.

La baisse de l'APR reflétant le risque de marché découle de la mise à jour des modèles de capital et de la méthode, contrebalancée en partie par la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle des changements dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires ci-après pour prendre connaissance des mesures en matière de fonds propres récemment annoncées qui ont une incidence sur le ratio de levier.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Fonds propres de première catégorie	34 775 \$	30 851 \$
Expositions du ratio de levier	741 760	714 343
Ratio de levier	4,7 %	4,3 %

Au 31 octobre 2020, le ratio de levier avait augmenté de 0,4 % en regard de celui au 31 octobre 2019, fait essentiellement attribuable à l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie, compensée en partie par une augmentation des expositions du ratio de levier. L'augmentation des expositions du ratio de levier est attribuable à des hausses des expositions hors bilan, des expositions de dérivés et des expositions sur opérations de financement par titre, neutralisées en partie par une diminution des expositions au bilan faisant état de l'exclusion de la mesure de l'exposition, comme l'autorise le BSIF, de certains éléments, dont les réserves auprès de la banque centrale et les titres d'émetteurs souverains, considérés comme des HQLA (se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19).

Initiatives liées aux fonds propres

En parallèle avec le communiqué du BSIF du 13 mars 2020 visant la réduction de la RSI à 1,0 %, le BSIF a également annoncé qu'il s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent pour le moment les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles sont utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada.

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre en 2020 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires a pris fin le 3 juin 2020. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 2 208 600 actions ordinaires à un cours moyen de 106,03 \$ dans le cadre de l'offre susmentionnée, pour un total de 234 M\$.

Dividendes

Le 25 février 2020, le conseil a approuvé une augmentation de son dividende trimestriel, le faisant passer de 1,44 \$ à 1,46 \$ par action ordinaire pour le trimestre clos le 30 avril 2020.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de première catégorie émis par la Fiducie de capital CIBC, comme il est expliqué aux notes 16 et 17 des états financiers consolidés.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (régime)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 1 534 320 actions ordinaires pour une contrepartie de 144 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV)

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41) avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42) le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 41, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV)

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43) avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 43, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 16 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les billets viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 % par année.

En parallèle avec l'émission des billets, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) qui sont détenues dans une fiducie nouvellement constituée (fiducie à recours limité), consolidée par la CIBC et, par conséquent, les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des billets à leur échéance, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci, le seul recours de chacun des porteurs de billets se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les billets à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les billets et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité peut être convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de billets en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de billets en règlement du montant en principal de la totalité des billets et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation de porteurs de billets contre la CIBC sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les billets sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de billets dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Titres secondaires

Le 21 juillet 2020, nous avons émis des débentures à 2,01 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV) (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 2,01 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 21 juillet 2025 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires en dollars canadiens majoré de 1,28 % par année (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 21 juillet 2030.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 27 novembre 2020	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
Actions ordinaires	447 092 959	13 908 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	(11 820)	(1)		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	5,00	65 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	5,00	50 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	–	–		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{2, 4}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	5,00	150 000 000
Titres secondaires^{2, 3}				
Débentures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débentures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débentures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débentures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Options sur actions en cours				5 624 458

- 1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
 - 2) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
 - 3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débentures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
 - 4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des billets sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Pour plus de précisions, se reporter à la note 16 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation.
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 83 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2020. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice Normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2020, 19 925 M\$ (8 986 M\$ en 2019) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de capacité totale d'absorption des pertes pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Pour plus de précisions sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation, se reporter à la note 16 des états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaant et de plusieurs fonds multicédaants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédaants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédaants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme d'amélioration du crédit. Les fonds multicédaants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédaants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédaant et aux fonds multicédaants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédaants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédaants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédaants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédaants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédaant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédaants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédaants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédaant et aux fonds multicédaants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédaants. Ces honoraires ont totalisé 65 M\$ en 2020 (54 M\$ en 2019). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédaants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2020, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédaants atteignait 8,4 G\$ (7,1 G\$ en 2019). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 2,0 ans (1,6 an en 2019). Nous détenons du papier commercial totalisant 12 M\$ (26 M\$ en 2019) émis par les fonds multicédaants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédaants s'élevaient à 10,5 G\$ (8,8 G\$ en 2019). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2019) à ces fonds multicédaants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans, dont il reste deux ans, de 700 M\$ avec le fonds monocédaant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2019). Au 31 octobre 2020, nous avons financé 86 M\$ (87 M\$ en 2019) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

	2020			2019		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédaant et fonds multicédaants	107 \$	8 390 \$ ³	– \$	113 \$	7 137 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 560	2 880	–	3 345	2 358	–
Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation	3	13	130	3	13	139
Divers	340	140	–	332	127	–

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2019) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 107 M\$ (112 M\$ en 2019). Un montant notionnel de 123 M\$ (130 M\$ en 2019) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 98 M\$ (104 M\$ en 2019). Un montant notionnel additionnel de 7 M\$ (9 M\$ en 2019) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2019) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédaants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 12 M\$ (26 M\$ en 2019) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédaants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Au deuxième trimestre de 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Canada pour faciliter le processus d'octroi de prêt aux clients de la CIBC qui sont considérés comme des emprunteurs admissibles aux termes du programme du CUEC. Étant donné que la participation de la CIBC au programme du CUEC consiste à administrer les prêts aux termes du programme du CUEC, et que le financement des prêts et la gestion des risques et avantages des prêts, y compris les expositions aux défauts de paiement et la renonciation du capital, incombent au gouvernement du Canada, les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Dans le cadre du programme du CUEC, nous recevons des honoraires en guise de remboursement des coûts inhérents à l'administration des prêts. Pour plus de précisions sur le programme susmentionné ainsi que sur d'autres programmes de prêts du gouvernement, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 13 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour plus de précisions sur ces ententes, se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 22 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 13 et 22 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

43 Vue d'ensemble	55 Processus et contrôle	72 Activités autres que de négociation
44 Structure de la gouvernance du risque	56 Mesure de risque	73 Risque lié aux régimes de retraite
45 Structure de gestion du risque	58 Expositions au risque de crédit	74 Risque de liquidité
46 Processus de gestion du risque	61 Qualité du crédit des portefeuilles	74 Gouvernance et gestion
46 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	65 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	74 Politiques
47 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	66 Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	74 Mesure de risque
47 Limites et politiques en matière de risque	66 Expositions à certains pays et à certaines régions	75 Actifs liquides
48 Recensement et mesure des risques	67 Expositions à certaines activités	77 Financement
49 Simulations de crise	67 Risque de non-règlement	79 Obligations contractuelles
49 Traitement et atténuation du risque	67 Activités de titrisation	80 Autres risques
49 Suivi des risques et rapports connexes	68 Risque de marché	80 Risque stratégique
50 Principaux risques et nouveaux risques	68 Gouvernance et gestion	80 Risque d'assurance
53 Risques découlant des activités commerciales	68 Politiques	80 Risque opérationnel
54 Risque de crédit	68 Limites de risque de marché	81 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
54 Gouvernance et gestion	68 Processus et contrôle	81 Risques juridiques et de réputation
54 Politiques	68 Mesure de risque	82 Risque lié au comportement
	69 Activités de négociation	82 Risque lié à la conformité réglementaire
		82 Risque environnemental et risque social connexe

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur la tolérance au risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque.

L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de gouvernance relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

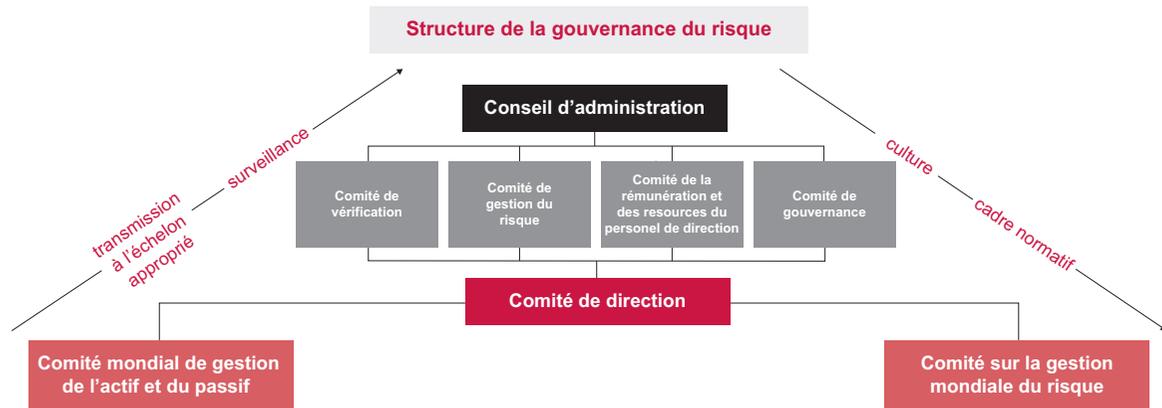
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les cadres clés, les politiques et les limites de risques relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

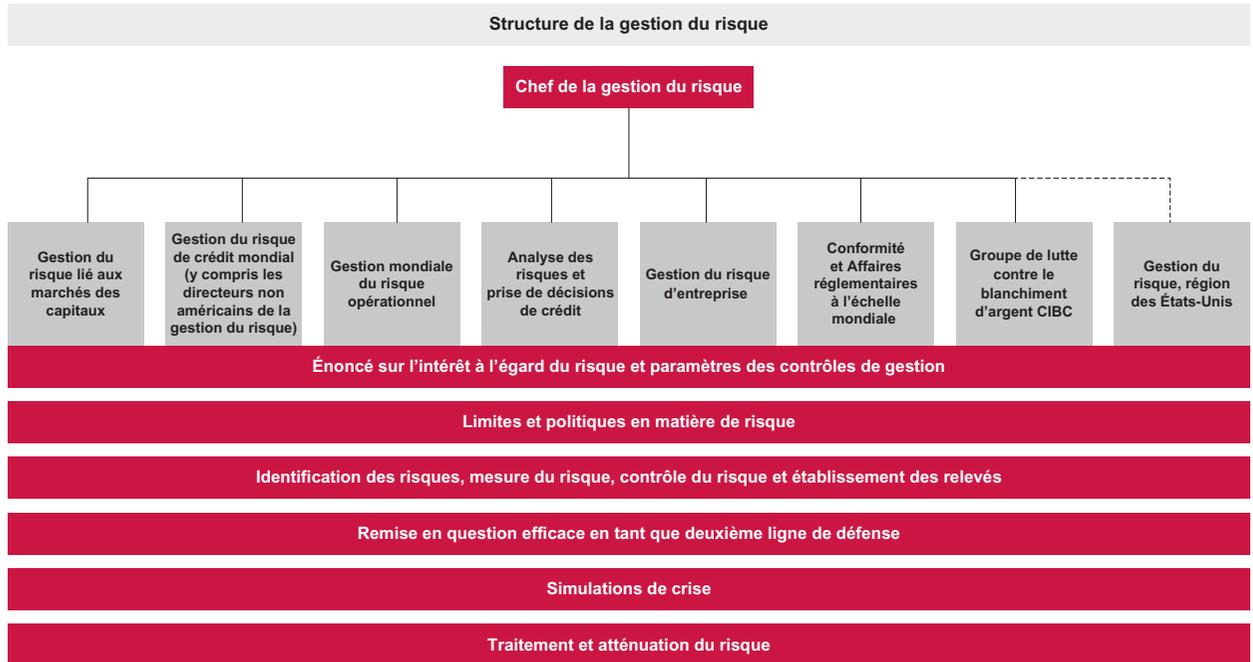
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de la Trésorerie, de la Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, de la gestion du financement et de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

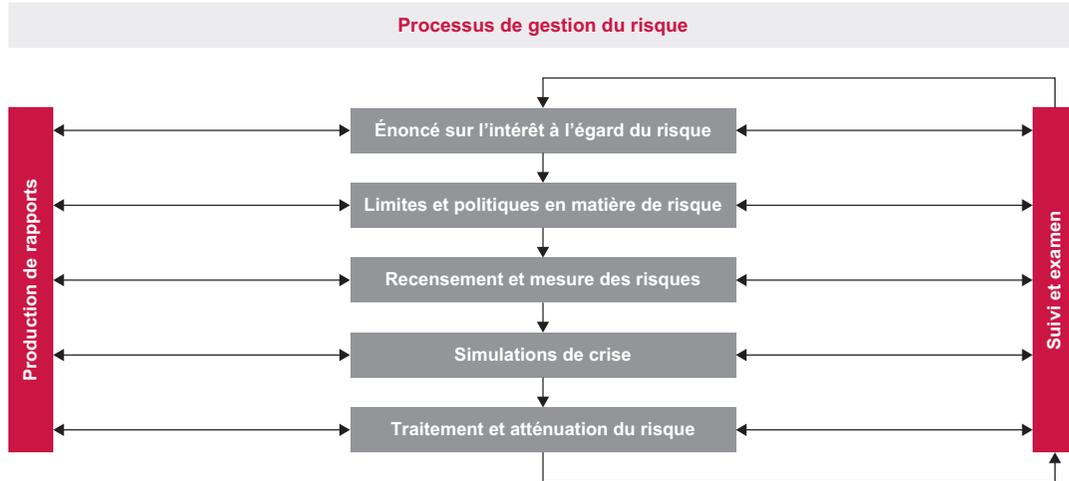
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour la fonction de gestion de la trésorerie et des liquidités et une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions) ayant trait à nos activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces, d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information, le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes en matière de risques d'entreprise et d'assurances, des risques de réputation, de la politique et de la gouvernance en matière de risque ainsi que des programmes de transformation du risque.
- Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance du risque lié au comportement et du risque lié à la culture (dont le risque des pratiques de vente), assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération et procède à l'examen des unités d'exploitation et des activités selon une approche axée sur les risques. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les régulateurs de marchés et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque aux États-Unis. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques présents aux États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties prenantes;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- faire nôtres les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique et aux groupes fonctionnels intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense et visent à examiner et à remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, ceux qui cessent d'être offerts ainsi que les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération. Le CRRPD est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

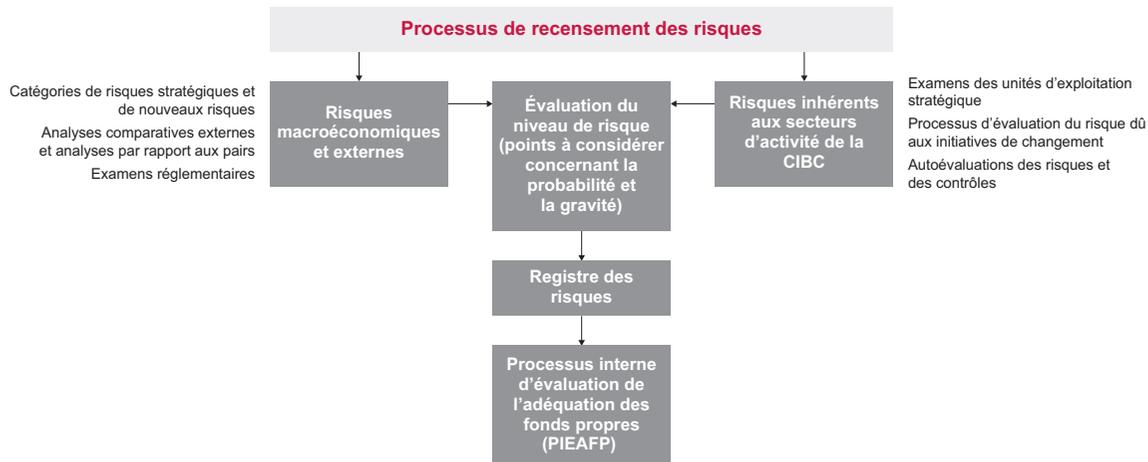
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation	Comités du crédit Comité du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité du risque lié à la technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de gouvernance Comité des risques commerciaux
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés aux informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;

- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du CGMR et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de son intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions dépassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Pandémies

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et la productivité des entreprises, et ont restreint l'activité économique au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où nous menons nos activités. Même si l'économie mondiale a considérablement rebondi après avoir touché le fond au plus fort du ralentissement pendant le deuxième trimestre de 2020, la reprise a été inégale. Pour l'avenir, nous nous attendons à une reprise qui sera lente au premier semestre de 2021, mais qui ira en s'accéléralant par la suite et retrouvera son rythme d'avant la pandémie d'ici 2022.

Nous suivons étroitement les répercussions en évolution perpétuelle de la pandémie de COVID-19, qui a eu un effet défavorable sur nos activités. Nous ne savons toujours pas quelle sera la pleine incidence de la COVID-19 sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, y compris notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité et notre capacité à satisfaire aux diverses exigences, dont celles d'ordre réglementaire. L'incidence définitive dépendra de faits nouveaux hautement incertains, comme l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, ce qui comprend les conséquences persistantes de la deuxième vague en cours, les résurgences ultérieures de la contagion, les mesures instaurées par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières et d'autres tiers en réponse aux vagues ultérieures, l'étendue des mesures de distanciation physique, ainsi que les fermetures d'entreprise et les restrictions sur les voyages décrétées par les gouvernements. Les plus récentes avancées favorables liées à la production d'un vaccin laissent sous-entendre que, dès le début de 2021, les approbations réglementaires pourraient être obtenues et une administration ciblée du vaccin pourrait s'amorcer, mais l'incertitude demeure quant au moment attendu de sa production de masse et de sa distribution, de son acceptation par le public et de la réduction subséquente des taux d'infection.

Une part importante de nos activités consiste à consentir du crédit ou autrement à fournir des ressources financières aux particuliers, aux entreprises, aux secteurs et aux gouvernements, lesquels ont vraisemblablement été malmenés par la pandémie, celle-ci pouvant miner leur capacité à respecter les dispositions initiales des prêts et, éventuellement, à rembourser leurs prêts. Bien que nos estimations des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs tiennent compte de la probabilité et de l'étendue des défauts de paiement et de la dépréciation futurs, les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations actuelles, compte tenu de l'incertitude rattachée à la COVID-19. Nous pourrions avoir à comptabiliser d'autres pertes de crédit, en plus de celles inscrites au cours de l'exercice 2020, advenant que nos activités commerciales ne progressent pas en fonction de nos attentes en raison d'autres vagues d'éclosion ou de contagion, ou advenant une augmentation soutenue du taux de chômage ou de défauts de paiement des prêts des clients supérieurs à ceux attendus. L'efficacité des divers programmes gouvernementaux d'allègement à l'intention des particuliers et des entreprises ainsi que le moment où un vaccin sera disponible pourraient aussi avoir des répercussions sur nos attentes. Dans la même optique, compte tenu de l'évolution de la conjoncture du marché et de l'économie, nous pourrions avoir à comptabiliser des pertes, des dépréciations ou des réductions dans les autres éléments du résultat global relativement à d'autres actifs au cours des périodes ultérieures.

Les produits nets d'intérêts sont fortement tributaires des taux d'intérêt du marché. La réduction des taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine en réponse à la COVID-19 a eu une incidence défavorable sur nos produits d'intérêts nets. L'incidence globale des taux d'intérêt affaiblis, ou potentiellement négatifs, est imprévisible et dépendra des prochaines mesures que mettront éventuellement en place la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine pour augmenter ou abaisser les taux ciblés en réponse à la COVID-19 et à d'autres facteurs.

Nous avons mis en place de nombreuses mesures pour soutenir nos clients en cette période difficile (se reporter à la section Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions). Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières ont également mis en place des mesures pour soutenir l'économie, accroître les liquidités, atténuer le chômage, offrir une aide financière provisoire et un assouplissement des attentes réglementaires et mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'atténuer ou de contrebalancer les répercussions économiques néfastes de la pandémie. Nous continuons de travailler avec les organismes de réglementation et les gouvernements des territoires où nous exerçons nos activités pour soutenir et aider nos clients devant s'inscrire aux programmes des gouvernements. La nature, l'étendue et la vitesse de mise en œuvre sans précédent des différentes mesures essentielles pour atténuer les contrecoups de la crise sur l'économie exposent la CIBC à des risques supplémentaires. Les programmes des gouvernements sont d'une grande complexité et le fait d'y participer peut accroître le risque opérationnel, le risque de conformité, les risques juridiques et de réputation, ce qui pourrait entraîner des litiges, des mesures gouvernementales ou d'autres formes de pertes. En outre, rien ne garantit l'efficacité de ces programmes, dont l'existence dépendra de la durée et de l'étendue de la COVID-19 et qui varieront d'une région ou d'un secteur à l'autre, tout comme les avantages que pourront en tirer nos clients.

La pandémie de COVID-19 a accru les pressions d'ordre opérationnel exercées sur la Banque ainsi que les risques opérationnels relativement à l'interruption des activités, à la survenance de fraudes, à la gestion du risque lié aux tiers, au traitement des opérations et à la cybersécurité.

Nous continuons à mener nos activités conformément aux plans de continuité des opérations mis en œuvre lorsque l'OMS a déclaré la pandémie de COVID-19. Nous avons continué d'évaluer et de transformer notre modèle opérationnel, dont la stratégie de retour au bureau qui a été modifiée à la lumière de la deuxième vague de COVID-19. Alors que le taux de contagion augmente dans nos collectivités avoisinantes, la surveillance continue et l'application uniforme de nos protocoles de santé et de sécurité se poursuivent, conformément aux directives des gouvernements et des autorités de santé publique. La possibilité que la maladie se répande chez nos clients et les membres de nos équipes constitue un risque d'entreprise et opérationnel supplémentaire et nous continuons d'accorder la priorité à leur santé et à leur sécurité, tout en répondant aux besoins de nos clients dans ce contexte difficile. Les modalités de travail à distance prévalent toujours et nous prévoyons de les maintenir en place au moins au cours du prochain trimestre.

Dans l'ensemble, la Banque s'est bien adaptée à la situation. Les mesures du risque opérationnel applicables font encore état d'un niveau acceptable. Nos pratiques en matière de gestion du risque lié à la technologie continuent de réunir résilience et malléabilité. Même si nous avons assisté à une stabilisation de l'environnement, l'incidence de la pandémie sur le plan opérationnel demeure incertaine compte tenu de sa persistance et des risques découlant des changements organisationnels récemment apportés. La résilience et la viabilité opérationnelles demeurent les aspects fondamentaux sur lesquels nous nous concentrons. Nous continuerons de surveiller notre position en matière de risque et les tendances pour assurer la gestion appropriée et opportune des risques opérationnels.

Advenant que la pandémie de COVID-19 se poursuive au-delà de nos prévisions, ou en cas d'urgence d'autres maladies entraînant des répercussions d'une nature similaire, les répercussions néfastes sur l'économie pourraient s'aggraver davantage et se traduire par une volatilité exacerbée et par d'autres replis des marchés financiers. En outre, les conséquences de la pandémie sur l'environnement macroéconomique et sur les normes d'affaires et sociales demeurent nébuleuses. Toute éventualité inattendue survenant dans les marchés financiers, le contexte réglementaire ou le comportement ou la confiance des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable à long terme sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière.

Prix des marchandises

Tandis que l'incidence de la pandémie de COVID-19 continue de se répercuter sur les marchés financiers, les prix du pétrole brut ont atteint des creux historiques, encore plus bas que ceux affichés en décembre 2018, et sans précédent pour ce qui est de ceux inscrits vers la fin d'avril 2020 au titre des contrats à terme normalisés d'un mois sur les prix du pétrole brut West Texas Intermediate. Bien que les prix du pétrole se soient en partie redressés par rapport aux creux du mois d'avril, la volatilité des prix futurs demeure un sujet de préoccupation en raison de l'incidence potentielle de la deuxième vague de COVID-19 sur la demande mondiale. Nous continuons d'évaluer les clients de notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz

selon nos mesures de risque améliorées qui tiennent compte du contexte actuel, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente. Les prix des métaux précieux et des autres catégories de marchandises demeurent volatils également alors que la COVID-19 influe sur l'offre et la demande qui leur sont associées, les prix de l'or ayant atteint des sommets en 2020. Nous continuons à surveiller étroitement notre exposition globale aux prix des marchandises du fait de la turbulence des marchés.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, la volatilité des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, pourrait avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- l'incertitude et les répercussions sur les marchés à l'échelle mondiale liées à la propagation de la COVID-19, dont les préoccupations liées à la vague d'infection actuelle et aux vagues subséquentes ainsi qu'à la mise au point d'un vaccin efficace produit à grande échelle;
- les répercussions du différend entre l'Arabie saoudite et la Russie quant à la production pétrolière;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis et la Chine;
- les tensions diplomatiques et le différend commercial entre le Canada et la Chine;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les manifestations contre le gouvernement à Hong Kong;
- l'incertitude quant à l'issue des négociations sur le Brexit, compte tenu du fait que la Grande-Bretagne doit négocier un accord commercial avec l'Union européenne.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

La hausse historique du niveau d'endettement, attribuable principalement à l'accroissement de l'endettement hypothécaire, a été tempérée par les hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2017 et en 2018, conjuguées aux mesures réglementaires, dont la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20) et la taxe sur les investissements étrangers. Ces mesures, jumelées au contexte de chômage à la baisse antérieur, ont eu l'effet escompté, les ratios de la dette au revenu s'étant par la suite aplanis en 2018 et en 2019. Pour contrer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a instauré plusieurs programmes d'allègement, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt et la CIBC a mis en place des mesures d'aide temporaires à l'égard de l'ensemble de ses produits de détail pour soutenir ses clients. Les prévisions à court terme sur le marché du logement devraient rester assez stables. Nous sommes d'avis que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible. À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable d'après le taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable, conformément à la ligne directrice B-20. Nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. Parmi ces technologies, mentionnons la chaîne de bloc qui permet à des parties de faire des transactions entre elles sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, représentent une application particulière de la technologie de la chaîne de bloc associée à un risque de désintermédiation potentiel. Cependant, l'adoption généralisée des cryptomonnaies en remplacement des monnaies émises par les gouvernements ne semble pas envisageable à court terme, car elles présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée et une réglementation limitée. Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation pourraient également transformer les modèles d'affaires au fil du temps, notamment par la prestation de conseils financiers au moyen de processus automatisés. La CIBC développe ses capacités en IA en mettant l'accent sur le maintien de la relation de confiance avec ses clients, et ce, en établissant des pratiques en matière d'IA fondées sur des principes comme l'équité, l'éthique, la transparence et la sécurité.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'examen stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée et nous avons obtenu de nombreux prix sectoriels pour notre innovation en matière de services bancaires et de services bancaires numériques et mobiles.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, font l'objet d'une réforme et sont remplacés par de nouveaux taux sans risque largement fondés sur les marchés. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR publiés pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. Étant donné que les taux LIBOR sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments en espèces, la transition comporte un certain nombre de risques pour la CIBC et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (advenant l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). La CIBC a mis en place un programme complet à l'échelle de l'entreprise afin de gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques précités. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une grande menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la LBA et la LFAT, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Les modifications apportées aux règlements d'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada ont été publiées en juillet 2019 afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. La CIBC continue de réaliser des progrès en vue d'être en mesure de se conformer aux règlements modifiés lorsqu'ils entreront en vigueur. Ainsi, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays, et nous avons instauré une formation annuelle obligatoire sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour tous les employés.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) et la FDIC (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter notre capacité de faire croître nos activités bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. La CIBC a également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. L'assurance contre les risques de la CIBC est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, la CIBC n'est pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout incident pouvant éventuellement survenir. Cependant, la CIBC surveille les changements dans son profil de risque et continue d'améliorer ses stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction de la CIBC conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, des processus novateurs, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Risque lié au changement climatique

Les risques physiques liés aux changements climatiques, comme les vagues de chaleur, le stress hydrique et les inondations, de même que la réglementation visant à les atténuer, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Du fait que la CIBC est un prestataire de services, elle produit relativement peu d'émissions de carbone. Cependant, un grand nombre de nos clients exploitent des entreprises qui doivent se conformer à de nouvelles normes en matière d'émissions de carbone ou qui devraient le faire dans un avenir rapproché.

Dans un contexte de demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié au changement climatique, nous appuyons le cadre de divulgation mis en place par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le cadre établi par le GIFCC fournit aux parties prenantes des lignes directrices pour la présentation d'informations cohérentes et significatives sur le risque lié au changement climatique qui peuvent être comparées dans l'ensemble des secteurs, des industries et des pays. L'analyse de scénarios relatifs au climat est une recommandation clé formulée par le GIFCC permettant d'apporter un éclairage sur la façon dont les risques physiques et liés à la transition se répercuteront sur les activités des entreprises au fil du temps. À l'instar de bien d'autres banques mondiales, nous participons au volet de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) et au GIFCC pour accélérer notre cheminement vers une analyse efficace de scénarios relatifs au climat d'une façon qui cadre avec l'approche privilégiée. La préparation d'un rapport GIFCC exhaustif est un long processus qui devrait prendre plusieurs années. Nous collaborons de façon proactive avec les autres banques pour assurer l'uniformité et la comparabilité de l'information fournie dans notre rapport GIFCC, tandis que nous nous efforçons d'en améliorer l'exhaustivité.

Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à certains facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, ces transactions d'entreprise comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC à la suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Gestion des fonds propres, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2020 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux petites entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 29)
Bilan	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 261 956	Actif moyen 65 839	Actif moyen 55 237	Actif moyen 221 117	Actif moyen 131 343
	Dépôts moyens 194 566	Dépôts moyens 71 076	Dépôts moyens 35 461	Dépôts moyens 44 175	Dépôts moyens 193 356
APR	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 50 332	Risque de crédit 48 423	Risque de crédit ¹ 46 612	Risque de crédit ² 53 161	Risque de crédit ³ 20 166
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 17	Risque de marché 5 596	Risque de marché 245
	Risque opérationnel 12 222	Risque opérationnel 6 486	Risque opérationnel 3 574	Risque opérationnel 6 680	Risque opérationnel 1 357
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis^{4, 5}	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 25	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 21
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit 75	Risque de crédit 74	Risque de crédit ⁶ 49	Risque de crédit ⁶ 81	Risque de crédit ⁶ 73
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 8	Risque de marché 2
	Risques opérationnel 18	Risques opérationnel 10	Risques opérationnel 4	Risques opérationnel 10	Risques opérationnel 8
	Autre ⁶ 7	Autre ⁶ 16	Autre ⁶ 47	Autre ⁶ 1	Autre ⁶ 17
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, les risques liés à la conformité réglementaire, de même que le risque environnemental et social.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 193 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 16 784 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 143 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est réparti entre les unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités. Auparavant, nous employions un modèle de capital économique pour attribuer le capital aux unités d'exploitation stratégique et pour calculer le rendement des capitaux propres sectoriel. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR. Les montants de capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux soldes moyens.

5) Aux termes du modèle de capital économique précédent, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire était considéré comme une composante du risque de marché. Depuis le 1^{er} novembre 2019, la composition des risques inhérents aux capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis est fondée sur les définitions du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel de Bâle III.

6) Correspondent aux capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de contrôle sont tenus d'évaluer et de gérer les risques liés à leurs activités. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associée aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions) ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, les systèmes et les modèles de données sur les risques, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements, de la fraude et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les créances présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles localisés, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonstanciée dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la Banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Des pouvoirs d'approbation limités ont été accordés aux centres de contact, service clientèle, et aux secteurs d'où émanent les demandes, pour nous assurer d'avoir la capacité de répondre aux demandes de report de paiement des clients en temps opportun dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous suivons étroitement ces programmes de report de paiement pour nous assurer que la performance du crédit se réalise comme prévu, ce qui comprend des contrôles à l'égard du nombre total de reports, et nous maintenons un suivi quotidien pour les cas de défaut et d'insolvabilité.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

- 1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque
Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur en défaut qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00–47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51–67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70–80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisants des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % à 0,20 %
Très faible	0,21 % à 0,50 %
Faible	0,51 % à 2,00 %
Moyen	2,01 % à 10,00 %
Élevé	10,01 % à 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur pétrolier et gazier et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020			2019		
	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	102 342 \$	36 603 \$	138 945 \$	96 444 \$	32 292 \$	128 736 \$
Engagements non utilisés	49 473	7 339	56 812	44 732	6 244	50 976
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	139 677	–	139 677	122 776	1	122 777
Divers – hors bilan	14 085	1 016	15 101	14 540	981	15 521
Dérivés de gré à gré	10 858	786	11 644	14 125	596	14 721
	316 435	45 744	362 179	292 617	40 114	332 731
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	133 077	22 664	155 741	73 036	13 301	86 337
Engagements non utilisés	8 354	–	8 354	6 421	–	6 421
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	38 904	–	38 904	21 404	–	21 404
Divers – hors bilan	1 553	–	1 553	1 624	–	1 624
Dérivés de gré à gré	2 187	2	2 189	3 094	2	3 096
	184 075	22 666	206 741	105 579	13 303	118 882
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 846	1 241	14 087	12 689	1 862	14 551
Engagements non utilisés	1 552	16	1 568	1 771	6	1 777
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	24 228	–	24 228	25 472	–	25 472
Divers – hors bilan	59 761	–	59 761	61 532	–	61 532
Dérivés de gré à gré	5 805	21	5 826	9 355	18	9 373
	104 192	1 278	105 470	110 819	1 886	112 705
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	604 702	69 688	674 390	509 015	55 303	564 318
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	187 832	–	187 832	157 415	–	157 415
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	416 870	69 688	486 558	351 600	55 303	406 903
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	231 527	4 799	236 326	222 933	4 177	227 110
Engagements non utilisés ²	31 390	–	31 390	20 777	1	20 778
	262 917	4 799	267 716	243 710	4 178	247 888
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	18 701	–	18 701	19 784	–	19 784
Engagements non utilisés ²	53 085	–	53 085	49 709	–	49 709
Divers – hors bilan	271	–	271	275	–	275
	72 057	–	72 057	69 768	–	69 768
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	14 869	1 326	16 195	13 478	1 268	14 746
Engagements non utilisés ²	2 819	28	2 847	2 584	26	2 610
Divers – hors bilan	35	–	35	36	–	36
	17 723	1 354	19 077	16 098	1 294	17 392
Total des portefeuilles de détail						
	352 697	6 153	358 850	329 576	5 472	335 048
Expositions de titrisation						
	12 276	3 509	15 785	10 688	3 511	14 199
Expositions brutes au risque de crédit						
	969 675	79 350	1 049 025	849 279	64 286	913 565
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	187 832	–	187 832	157 415	–	157 415
Expositions nettes au risque de crédit³						
	781 843 \$	79 350 \$	861 193 \$	691 864 \$	64 286 \$	756 150 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) La hausse de l'ECD au cours de l'exercice considéré reflète l'incidence de certaines mises à jour des paramètres des modèles réglementaires effectuées au cours du premier trimestre de 2020 dans le cadre de notre processus continu de suivi et d'examen.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 105 G\$ en 2020, du fait de la hausse des dépôts auprès d'entités souveraines et des placements en titres, ainsi que de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2020	2019
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	45 592 \$	152 \$	45 744 \$	40 114 \$
Prêts aux entités souveraines	17 648	3 442	–	138	–	906	532	22 666	13 303
Prêts aux banques	–	1 189	–	1	–	78	10	1 278	1 886
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	1 742	–	2 883	170	4	4 799	4 178
Autres prêts de détail	–	–	–	–	1 289	59	6	1 354	1 294
	17 648 \$	4 631 \$	1 742 \$	139 \$	4 172 \$	46 805 \$	704 \$	75 841 \$	60 775 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 2,7 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (auss appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 13 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
	Expositions ¹			
De première qualité	7,46 \$	74,9 %	5,40 \$	82,4 %
De qualité inférieure	2,40	24,1	1,12	17,1
Liste de surveillance	0,07	0,7	0,02	0,3
Défaut	0,03	0,3	0,01	0,2
Sans note	–	–	–	–
	9,96 \$	100,0 %	6,55 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	173 199 \$	55 051 \$	8 396 \$	11 619 \$	248 265 \$
Engagements non utilisés	45 684	9 717	2 402	1 576	59 379
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 787	4 022	1 241	1 927	14 977
Divers – hors bilan	59 188	9 422	6 138	651	75 399
Dérivés de gré à gré	9 926	3 770	3 279	1 875	18 850
	295 784 \$	81 982 \$	21 456 \$	17 648 \$	416 870 \$
31 octobre 2019	237 234 \$	73 900 \$	23 150 \$	17 316 \$	351 600 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	2020 Total	2019 Total ¹
Prêts hypothécaires commerciaux	8 373 \$	47 \$	– \$	– \$	– \$	8 420 \$	7 544 \$
Institutions financières	81 967	7 673	14 318	66 312	9 775	180 045	140 284
Commerce de détail et de gros	5 167	3 652	–	225	239	9 283	9 142
Services aux entreprises	7 047	3 264	18	595	215	11 139	11 000
Fabrication – biens d'équipement	2 791	2 036	–	365	205	5 397	5 898
Fabrication – biens de consommation	3 455	2 052	–	214	95	5 816	6 024
Immobilier et construction	30 216	8 257	142	1 166	871	40 652	38 358
Agriculture	6 771	1 767	–	26	196	8 760	8 575
Pétrole et gaz	9 649	8 532	–	1 039	2 305	21 525	21 813
Mines	1 363	2 931	–	723	114	5 131	5 326
Produits forestiers	490	515	–	205	29	1 239	1 324
Matériel informatique et logiciels	1 227	890	–	45	27	2 189	1 751
Télécommunications et câblodistribution	335	1 126	–	408	326	2 195	2 234
Diffusion, édition et impression	457	154	–	2	52	665	801
Transport	5 768	2 596	–	262	1 287	9 913	8 877
Services publics	9 189	7 066	–	2 707	1 177	20 139	15 747
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 096	1 194	6	150	296	4 742	4 541
Gouvernements	70 904	5 627	493	955	1 641	79 620	62 361
	248 265 \$	59 379 \$	14 977 \$	75 399 \$	18 850 \$	416 870 \$	351 600 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. La présentation des prêts hypothécaires commerciaux a été modifiée pour faire état des prêts hypothécaires commerciaux pondérés en fonction du risque. Auparavant, les prêts hypothécaires commerciaux comprenaient seulement ceux assujettis à l'approche de classement.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2020, la protection de crédit souscrite totalisait 185 M\$ (183 M\$ en 2019) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Expositions au secteur pétrolier et gazier

Le tableau suivant présente la répartition de nos expositions au secteur pétrolier et gazier en vertu de l'approche NI avancée. De ces expositions, une tranche de 64 % était liée, au 31 octobre 2020, à des titres d'entités présentant une note de première qualité selon nos notations de risque internes, comprenant des titres donnés en garantie (équivalents à une note de BBB-/Baa3 ou supérieure attribuée par S&P ou Moody's).

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total ¹
Exploration et production	4 924 \$	2 857 \$	378 \$	1 136 \$	9 295 \$
Activités intermédiaires	2 241	3 107	43	401	5 792
Sociétés intégrées	211	1 649	468	652	2 980
Distribution de produits pétroliers	1 391	393	106	110	2 000
Services pétroliers et gaziers	347	218	15	5	585
Activités en aval	535	308	29	1	873
	9 649 \$	8 532 \$	1 039 \$	2 305 \$	21 525 \$
31 octobre 2019	9 048 \$	8 606 \$	913 \$	3 246 \$	21 813 \$

1) L'exposition au secteur pétrolier et gazier aux termes de l'approche standard est négligeable.

S'ajoute également une tranche de 40,0 G\$ (39,9 G\$ au 31 octobre 2019) au titre des expositions de détail dans les provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador, qui à elles trois représentent la grande partie de la production pétrolière au Canada.

Qualité du crédit des portefeuilles

Qualité du crédit des portefeuilles notés en fonction du risque

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles notés en fonction du risque selon l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

En millions de dollars, aux 31 octobre		ECD			2020	2019
Note du débiteur	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total	Total	
De première qualité	106 633 \$	147 438 \$	82 029 \$	336 100 \$	276 817 \$	
De qualité inférieure	74 600	781	1 264	76 645	72 613	
Liste de surveillance	2 730	—	—	2 730	1 239	
Défaut	1 039	—	—	1 039	579	
Total des expositions notées en fonction du risque	185 002 \$	148 219 \$	83 293 \$	416 514 \$	351 248 \$	
Estimation des PCD	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total	Total	
Moins de 10 %	9 704 \$	136 968 \$	60 057 \$	206 729 \$	142 666 \$	
10 % à 25 %	56 615	7 881	5 090	69 586	68 790	
26 % à 45 %	84 108	3 010	17 251	104 369	110 596	
46 % à 65 %	33 301	289	893	34 483	27 733	
66 % à 100 %	1 274	71	2	1 347	1 463	
	185 002 \$	148 219 \$	83 293 \$	416 514 \$	351 248 \$	
Très bon profil				265 \$	246 \$	
Bon profil				71	85	
Profil satisfaisant				20	21	
Profil faible				—	—	
Défaut				—	—	
Total des expositions classées				356 \$	352 \$	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				416 870 \$	351 600 \$	

Les expositions totales ont augmenté de 65,3 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2019, du fait de la hausse des dépôts auprès d'entités souveraines et des placements en titres, ainsi que de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts. Le montant des prêts à des débiteurs de première qualité a augmenté de 59,3 G\$ depuis le 31 octobre 2019, tandis que celui des prêts à des débiteurs de qualité inférieure a augmenté de 4,0 G\$. L'augmentation des prêts à des débiteurs inscrits sur la liste de surveillance et des prêts à des débiteurs faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à la migration de crédit d'un certain nombre d'expositions dans le portefeuille de prêts aux entreprises, notamment dans le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, aux 31 octobre		ECD			2020	2019
Niveau de risque	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total	
Exceptionnellement faible	201 050 \$	49 755 \$	3 816 \$	254 621 \$	239 875 \$	
Très faible	31 927	4 469	4 335	40 731	34 018	
Faible	25 825	10 437	6 091	42 353	39 648	
Moyen	3 086	6 598	2 438	12 122	13 259	
Élevé	586	763	973	2 322	2 271	
Défaut	443	35	70	548	505	
	262 917 \$	72 057 \$	17 723 \$	352 697 \$	329 576 \$	

Expositions de titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, aux 31 octobre		2020	2019
		ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI avancée			
Équivalent de S&P			
AAA à BBB-		12 276 \$	10 688 \$
BB+ à BB-		—	—
Inférieure à BB-		—	—
Sans note		—	—
		12 276	10 688
Expositions assujetties à l'approche standard		3 509	3 511
Expositions totales de titrisation		15 785 \$	14 199 \$

Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19

La CIBC s'est livrée diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, nous offrons les programmes d'aide financière suivants aux clients de nos services bancaires personnels qui sont touchés par ses conséquences :

- Cartes de crédit : Proposition d'un taux d'intérêt moins élevé de 10,99 % à l'égard de certains produits ainsi qu'une modalité de report des paiements de carte de crédit pour une période allant jusqu'à quatre mois également assortis du taux d'intérêt moins élevé pendant la période de report.
- Prêts hypothécaires à l'habitation : Report des versements hypothécaires pour une période allant jusqu'à six mois.
- Prêts et marges de crédit : Report des versements périodiques au titre de certains prêts personnels garantis pour une période allant jusqu'à six mois et au titre d'autres prêts et marges de crédit pour une période allant jusqu'à deux mois.
- Certificats de placement garanti (CPG) : Retrait anticipé de fonds détenus dans les CPG admissibles, à titre exceptionnel.

Les programmes d'aide financière que nous offrons à nos clients des services financiers aux entreprises, des services bancaires commerciaux et des services bancaires aux entreprises au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions sont évalués au cas par cas pour chaque client et selon le type de produit :

- Facilités de crédit nouvelles ou accrues pour fournir des liquidités supplémentaires
- Allègement des clauses restrictives et de la capacité d'emprunt pour faire bénéficier d'une plus grande souplesse sur le plan financier
- Report des paiements du principal et des intérêts quant aux prêts, aux prêts hypothécaires, aux marges de crédit, aux découverts autorisés et aux cartes de crédit
- Retrait anticipé de fonds détenus dans des CPG non enregistrés
- Allègement financier par l'entremise des programmes d'aide du gouvernement

Sous réserve de l'approbation du groupe de gestion du risque de crédit et selon un scénario au cas par cas, d'autres modifications uniques respectant des normes prudentes pourraient être envisagées.

Au cours du quatrième trimestre de 2020, le nombre de clients ayant demandé une aide financière aux termes des programmes de report des paiements précités a été nettement moins élevé qu'au trimestre précédent, ce qui s'est traduit par une diminution des soldes impayés aux termes de ces mêmes programmes pour lesquels la période de report était de trois mois au moins. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts bruts au titre desquels la CIBC a accordé le report des paiements était de néant pour les cartes de crédit au Canada (inférieur à 10 M\$ au 31 juillet 2020 et 1,8 G\$ au 30 avril 2020), de 2,7 G\$ pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada (33,3 G\$ au 31 juillet 2020 et 35,5 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour les prêts personnels consentis au Canada (0,8 G\$ au 31 juillet 2020 et 2,3 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour divers prêts à la consommation dans les Caraïbes (1,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 1,3 G\$ au 30 avril 2020) et de 2,5 G\$ pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements (6,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 10,0 G\$ au 30 avril 2020), dont 0,5 G\$ au Canada (2,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 8,6 G\$ au 30 avril 2020), 0,5 G\$ aux États-Unis (1,6 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,9 G\$ au 30 avril 2020) et 1,5 G\$ dans les Caraïbes (2,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,5 G\$ au 30 avril 2020). Parmi les prêts auxquels des reports de paiement avaient été accordés au 31 octobre 2020, l'encours brut de ceux dont le report initial a été prolongé ou est en train de l'être se chiffrait à 1,2 G\$.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Depuis le deuxième trimestre de 2020, la CIBC participe à un certain nombre de programmes de prêts lancés par le gouvernement, notamment :

- le programme du CUEC;
- le Programme de garantie et de prêts pour les petites et moyennes entreprises (programme de garantie de prêts d'EDC);
- le Programme de prêts conjoints à l'intention des petites et moyennes entreprises (programme de prêts conjoints de la BDC);
- le PPP aux États-Unis.

Le CUEC a été mis en place par le gouvernement du Canada au deuxième trimestre de 2020. EDC finance tous les prêts accordés aux termes du programme du CUEC, y compris tout défaut de paiement d'un client et toute radiation du principal des prêts. Les critères d'admissibilité au programme du CUEC ont été élargis au cours du troisième trimestre de 2020 pour faciliter l'inscription de certains emprunteurs qui, autrement, n'auraient pas pu avoir accès au programme.

Le Programme de crédit aux entreprises (PCE), lancé par le gouvernement du Canada au deuxième trimestre de 2020, se décline en deux sous-programmes : le programme de garantie de prêts d'EDC pour les petites et moyennes entreprises et le programme de prêts conjoints en partenariat avec la BDC. Aux termes du programme de garantie de prêts d'EDC, EDC garantira 80 % des prêts à terme admissibles aux petites et moyennes entreprises pour les aider à répondre à leurs obligations en matière de crédits d'exploitation et de flux de trésorerie opérationnels. Aux termes du même programme de prêts conjoints en partenariat, la BDC, à titre de coprêteur, finance 80 % des prêts accordés dans le cadre de ce programme, tandis que la CIBC finance la tranche résiduelle de 20 %.

Le PPP, lancé par l'agence américaine Small Business Administration, est un programme de prêts pouvant être radiés. Les prêts octroyés aux termes du PPP sont garantis par la Small Business Administration des États-Unis.

Au 31 octobre 2020, des prêts de 2,9 G\$ avaient été accordés aux clients de la CIBC dans le cadre du programme du CUEC, et ont été comptabilisés à titre de prêts hors bilan. Pour plus de précisions, se reporter à la section Arrangements hors bilan. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts financés au bilan consolidé aux termes du programme de garantie de prêts d'EDC et du programme de prêts conjoints en partenariat de la BDC s'est établi à 0,2 G\$. De plus, des prêts totalisant 1,9 G\$ US avaient été accordés dans le cadre du PPP au 31 octobre 2020.

Pour plus de précisions sur les programmes susmentionnés, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolvable, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2020	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹		Marges de crédit hypothécaires ²		Total					
	Assurés	Non assurés	Non assurées	Assurés	Non assurés					
Ontario ³	29,4 \$	26 %	82,1 \$	74 %	10,4 \$	100 %	29,4 \$	24 %	92,5 \$	76 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	10,2	24	32,9	76	4,1	100	10,2	22	37,0	78
Alberta	13,6	53	12,1	47	2,4	100	13,6	48	14,5	52
Québec	6,0	38	10,0	62	1,2	100	6,0	35	11,2	65
Provinces des Prairies / du Centre ⁵	3,7	51	3,6	49	0,7	100	3,7	46	4,3	54
Provinces de l'Atlantique ⁶	4,1	49	4,3	51	0,7	100	4,1	45	5,0	55
Portefeuille canadien ^{7, 8}	67,0	32	145,0	68	19,5	100	67,0	29	164,5	71
Portefeuille américain ⁷	–	–	2,0	100	0,1	100	–	–	2,1	100
Autre portefeuille international ⁷	–	–	2,0	100	–	–	–	–	2,0	100
Total des portefeuilles	67,0 \$	31 %	149,0 \$	69 %	19,6 \$	100 %	67,0 \$	28 %	168,6 \$	72 %
31 octobre 2019	66,2 \$	32 %	139,1 \$	68 %	21,3 \$	100 %	66,2 \$	29 %	160,4 \$	71 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2020 et 2019.

3) Comprend un montant de 13,8 G\$ (14,1 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 53,4 G\$ (49,0 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,1 G\$ (6,6 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 4,5 G\$ (4,6 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,9 G\$ (22,1 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,7 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) Comprend un montant de 1,8 G\$ (1,8 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 1,7 G\$ (1,7 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 0,4 G\$ (0,4 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires en Saskatchewan.

6) Comprend un montant de 1,3 G\$ (1,3 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 1,4 G\$ (1,4 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 0,2 G\$ (0,2 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires à Terre-Neuve-et-Labrador.

7) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

8) Une tranche de 71 % (72 % en 2019) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice.

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020		2019	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	63 %	68 %	63 %	67 %
Colombie-Britannique et territoires ³	60	65	61	64
Alberta	68	73	68	72
Québec	68	73	68	73
Provinces des Prairies / du Centre	68	74	69	74
Provinces de l'Atlantique	71	74	72	74
Portefeuille canadien ⁴	63	68	64	68
Portefeuille américain ⁴	65	63	69	63
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	72 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (62 % en 2019).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 58 % (57 % en 2019).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2020 ^{1, 2}	55 %	52 %
31 octobre 2019 ^{1, 2}	55 %	54 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2020 et 2019 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2020 et 2019. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 48 % (50 % en 2019). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 46 % (47 % en 2019).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements d'un autre montant que le montant contractuel minimum ou dont la fréquence est différente.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2020	– %	1 %	2 %	7 %	54 %	36 %	– %	– %
31 octobre 2019	– %	1 %	2 %	6 %	49 %	42 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2020	– %	1 %	1 %	1 %	8 %	89 %	– %	– %
31 octobre 2019	– %	2 %	2 %	1 %	9 %	86 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2020	11 %	15 %	23 %	23 %	18 %	10 %	– %	– %
31 octobre 2019	9 %	16 %	23 %	23 %	17 %	12 %	– %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2020	2 %	4 %	7 %	18 %	44 %	25 %	– %	– %
31 octobre 2019	2 %	4 %	6 %	13 %	40 %	30 %	3 %	2 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2020	2 %	3 %	7 %	10 %	10 %	68 %	– %	– %
31 octobre 2019	1 %	4 %	11 %	10 %	13 %	61 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2020	7 %	13 %	22 %	23 %	19 %	14 %	2 %	– %
31 octobre 2019	7 %	13 %	23 %	24 %	18 %	14 %	1 %	– %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2020, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 28,1 G\$ (25,2 G\$ en 2019), et une tranche de 31 % de ces prêts (33 % en 2019) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,4 G\$ (1,3 G\$ en 2019) ou 1,0 % (1,0 % en 2019) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 4,5 G\$ (4,0 G\$ en 2019). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 107 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2020, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 416,4 G\$ (398,1 G\$ en 2019). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 66 % (66 % en 2019) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 9,0 G\$, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation de 12,4 G\$ des prêts hypothécaires à l'habitation, contrebalancée par une diminution des prêts personnels et des cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 9,2 G\$, ou 7 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement à l'immobilier et à la construction, aux institutions financières, aux services publics, à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux, ainsi qu'au transport.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

	2020			2019		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	911 \$	955 \$	1 866 \$	621 \$	859 \$	1 480 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 256	1 933	3 189	1 204	2 004	3 208
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(109)	(580)	(689)	(134)	(394)	(528)
Remboursements nets	(547)	(543)	(1 090)	(239)	(575)	(814)
Montants radiés	(157)	(778)	(935)	(190)	(940)	(1 130)
Recouvrements de prêts et avances auparavant radiés	—	—	—	—	—	—
Cessions de prêts ¹	—	—	—	(361)	—	(361)
Prêts douteux acquis	—	—	—	—	—	—
Change et autres	5	3	8	10	1	11
Solde à la fin de l'exercice	1 359 \$	990 \$	2 349 \$	911 \$	955 \$	1 866 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux						
Solde au début de l'exercice	376 \$	268 \$	644 \$	230 \$	252 \$	482 \$
Montants radiés	(157)	(778)	(935)	(190)	(940)	(1 130)
Recouvrements de montants radiés au cours d'exercices antérieurs	9	183	192	13	181	194
Montant passé en charges au compte de résultat ²	451	614	1 065	350	795	1 145
Intérêts courus sur prêts douteux	(21)	(24)	(45)	(18)	(22)	(40)
Cessions de prêts ¹	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	—	—	—	—	—
Change et autres	(8)	1	(7)	(9)	2	(7)
Solde à la fin de l'exercice	650 \$	264 \$	914 \$	376 \$	268 \$	644 \$
Prêts douteux nets³						
Solde au début de l'exercice	535 \$	687 \$	1 222 \$	391 \$	607 \$	998 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	448	35	483	290	96	386
Variation nette de la provision	(274)	4	(270)	(146)	(16)	(162)
Solde à la fin de l'exercice	709 \$	726 \$	1 435 \$	535 \$	687 \$	1 222 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,34 %					0,31 %

1) Comprennent des prêts d'une valeur nominale de 116 M\$ et des pertes de crédit attendues de 48 M\$ qui ont été décomptabilisés en raison d'un accord de restructuration de la dette conclu avec le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018.

2) Compte non tenu de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux facilités de crédit inutilisées et aux autres expositions hors bilan considérées douteuses.

3) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2020, les prêts douteux bruts s'élevaient à 2 349 M\$, en hausse de 483 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout des augmentations affichées dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de la construction et des services de détail et de gros, ainsi que de la hausse inscrite par le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

60 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation, au secteur des services de détail et de gros, au portefeuille de prêts personnels et au secteur des services aux entreprises.

25 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de la construction, et des services aux entreprises.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient principalement à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation, au secteur de l'immobilier et de la construction et au portefeuille de prêts personnels.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 914 M\$, en hausse de 270 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des hausses enregistrées dans les secteurs des services de détail et de gros, du pétrole et du gaz et des services aux entreprises.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat. La plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements notés en fonction du risque qui étaient en souffrance aux termes du contrat au moment où des allègements ont été fournis dans le cadre de programmes de report de paiement ont été présentés dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait lorsque les reports ont été accordés. Les autres prêts aux entreprises et aux gouvernements, prêts sur cartes de crédit, prêts personnels et prêts hypothécaires à l'habitation qui ont fait l'objet d'un programme de report de paiement ont en général été présentés dans la catégorie chronologique qui s'appliquait au 31 mars 2020, ce qui correspond approximativement au moment où la majorité des reports de paiements ont été accordés, à l'exception des prêts hypothécaires résidentiels au Canada et de certains prêts personnels garantis qui étaient en souffrance depuis moins de 29 jours à ce moment qui ont été traités à titre d'éléments courants. Le classement chronologique des prêts qui ne sont plus assujettis à un programme de report de paiement donné se poursuit habituellement en fonction du statut accordé à ceux-ci à l'inscription au programme dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2020	Total 2019 ¹
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 358 \$	1 152 \$	– \$	4 510 \$	3 840 \$
Prêts personnels	608	222	–	830	1 027
Cartes de crédit	485	189	132	806	838
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 854	281	–	2 135	1 081
	6 305 \$	1 844 \$	132 \$	8 281 \$	6 786 \$

1) Certains montants des exercices précédents liés à des prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux, dans CIBC FirstCaribbean ont été retraités.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 113 M\$ (99 M\$ en 2019), dont 69 M\$ (46 M\$ en 2019) au Canada et 44 M\$ (53 M\$ en 2019) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 45 M\$ (40 M\$ en 2019), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 67 M\$ (58 M\$ en 2019), dont 43 M\$ (43 M\$ en 2019) au Canada et 24 M\$ (15 M\$ en 2019) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Le tableau suivant présente nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 47 % (45 % en 2019) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Expositions directes											
	Capitalisées				Non capitalisées				Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹			Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	
Autriche	– \$	593 \$	315 \$	908 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$	910 \$
Finlande	56	–	447	503	122	10	132	–	–	16	16	651
France	45	44	147	236	266	56	322	–	2	7	9	567
Allemagne	407	1 257	602	2 266	190	97	287	49	6	31	86	2 639
Grèce	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
Irlande	200	–	136	336	102	40	142	13	–	112	125	603
Luxembourg	124	–	1 631	1 755	100	90	190	12	–	158	170	2 115
Pays-Bas	384	446	146	976	256	238	494	42	–	29	71	1 541
Norvège	237	413	53	703	610	–	610	–	1	–	1	1 314
Espagne	1	–	6	7	–	24	24	–	–	1	1	32
Suède	344	807	191	1 342	181	–	181	24	–	5	29	1 552
Suisse	206	–	15	221	137	–	137	5	–	102	107	465
Royaume-Uni	2 206	31	1 293	3 530	3 086	312	3 398	642	10	363	1 015	7 943
Autres pays d'Europe	64	7	175	246	13	101	114	1	73	9	83	443
Total pour l'Europe	4 275 \$	3 598 \$	5 157 \$	13 030 \$	5 063 \$	968 \$	6 031 \$	788 \$	92 \$	835 \$	1 715 \$	20 776 \$
31 octobre 2019	3 033 \$	3 781 \$	5 320 \$	12 134 \$	5 235 \$	580 \$	5 815 \$	789 \$	116 \$	462 \$	1 367 \$	19 316 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,8 G\$ (1,0 G\$ au 31 octobre 2019), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 30,3 G\$ (20,5 G\$ au 31 octobre 2019), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Nous avons des expositions indirectes à des entités européennes de 639 M\$ (589 M\$ en 2019) puisque nous avons reçu, de la part de contreparties qui ne sont pas établies en Europe, des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes des transactions de dérivés et des activités d'emprunts de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison de leurs caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme immobilière de services complets. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 octobre 2020, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 276 M\$ (114 M\$ en 2019).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultanément, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

	2020				2019				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43 531 \$	– \$	2 445 \$	41 086 \$	3 840 \$	– \$	1 711 \$	2 129 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	18 987	75	18 912	–	13 519	641	12 878	–	de taux d'intérêt lié aux actions, de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	149 046	45 825	103 221	–	121 310	42 403	78 907	–	de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	8 547	–	3 664	–	3 664	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	65 595	–	65 595	–	56 111	–	56 111	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	221 165	–	221 165	–	208 652	–	208 652	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	42 222	–	42 222	–	43 651	–	43 651	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	11 389	–	11 389	–	12 755	–	12 755	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	135 546	22 643 ²	112 903	–	125 798	20 226 ²	105 572	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 540)	–	(3 540)	–	(1 915)	–	(1 915)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	32 730	31 244	1 486	–	23 895	22 610	1 285	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	–	9 606	–	9 167	–	9 167	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	34 727	3 364	20 613	10 750	31 157	1 957	17 985	11 215	de taux d'intérêt lié aux actions, de change
	769 551 \$	103 151 \$	614 564 \$	51 836 \$	651 604 \$	87 837 \$	550 423 \$	13 344 \$	
Dépôts	570 740 \$	484 \$ ³	510 788 \$	59 468 \$	485 712 \$	44 \$ ³	437 634 \$	48 034 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	13 795	2 168	–	15 635	14 721	914	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	1 824	–	1 822	–	1 822	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	71 653	–	71 653	–	51 801	–	51 801	–	de taux d'intérêt
Dérivés	30 508	29 436	1 072	–	25 113	23 679	1 434	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 649	–	9 649	–	9 188	–	9 188	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	22 167	2 386	10 926	8 855	19 069	2 096	8 111	8 862	de taux d'intérêt
Titres secondaires	5 712	–	5 712	–	4 684	–	4 684	–	de taux d'intérêt
	728 216 \$	46 101 \$	613 792 \$	68 323 \$	613 024 \$	40 540 \$	515 588 \$	56 896 \$	

- 1) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul à partir du deuxième trimestre de 2020 (pour plus de précisions, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires – Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19).
- 2) Exclut des prêts de 291 M\$ (115 M\$ en 2019) qui sont réservés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux 31 octobre ou
pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	10,6 \$	3,5 \$	7,3 \$	6,1 \$	10,1 \$	2,8 \$	8,5 \$	5,2 \$
Risque d'écart de taux	12,2	1,3	7,0	5,4	2,0	0,9	1,5	1,3
Risque lié aux actions	13,5	1,5	3,7	3,8	10,4	1,7	3,4	3,1
Risque de change	7,0	0,4	2,0	1,8	4,3	0,6	2,9	2,1
Risque lié aux marchandises	7,9	1,1	2,4	3,1	5,0	1,1	3,9	2,4
Risque spécifique de la dette	3,9	1,5	3,0	2,5	2,4	1,3	1,9	1,7
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(12,1)	(14,2)	négl.	négl.	(15,3)	(10,1)
Total de la VAR (mesure de un jour)	22,0 \$	3,8 \$	13,3 \$	8,5 \$	10,8 \$	3,6 \$	6,8 \$	5,7 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a augmenté de 2,8 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une hausse du risque d'écart de taux, du risque de taux d'intérêt, du risque spécifique de la dette, du risque lié aux marchandises et du risque lié aux actions en raison des importants contrecoups de la pandémie de COVID-19 sur les marchés, des expositions records ayant été enregistrées en mars et en avril 2020.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 2 septembre 2008 au 31 août 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux 31 octobre ou
pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	41,0 \$	8,4 \$	33,7 \$	20,2 \$	37,0 \$	8,9 \$	26,4 \$	19,4 \$
Risque d'écart de taux	22,6	6,1	7,1	11,5	18,1	7,9	11,1	12,1
Risque lié aux actions	26,3	–	6,9	4,2	20,2	1,4	2,2	3,9
Risque de change	22,0	1,0	9,1	7,8	29,5	0,6	6,5	10,4
Risque lié aux marchandises	10,9	1,0	3,0	4,5	11,9	1,3	11,9	4,8
Risque spécifique de la dette	6,5	1,6	6,1	4,6	7,3	4,1	4,9	5,5
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(35,7)	(33,9)	négl.	négl.	(42,0)	(40,9)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	34,1 \$	7,4 \$	30,2 \$	18,9 \$	47,1 \$	3,5 \$	21,0 \$	15,2 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a augmenté de 3,7 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de taux d'intérêt et du risque lié aux actions et d'une diminution de la diversification, en partie neutralisées par une baisse du risque de change.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux 31 octobre ou
pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	205,6 \$	80,4 \$	102,6 \$	126,7 \$	268,8 \$	124,0 \$	132,1 \$	180,2 \$
Risque de migration	104,9	49,0	72,7	71,2	111,2	45,5	67,7	72,2
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	279,5 \$	141,8 \$	175,3 \$	197,9 \$	371,4 \$	186,5 \$	199,8 \$	252,4 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont diminué de 54,5 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une réduction des obligations détenues dans le portefeuille de négociation et de l'effet de diversification plus important au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, six essais à rebours ont donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par l'extrême volatilité observée au cours du deuxième trimestre de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur les marchés financiers.

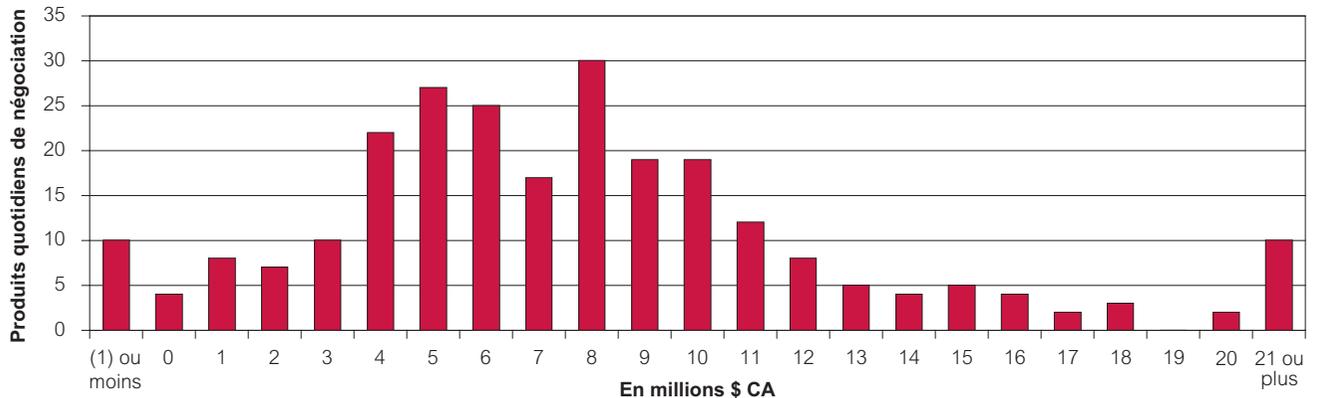
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 94,5 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 47,7 M\$, a été enregistré le 9 mars 2020, réparti dans plusieurs secteurs d'activité. La perte la plus importante, qui a totalisé 88,2 M\$, a été enregistrée le 24 mars 2020. Elle est essentiellement attribuable à nos activités de négociation liées aux métaux précieux. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 6,4 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 0,7 M\$. La hausse importante de la VAR affichée en mars et en avril 2020 était attribuable à la volatilité du marché découlant de la pandémie de COVID-19.

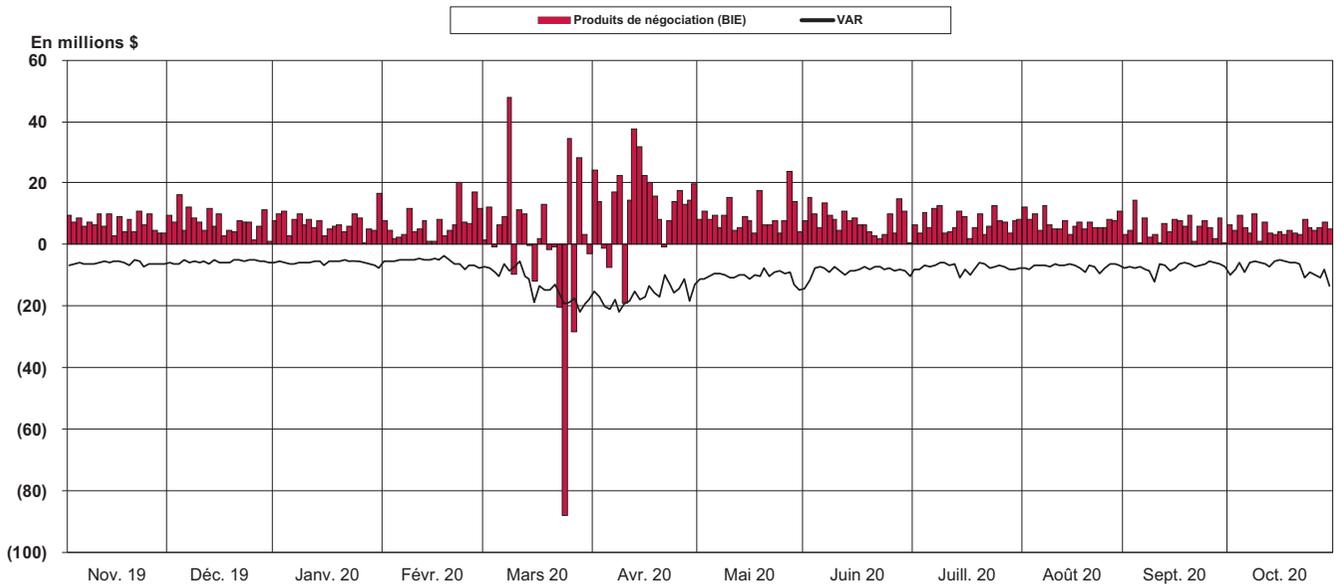
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2020

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2020.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR²

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

2) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul à partir du deuxième trimestre de 2020 (pour plus de précisions, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires – Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19).

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nous mesurons l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En janvier 2020, le scénario de crise du choc pétrolier a été actualisé pour refléter l'intensification des tensions persistantes entre les États-Unis et l'Iran. En février 2020, le scénario de non-Brexit a été abandonné. Ce scénario avait été mis en place en octobre 2019 afin de prévoir la possibilité que le Royaume-Uni demeure dans l'Union européenne à l'issue d'un éventuel deuxième référendum sur le Brexit. Cependant, la ratification du traité de retrait du Royaume-Uni par le Parlement européen le 29 janvier 2020 a rendu ce scénario obsolète. En août 2020, un scénario relatif à la première vague pandémique a été intégré à notre gamme de scénarios de simulation de crise. Ce scénario a été modélisé en tenant compte des incidences les plus importantes de la première vague de la pandémie de COVID-19 qui ont fortement perturbé les marchés financiers du 24 février au 23 mars 2020.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Brexit – Brexit dur
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Première vague pandémique
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Crise du pétrole
- Transition difficile en Chine

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	979 \$	1 413 \$	(434)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	1 343	680	663
Échéance de 4 ans à 5 ans	472	44	428
Échéance à plus de 5 ans	96	35	61
	2 890 \$	2 172 \$	718 \$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écart entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges sur les produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la Banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la Banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle qu'aurait, de manière immédiate et soutenue, une hausse de 100 points de base et une baisse de 25 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure. Même si un choc immédiat et soutenu de 100 points de base est généralement appliqué, et nonobstant la possibilité de taux négatifs, en raison du contexte de faibles taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis à la fin du trimestre, un choc à la baisse immédiat de 25 points de base a été appliqué, tout en maintenant les taux d'intérêt pour le marché et les clients à un plancher de zéro. Les montants des périodes antérieures ont été révisés pour refléter l'incidence d'une baisse de 25 points de base sur l'ensemble des taux d'intérêt.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre

	2020		2019	
	\$ CA ¹	\$ US	\$ CA ¹	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	317 \$	92 \$	192 \$	24 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(556)	(348)	(511)	(307)
Baisse de 25 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(119)	(42)	(47)	(7)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	57	49	104	50

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2020, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 150 M\$ (153 M\$ en 2019) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'est élevée à néant (3 M\$ en 2019) après impôt.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 13 et 14 des états financiers consolidés.

Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie et de nos activités d'expansion de l'entreprise, ainsi que de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Coût	Juste valeur
2020	Titres de participation évalués à la JVAERG	576 \$	585 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	71	93
		647 \$	678 \$
2019	Titres de participation évalués à la JVAERG	533 \$	602 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	57	85
		590 \$	687 \$

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2020, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 185 M\$, comparativement à 116 M\$ au 31 octobre 2019. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 92 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils tiennent compte des activités commerciales de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un niveau de tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	– \$	62 518 \$	133 \$	62 385 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	112 403	92 202	204 605	108 425	96 180
	Autres titres de créance	4 798	4 288	9 086	2 603	6 483
	Titres de participation	27 169	15 924	43 093	21 449	21 644
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	40 592	895	41 487	13 084	28 403
	Autres actifs liquides²	10 909	2 109	13 018	5 441	7 577
		258 389 \$	115 418 \$	373 807 \$	151 135 \$	222 672 \$
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	– \$	17 359 \$	784 \$	16 575 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	85 881	86 205	172 086	100 203	71 883
	Autres titres de créance	4 928	3 139	8 067	1 838	6 229
	Titres de participation	26 441	15 766	42 207	23 623	18 584
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	41 378	876	42 254	11 627	30 627
	Autres actifs liquides²	11 196	463	11 659	6 864	4 795
		187 183 \$	106 449 \$	293 632 \$	144 939 \$	148 693 \$

- 1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.
- 2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
CIBC (société mère)	170 936 \$	108 878 \$
Filiales canadiennes	12 355	8 588
Filiales étrangères	39 381	31 227
	222 672 \$	148 693 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 74,0 G\$ depuis le 31 octobre 2019, en raison surtout d'investissements dans des actifs liquides issus du produit de financement, dont la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	133 \$	62 385 \$	– \$	62 518 \$
	Valeurs mobilières	127 974	678	132 493	–	261 145
	Prêts, nets de la provision³	7 946	42 291	34 103	322 441	406 781
	Autres actifs	4 950	–	2 731	69 382	77 063
		140 870 \$	43 102 \$	231 712 \$	391 823 \$	807 507 \$
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	784 \$	16 575 \$	– \$	17 359 \$
	Valeurs mobilières	121 349	283	102 867	–	224 499
	Prêts, nets de la provision³	2 000	40 204	35 073	310 688	387 965
	Autres actifs	6 186	–	1 815	56 218	64 219
		129 535 \$	41 271 \$	156 330 \$	366 906 \$	694 042 \$

- 1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.
- 3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits pour le LCR et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2020

	Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA		
1 HQLA	s. o.	187 227 \$
Sorties de trésorerie		
2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	192 848 \$	15 531
3 Dépôts stables	69 388	2 082
4 Dépôts moins stables	123 460	13 449
5 Financement de gros non garanti, dont :	192 148	95 577
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	58 055	13 953
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	108 089	55 620
8 Dettes non garanties	26 004	26 004
9 Financement de gros garanti	s. o.	4 437
10 Exigences supplémentaires, dont :	120 902	28 183
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20 664	9 371
12 Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	3 165	3 165
13 Facilités de crédit et de liquidité	97 073	15 647
14 Autres obligations de financement contractuelles	3 427	3 427
15 Autres obligations de financement conditionnelles	302 688	5 990
16 Total des sorties de trésorerie	s. o.	153 145
Entrées de trésorerie		
17 Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	72 304	9 622
18 Entrées liées aux expositions parfaitement productives	22 399	9 404
19 Autres entrées de trésorerie	4 675	4 675
20 Total des entrées de trésorerie	99 378 \$	23 701 \$
		Valeur ajustée totale
21 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	s. o.	187 227 \$
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	129 444 \$
23 LCR	s. o.	145 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2020

		Valeur ajustée totale
24 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	s. o.	177 967 \$
25 Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	118 553 \$
26 LCR	s. o.	150 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2020, notre LCR moyen avait baissé par rapport à celui du trimestre précédent, passant de 150 % à 145 %, en raison surtout des sorties nettes de trésorerie plus élevées, contrebalancées en partie par une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies assorties de marchés des changes larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer son bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification au titre du financement dans de nouveaux produits et d'éventuels secteurs de placement afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles des sources de financement de gros de la CIBC, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	6 378 \$	362 \$	719 \$	56 \$	7 515 \$	– \$	– \$	7 515 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	7 375	10 391	6 283	25 712	49 761	141	–	49 902
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	636	1 311	1 168	73	3 188	–	–	3 188
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	2 750	1 523	3 884	3 501	11 658	6 358	27 380	45 396
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	186	186	–	–	186
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	1 158	242	2 268	3 668	2 549	12 677	18 894
Obligations sécurisées	–	655	374	2 576	3 605	8 325	7 667	19 597
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	852	852	–	808	1 660
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	5 712	5 712
Divers	–	–	–	–	–	275	9	284
	17 139 \$	15 400 \$	12 670 \$	35 224 \$	80 433 \$	17 648 \$	54 253 \$	152 334 \$
Dont :								
Garanti	– \$	1 813 \$	616 \$	5 696 \$	8 125 \$	10 874 \$	21 152 \$	40 151 \$
Non garanti	17 139	13 587	12 054	29 528	72 308	6 774	33 101	112 183
	17 139 \$	15 400 \$	12 670 \$	35 224 \$	80 433 \$	17 648 \$	54 253 \$	152 334 \$
31 octobre 2019	12 037 \$	14 736 \$	25 065 \$	27 679 \$	79 517 \$	17 163 \$	51 113 \$	147 793 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Le tableau ci-après présente les financements de gros de la CIBC répartis par devises :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
\$ CA	50,8 \$	33 %	49,2 \$	33 %
\$ US	75,4	50	73,0	50
Divers	26,1	17	25,6	17
	152,3 \$	100 %	147,8 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des cas graves de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le financement de gros peut présenter un risque de remboursement plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 3 avril 2020, Fitch a revu les notes de crédit de sept banques canadiennes, dont celle de la CIBC, faisant passer la perspective de sa notation de stable à négative du fait des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2020	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(bas)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(élevé)	A	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(bas)	A	Baa1	BBB
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB(élevé)	s. o.	Baa3	BB+
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(élevé)
Créances à court terme	R-1(élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Négative	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P, et note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.
- 4) Comprend les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres publiée par le BSIF. s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,2
Baisse de trois crans	0,3	0,3

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive des lignes directrices sur le NSFR par suite d'une consultation publique et avec des participants du secteur, pour fournir des précisions sur la mise en œuvre du NSFR et son application dans le secteur canadien des services financiers. Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en veillant à ce que les banques maintiennent une structure de financement durable correspondant à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les BISN devaient se conformer aux lignes directrices définitives sur le NSFR à partir de janvier 2020. En avril 2019, le BSFI a également publié les Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme, qui exigent la divulgation publique à compter du premier trimestre de 2021. Conformément aux exigences, nous présentons le rapport sur le NSFR au BSFI chaque trimestre et au CBCB deux fois par an.

En décembre 2019, le BSIF avait publié des révisions à la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*. La ligne directrice a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020 et énonce les principes qui établissent le cadre sur lequel le BSIF s'appuie pour évaluer la teneur et l'efficacité du programme de gestion du risque de liquidité d'une institution. Les modifications visent à faire en sorte que la ligne directrice demeure à jour et pertinente et qu'elle précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de gestion du risque de liquidité des institutions. La CIBC maintient un cadre de gestion de sa liquidité qui est régulièrement réévalué pour s'assurer qu'il s'harmonise avec son appétit pour le risque et les normes prudentielles énoncées dans la ligne directrice.

Faits nouveaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19

En raison de l'instabilité économique découlant de la pandémie de COVID-19, les banques centrales mondiales et les organismes des gouvernements ont instauré une série de mesures visant à soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers par l'apport de liquidités. La Banque du Canada a procédé au lancement de la Facilité d'achat des acceptations bancaires, à l'élargissement du programme de rachat d'obligations et à l'élargissement des garanties admissibles aux opérations de prise en pension à plus d'un jour, ainsi qu'à la majoration de certains critères liés à ces opérations, à savoir la taille et la fréquence. Compte tenu de l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers, la Banque du Canada a récemment réduit certaines de ces mesures temporaires et mis fin à la Facilité d'achat des acceptations bancaires. La Banque du Canada continue de surveiller la conjoncture des marchés et pourrait revoir ces programmes si nécessaire.

Dans le cadre du plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 du gouvernement du Canada, une version révisée du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) a été mise en place pour acheter jusqu'à 150 G\$ de blocs de prêts hypothécaires assurés par l'entremise de la SCHL.

En outre, la Banque du Canada a procédé au lancement d'un mécanisme permanent d'octroi de liquidités qui s'ajoute à ses outils existants d'octroi de liquidités conçus pour renforcer la résilience du système financier canadien.

La participation à ces programmes, s'il y a lieu et au moment opportun, s'inscrit de façon complémentaire dans la stratégie en matière de financement et de liquidités de la CIBC, qui consiste notamment à maintenir la robustesse et la solidité de son bilan consolidé. La CIBC demeure en bonne position pour répondre aux attentes en matière de flux de trésorerie et aux besoins de ses clients durant la pandémie de COVID-19.

Pour plus de précisions sur les annonces du BSIF et du CBCB en réponse à la conjoncture des marchés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43 531 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	43 531 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	18 987	–	–	–	–	–	–	–	–	18 987
Valeurs mobilières	4 971	3 087	7 007	5 028	3 624	18 920	46 554	31 288	28 567	149 046
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	–	–	–	–	–	–	–	8 547
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	35 089	13 080	12 751	2 666	2 009	–	–	–	–	65 595
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 606	3 336	8 242	12 057	11 511	47 032	128 430	8 302	649	221 165
Prêts personnels	955	646	1 171	1 223	1 148	450	3 183	3 219	30 227	42 222
Cartes de crédit	239	478	718	718	718	2 870	5 648	–	–	11 389
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	15 539	5 463	6 908	7 116	6 806	25 055	43 212	16 687	8 760	135 546
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 540)	(3 540)
Dérivés	2 052	4 700	2 436	1 807	1 267	3 651	6 292	10 525	–	32 730
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 818	707	68	10	3	–	–	–	–	9 606
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	34 727	34 727
	140 334 \$	31 497 \$	39 301 \$	30 625 \$	27 086 \$	97 978 \$	233 319 \$	70 021 \$	99 390 \$	769 551 \$
31 octobre 2019	86 873 \$	37 026 \$	27 740 \$	26 478 \$	23 115 \$	78 483 \$	201 231 \$	59 883 \$	110 775 \$	651 604 \$
Passif										
Dépôts ²	28 774 \$	28 222 \$	34 292 \$	41 705 \$	24 248 \$	28 399 \$	52 712 \$	11 488 \$	320 900 \$	570 740 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	–	–	–	–	–	–	–	–	15 963
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	–	–	–	–	–	–	–	1 824
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	41 136	6 904	21 607	81	425	1 500	–	–	–	71 653
Dérivés	1 969	4 645	2 792	2 049	1 800	3 079	5 542	8 632	–	30 508
Acceptations	8 861	707	68	10	3	–	–	–	–	9 649
Autres passifs	25	50	75	74	79	295	684	584	20 301	22 167
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	–	5 712	–	5 712
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	41 335	41 335
	98 552 \$	40 528 \$	58 834 \$	43 919 \$	26 555 \$	33 273 \$	58 938 \$	26 416 \$	382 536 \$	769 551 \$
31 octobre 2019	88 803 \$	43 539 \$	44 607 \$	33 034 \$	26 078 \$	31 643 \$	54 407 \$	22 781 \$	306 712 \$	651 604 \$

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 202,2 G\$ (178,1 G\$ en 2019); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 351,6 G\$ (296,4 G\$ en 2019); et des dépôts bancaires totalisant 17,0 G\$ (11,2 G\$ en 2019).

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements au titre du crédit (montants notionnels). Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	989 \$	8 554 \$	4 819 \$	4 601 \$	4 127 \$	19 575 \$	50 595 \$	1 672 \$	173 157 \$	268 089 \$
Prêts de valeurs ²	33 483	2 779	2 924	–	–	–	–	–	–	39 186
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	2 769	2 567	2 070	3 567	2 140	785	625	42	–	14 565
Facilités de garantie de liquidité	3	10 480	1 361	627	145	278	13	–	–	12 907
Lettres de crédit documentaires et commerciales	81	71	14	3	15	–	12	–	–	196
Divers	2 149	–	–	–	–	–	–	–	–	2 149
	39 474 \$	24 451 \$	11 188 \$	8 798 \$	6 427 \$	20 638 \$	51 245 \$	1 714 \$	173 157 \$	337 092 \$
31 octobre 2019	42 113 \$	21 669 \$	9 059 \$	8 063 \$	5 825 \$	14 784 \$	50 210 \$	2 979 \$	158 076 \$	312 778 \$

1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 131,3 G\$ (122,0 G\$ en 2019).

2) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (1,8 G\$ en 2019) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	99 \$	205 \$	174 \$	179 \$	138 \$	440 \$	621 \$	182 \$	2 038 \$
Engagements au titre de contrats de location futurs	—	1	8	10	12	48	166	1 249	1 494
Engagements d'investissement	1	4	—	1	4	—	8	194	212
Cotisations de retraite ³	17	33	49	49	50	—	—	—	198
Engagements de prise ferme	94	—	—	—	—	—	—	—	94
	211 \$	243 \$	231 \$	239 \$	204 \$	488 \$	795 \$	1 625 \$	4 036 \$
31 octobre 2019	222 \$	335 \$	399 \$	365 \$	344 \$	981 \$	1 882 \$	3 582 \$	8 110 \$

- 1) Ce tableau exclut, depuis le 1^{er} novembre 2019, les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, ce qui a donné lieu à une comptabilisation au bilan pour la plupart des engagements au titre de contrats de location simple. Les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation, sont toujours comptabilisées dans le présent tableau. Compte tenu de l'adoption de l'IFRS 16, le tableau ci-dessus ne présente ni les charges d'exploitation ni les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Pour plus de précisions sur la transition à l'IFRS 16, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant de capital économique à ce risque. Nos modèles au titre du capital économique incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

- i) En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à leurs activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de contrôle relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle un sous-comité du CGMR qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure de risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques inhérents relevés en lien avec l'initiative de changement et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question par le groupe GMRO et d'autres groupes pertinents de la deuxième ligne de défense, ainsi que par les groupes de contrôle, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les principes clés, la structure et les processus sous-tendant l'approche de la CIBC en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités, et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et les membres de notre équipe.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d., les comportements) de la part de l'organisation, des membres de l'équipe ou d'un tiers : ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs souhaitées par la CIBC; aient des conséquences négatives ou inéquitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influe sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités et la situation financière de la CIBC.

La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture décrit la manière dont la CIBC gère le risque lié au comportement par un processus proactif de recensement, d'évaluation et de gestion des risques potentiels liés au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite ainsi que dans d'autres politiques, cadres, programmes, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle de la Banque. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental et risque social connexe

Le risque environnemental et risque social connexe est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2019, par le chef de la gestion du risque, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque environnemental. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque.

L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance. De plus, le comité de gestion environnementale de l'entreprise, constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels, se réunit sur une base trimestrielle pour fournir son aval sur notre stratégie environnementale et assurer le suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures de gestion du risque environnemental et du risque social connexe en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons également le cadre de divulgation élaboré par le GIFCC qui fournit des indications sur les informations à fournir, à titre volontaire, relativement aux risques associés aux changements climatiques. En 2019, la CIBC a publié sa première divulgation sur le climat qui s'harmonise aux recommandations du GIFCC et s'articule autour de ses quatre piliers fondamentaux. Notre rapport dans le contexte du GIFCC, disponible sur notre site Web, présente de façon précise la façon dont la CIBC recense et gère les risques physiques et liés à la transition découlant du changement climatique. De plus, nous sommes membres de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF-PNUE), qui a pour mission de promouvoir les initiatives de finance durable et sur laquelle nous appuyons notre approche pour ce qui est d'évaluer les risques associés aux changements climatiques et de recenser les occasions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les Principes pour l'investissement responsable parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties prenantes et à la façon dont nous gérons nos installations.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

L'information fournie sur notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Comme il a été mentionné précédemment à la section Événements importants, la propagation de la COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter, dont la fermeture des entreprises considérées non essentielles et diverses mesures de distanciation physique, ont ébranlé l'économie mondiale et entraîné une volatilité des marchés financiers et des conséquences défavorables sur les attentes en matière de performance financière des entreprises à l'échelle mondiale. Malgré la reprise d'activités observée dans certains secteurs au cours du deuxième semestre de 2020 par suite de l'assouplissement des mesures de distanciation physique, l'économie continue à évoluer en deçà des niveaux d'avant la pandémie. De plus, il existe un risque que le récent resserrement des mesures de distanciation physique par les gouvernements et les entreprises au quatrième trimestre en raison de la recrudescence des taux d'infection ait une incidence plus importante que ce qui était précédemment prévu sur l'activité économique. L'incertitude grandissante découlant de cette situation se répercute sur nos estimations comptables critiques et conclut d'autant plus à la nécessité d'exercer un jugement judicieux lorsqu'il s'agit d'évaluer l'environnement de l'économie et du marché et son incidence sur les estimations importantes. Cela est particulièrement vrai pour les estimations liées à la dépréciation des actifs financiers, à la détermination de la juste valeur des instruments financiers, à l'estimation de la provision pour pertes sur créances, à la dépréciation du goodwill et à la dépréciation des actifs.

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

IFRS 16, Contrats de location

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en date du 1^{er} novembre 2019 en remplacement de la Norme comptable internationale 17 (IAS 17), *Contrats de location*. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui ont été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite à la note 8.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé à titre de profit ou de perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Auparavant, l'IAS 17 exigeait des bailleurs qu'ils classent les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement selon que le contrat de location sous-jacent transfère ou non au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien. Les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées en résultat de manière systématique, selon la nature de la charge. Les contrats de location-financement étaient comptabilisés au bilan à titre d'actifs en financement ou de passifs en financement, et les charges locatives connexes étaient comptabilisées en résultat de manière systématique.

L'adoption de l'IFRS 16 s'est traduite par une diminution de deux points de base du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires au moment de la transition (se reporter à la section Gestion des fonds propres – Fonds propres réglementaires et ratios).

Réforme des taux d'intérêt de référence – (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)

En septembre 2019, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7), qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin de traiter d'aspects touchés par des incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière de divulgation liée à la réforme des taux d'intérêt de référence.

Seules les modifications apportées à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, s'appliquent à notre situation parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La CIBC a choisi d'adopter les modifications de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de se préparer à d'éventuelles incertitudes en lien avec le calendrier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence des éléments couverts ou des instruments de couverture. Les modifications prévoient des allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux de référence actuels par un taux alternatif. Un jugement important est requis pour la détermination des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence étant donné que différents territoires font la transition à différents moments et peuvent adopter des approches différentes à la transition.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement ou donnent des résultats différents de ceux dégagés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et d'y contribuer ou puissent avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. Au 1^{er} novembre 2019, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient indexées au LIBOR en dollars américains et au LIBOR en livres sterling dont les échéances vont au-delà du 31 décembre 2021 était de 48 G\$. Nous nous attendons à ce que les dérivés indexés au taux interbancaire offert en euros (EURIBOR) et au taux Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) qui font partie de nos relations de couverture désignées continuent d'exister après 2021 en parallèle avec les taux de rechange qui pourraient s'appliquer dans les marchés touchés. Nous continuons également à surveiller l'évolution des taux d'intérêt de référence dans les autres territoires qui, eux aussi, continuent à évaluer la réforme des taux d'intérêt de référence.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16), qui traite des questions ayant une incidence sur l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences spécifiques en matière d'information à fournir. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Puisque nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications apportées à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 s'appliqueront obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications sur nos états financiers consolidés.

Nous avons déjà instauré un programme de transition à l'échelle de l'entreprise pour évaluer l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et gérer le processus de transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs. Pour plus de précisions sur le programme, se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation.

Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

La CIBC a adopté les dispositions de l'Interprétation 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (IFRIC 23) en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont présentés selon les lignes directrices précédentes y compris l'IAS 18 et l'IFRIC 13 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour l'exercice 2019 ou 2020. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu une incidence importante sur nos méthodes comptables critiques.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Comptabilisation des valeurs évaluées à la JVAERG selon l'IFRS 9

Les valeurs évaluées à la JVAERG comprennent les titres de créance qui respectent le critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détection aux fins de la perception et de la vente » et les titres de participation qui sont désignés comme étant à la JVAERG à la comptabilisation initiale. La dépréciation des titres de participation désignés comme étant à la JVAERG n'est pas requise selon l'IFRS 9, étant donné que les profits ou les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés directement dans les résultats non distribués à la cession des titres de participation, sans reclassement en résultat net.

Les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Cependant, les titres de créance évalués à la JVAERG sont assujettis au modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Dépréciation d'actifs financiers ci-après et à la note 1 des états financiers consolidés.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020		2019	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	802 \$	0,9 %	1 034 \$	1,4 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	240	0,4	291	0,6
Dérivés	358	1,1	412	1,7
	1 400 \$	0,8 %	1 737 \$	1,1 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	(4)\$	– %	601 \$	5,4 %
Dérivés	298	1,0	268	1,1
	294 \$	0,4 %	869 \$	1,7 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 3 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

La pandémie de COVID-19 a accentué la volatilité du marché et eu une incidence défavorable sur les cours de négociation de certains instruments financiers. Par conséquent, dans le cadre de notre processus de détermination de la juste valeur des instruments financiers, nous avons dû faire davantage appel, depuis le début de la pandémie, au jugement dans l'évaluation d'un éventail plus large d'instruments financiers que ce qui serait autrement généralement requis afin de déterminer la juste valeur la plus représentative de ces instruments financiers. Bien que la conjoncture et le processus de détermination du prix se soient améliorés au cours des troisième et quatrième trimestres de 2020 par rapport à la situation qui avait cours au moment de l'éclosion de la pandémie de COVID-19 au deuxième trimestre de 2020, notamment sur le plan du resserrement des écarts de taux et de coût de financement, les ajustements de valeur correspondants ne sont pas redescendus aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19.

Au 31 octobre 2020, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 358 M\$ (260 M\$ en 2019), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'IFRS 9 a pour objectif d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 a augmenté la part de jugement qu'il convient d'appliquer à l'égard de chacun des aspects précités. Pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9, y compris en ce qui a trait à l'incidence de la pandémie de COVID-19, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2020, nous avons un goodwill de 5 253 M\$ (5 449 M\$ en 2019). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions de la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2020, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Pour ce faire, nous avons appliqué une part de jugement plus importante compte tenu de l'incertitude découlant de l'incidence définitive de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, notamment aux fins d'évaluation de cette incidence sur les résultats prévus à moyen et à long terme. Nos perspectives économiques sont implicitement fondées sur l'hypothèse que la réponse des gouvernements à la deuxième vague en cours et aux vagues subséquentes du virus, et la distribution d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, permettront à la reprise économique aux États-Unis et au Canada de se poursuivre en 2021, ainsi que sur l'hypothèse que l'activité économique et le taux de chômage reviendront à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 respectivement en 2022 et en 2023.

Comme il a été mentionné à la note 4 de nos états financiers consolidés, au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 28 M\$ dans l'UGT CIBC FirstCaribbean. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons conclu que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié et nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$ compte tenu de notre estimation révisée de la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean, ce qui a réduit la valeur comptable du goodwill lié à l'UGT CIBC FirstCaribbean à 35 M\$ (26 M\$ US) au 31 octobre 2020.

Des réductions de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean pourraient être attribuables à divers facteurs, y compris les variations de la conjoncture des marchés.

Pour plus de précisions, se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2020, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (142 M\$ en 2019). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur

de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 23 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2020, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2020. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2020 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres liées aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Ces charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel. Pour plus de précisions sur notre provision liée à la restructuration, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter aux notes 19 et 1 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne.

Le Cadre conceptuel ne devrait pas avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit un report de deux ans par rapport à la date initiale d'entrée en vigueur, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés et à en préparer la mise en œuvre. Nous avons constitué un comité de direction et une équipe de projet à l'appui de la mise en œuvre de l'IFRS 17. L'équipe continue d'évaluer quels seront les changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17, y compris les modifications publiées en juin 2020, et de déterminer la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

Pour plus de précisions, se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement ou donnent des résultats différents de ceux dérogés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et d'y contribuer ou puissent avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. La transition des taux d'intérêt de référence actuels aux nouveaux taux pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur ou le rendement du marché de la négociation des contrats liés aux taux d'intérêt de référence actuels.

Un nombre important de contrats de dérivés, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà de décembre 2021. La CIBC détient aussi des valeurs mobilières faisant référence à des taux interbancaires offerts.

En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties prenantes provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance. Ce programme a pour objectif d'évaluer l'incidence de la réforme sur tous nos produits et d'assurer la gestion du processus au cours de la transition. Une première évaluation complète des incidences sur les contrats faisant référence à différents taux interbancaires offerts a été réalisée afin d'élaborer un plan à l'échelle de l'entreprise visant la réalisation du programme. Les principaux objectifs du plan comprennent :

- l'élaboration de plans de mesures correctrices exhaustifs au niveau des activités pour les contrats, les processus et les systèmes touchés;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle de l'entreprise visant entre autres les parties prenantes internes et externes;
- la mise en place d'un processus formel de gestion de l'exposition à l'échelle de l'entreprise.

Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme, nommé en :

- veillant à ce que les principaux jalons du projet soient atteints;
- donnant des directives et des lignes directrices générales;
- passant en revue les problèmes et risques importants et en trouvant des solutions à ceux-ci;
- veillant à ce que nos stratégies de transition et toutes les mesures à prendre liées à la transition demeurent conformes à l'ensemble de la stratégie à l'intérêt à l'égard du risque et au cadre de contrôle de la CIBC.

Nous continuons d'évaluer les répercussions de la réforme des taux IBOR et de nous préparer à la transition des conventions fondées sur des taux IBOR à celles qui auront recours aux nouveaux taux sans risque, ce qui nécessite notamment l'élaboration de processus opérationnels connexes. Nous continuons également à échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Le programme prévoit que la haute direction, y compris le comité de direction, sera informée régulièrement du progrès réalisé.

Changements actuels et futurs des méthodes comptables dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

L'IASB a examiné, en deux phases, la réforme des taux d'intérêt de référence et ses incidences sur la présentation de l'information financière. La phase 1 traite principalement des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence, et la phase 2, des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif. En septembre 2019, l'IASB a parachevé la phase 1 en publiant le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7). La CIBC a choisi d'adopter les modifications issues de la phase 1 de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019. Par conséquent, nous avons présenté certaines informations au sujet des dérivés de couverture dont le taux de référence est le LIBOR.

En août 2020, l'IASB a parachevé la phase 2 en publiant le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16), qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences spécifiques en matière d'informations à fournir. Les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Puisque nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications apportées à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 dans le cadre de la phase 2 s'appliqueront obligatoirement le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications issues de la phase 2 sur nos états financiers consolidés.

La CIBC continue de s'investir activement au sein du secteur en prenant part à différents groupes de travail afin d'assurer la concordance du programme avec l'évolution du marché dans les territoires pertinents et continuera de suivre cette évolution, notamment les faits nouveaux en matière de comptabilité visant à traiter la réforme des taux d'intérêt de référence.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié le document Réformes en vue du rehaussement de la relation client-personne inscrite (réformes axées sur le client), qui modifie le Règlement 31-103 et l'Instruction générale relative au Règlement 31-103. Ce document vise à établir une norme de conduite plus élevée à l'intention des courtiers inscrits et des conseillers inscrits afin que les personnes inscrites donnent présence aux intérêts du client. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par l'introduction d'une disposition relative à la connaissance du produit dans le règlement, ainsi que par le rehaussement des obligations existantes en matière de connaissance du client, de convenance au client, de conflits d'intérêts et d'information sur la relation.

Les réformes axées sur le client sont entrées en vigueur le 31 décembre 2019 et s'échelonnent sur une période de deux ans, les dispositions relatives aux conflits d'intérêts devant entrer en vigueur d'ici le mois de juin 2021 et toutes les autres dispositions d'ici le mois de décembre 2021. Ces exigences auront une incidence sur nos unités d'exploitation stratégique Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Nous modifierons nos politiques et nos procédures pour nous y conformer.

SADC – modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les changements se dérouleront en deux phases. La première phase est entrée en vigueur le 30 avril 2020, et englobait les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage. La deuxième phase entrera en vigueur le 30 avril 2022 et comprendra d'autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 25, 18, 19 et 26 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2020 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2020 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur externe, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
		2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Actif au Canada¹										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		30 232 \$	7 156 \$	5 541 \$	150 \$	164 \$	95 \$	0,50 %	2,29 %	1,71 %
Valeurs mobilières		76 063	66 954	58 854	1 776	1 852	1 434	2,33	2,77	2,44
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		26 498	23 950	25 320	290	496	404	1,09	2,07	1,60
Total des prêts		208 811	203 575	204 536	5 581	6 347	5 740	2,67	3,12	2,81
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	51 948	53 490	52 314	3 433	4 012	3 731	6,61	7,50	7,13
	Prêts personnels et cartes de crédit									
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	68 072	63 131	54 298	2 043	2 434	1 824	3,00	3,86	3,36
Total des prêts		328 831	320 196	311 148	11 057	12 793	11 295	3,36	4,00	3,63
Autres actifs productifs d'intérêts		5 194	3 837	2 041	62	128	12	1,19	3,34	0,59
Dérivés		14 334	10 248	11 660	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		9 560	10 170	10 038	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		19 641	17 386	15 007	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada		510 353	459 897	439 609	13 335	15 433	13 240	2,61	3,36	3,01
Actifs à l'étranger¹										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		20 050	13 305	14 283	99	232	187	0,49	1,74	1,31
Valeurs mobilières		62 014	49 059	43 300	792	927	835	1,28	1,89	1,93
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		42 199	35 491	29 719	552	978	649	1,31	2,76	2,18
Total des prêts		4 429	3 815	3 401	176	201	176	3,97	5,27	5,17
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	1 309	1 435	1 266	97	105	98	7,41	7,32	7,74
	Prêts personnels et cartes de crédit									
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	66 015	55 443	47 117	2 416	2 819	2 319	3,66	5,08	4,92
Total des prêts		71 753	60 693	51 784	2 689	3 125	2 593	3,75	5,15	5,01
Autres actifs productifs d'intérêts		701	555	265	55	2	1	7,85	0,36	0,38
Dérivés		20 629	13 419	12 387	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		1	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		7 792	7 297	7 094	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger		225 139	179 819	158 832	4 187	5 264	4 265	1,86	2,93	2,69
Total de l'actif		735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	17 522 \$	20 697 \$	17 505 \$	2,38 %	3,24 %	2,93 %
Passif au Canada¹										
Dépôts	Particuliers	172 913 \$	157 537 \$	148 143 \$	1 405 \$	1 861 \$	1 299 \$	0,81 %	1,18 %	0,88 %
	Entreprises et gouvernements	178 476	153 092	134 382	2 019	3 033	1 378	1,13	1,98	1,03
	Banques	2 105	1 915	2 188	13	29	26	0,62	1,51	1,19
	Emprunts garantis	39 076	39 111	43 085	668	1 037	952	1,71	2,65	2,21
Total des dépôts		392 570	351 655	327 798	4 105	5 960	3 655	1,05	1,69	1,12
Dérivés		14 398	10 790	11 207	—	—	—	—	—	—
Acceptations		9 563	10 171	10 039	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		16 794	15 412	14 708	251	285	269	1,49	1,85	1,83
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		27 374	15 995	13 699	220	477	329	0,80	2,98	2,40
Autres passifs		6 464	14 621	13 754	49	9	(7)	0,76	0,06	(0,05)
Titres secondaires		4 891	4 549	3 645	152	193	170	3,11	4,24	4,66
Total du passif au Canada		472 054	423 193	394 850	4 777	6 924	4 416	1,01	1,64	1,12
Passif à l'étranger¹										
Dépôts	Particuliers	16 974	15 543	13 511	142	193	114	0,84	1,24	0,84
	Entreprises et gouvernements	113 877	97 429	101 583	964	2 068	2 319	0,85	2,12	2,28
	Banques	13 891	12 277	12 543	100	197	152	0,72	1,60	1,21
	Emprunts garantis	1 322	226	—	15	4	—	1,13	1,77	—
Total des dépôts		146 064	125 475	127 637	1 221	2 462	2 585	0,84	1,96	2,03
Dérivés		20 718	14 130	11 905	—	—	—	—	—	—
Acceptations		1	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		1 047	1 089	592	3	6	3	0,29	0,55	0,51
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		41 881	35 413	27 364	436	721	407	1,04	2,04	1,49
Autres passifs		13 706	3 014	2 420	34	28	25	0,25	0,93	1,03
Titres secondaires		152	150	151	7	5	4	4,61	3,33	2,65
Total du passif à l'étranger		223 569	179 271	170 069	1 701	3 222	3 024	0,76	1,80	1,78
Total du passif		695 623	602 464	564 919	6 478	10 146	7 440	0,93	1,68	1,32
Capitaux propres applicables aux actionnaires		39 682	37 072	33 336	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle		187	180	186	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres		735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	6 478 \$	10 146 \$	7 440 \$	0,88 %	1,59 %	1,24 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette					11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	1,50 %	1,65 %	1,68 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts										
Canada		59 862 \$	48 478 \$	47 879 \$	—	—	—	—	—	—
Étranger		18 430	14 582	14 311	—	—	—	—	—	—

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars		2020/2019			2019/2018		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		529 \$	(543)\$	(14)\$	28 \$	41 \$	69 \$
Valeurs mobilières		252	(328)	(76)	197	221	418
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		53	(259)	(206)	(22)	114	92
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	163	(929)	(766)	(27)	634	607
	Prêts personnels et cartes de crédit	(116)	(463)	(579)	84	197	281
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	190	(581)	(391)	297	313	610
Total des prêts		237	(1 973)	(1 736)	354	1 144	1 498
Autres actifs productifs d'intérêts		45	(111)	(66)	11	105	116
Variation des produits d'intérêts au Canada		1 116	(3 214)	(2 098)	568	1 625	2 193
Actifs à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		118	(251)	(133)	(13)	58	45
Valeurs mobilières		245	(380)	(135)	111	(19)	92
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		185	(611)	(426)	126	203	329
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	32	(57)	(25)	21	4	25
	Prêts personnels et cartes de crédit	(9)	1	(8)	13	(6)	7
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	538	(941)	(403)	410	90	500
Total des prêts		561	(997)	(436)	444	88	532
Autres actifs productifs d'intérêts		1	52	53	1	-	1
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		1 110	(2 187)	(1 077)	669	330	999
Variation totale des produits d'intérêts		2 226 \$	(5 401)\$	(3 175)\$	1 237 \$	1 955 \$	3 192 \$
Passif au Canada¹							
Dépôts	Particuliers	182 \$	(638)\$	(456)\$	82 \$	480 \$	562 \$
	Entreprises et gouvernements	503	(1 517)	(1 014)	192	1 463	1 655
	Banques	3	(19)	(16)	(3)	6	3
	Emprunts garantis	(1)	(368)	(369)	(88)	173	85
Total des dépôts		687	(2 542)	(1 855)	183	2 122	2 305
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		26	(60)	(34)	13	3	16
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		339	(596)	(257)	55	93	148
Autres passifs		(5)	45	40	-	16	16
Titres secondaires		15	(56)	(41)	42	(19)	23
Variation des charges d'intérêts au Canada		1 062	(3 209)	(2 147)	293	2 215	2 508
Passif à l'étranger¹							
Dépôts	Particuliers	18	(69)	(51)	17	62	79
	Entreprises et gouvernements	349	(1 453)	(1 104)	(95)	(156)	(251)
	Banques	26	(123)	(97)	(3)	48	45
	Emprunts garantis	19	(8)	11	-	4	4
Total des dépôts		412	(1 653)	(1 241)	(81)	(42)	(123)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		-	(3)	(3)	3	-	3
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		132	(417)	(285)	120	194	314
Autres passifs		99	(93)	6	6	(3)	3
Titres secondaires		-	2	2	-	1	1
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		643	(2 164)	(1 521)	48	150	198
Variation totale des charges d'intérêts		1 705 \$	(5 373)\$	(3 668)\$	341 \$	2 365 \$	2 706 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		521 \$	(28)\$	493 \$	896 \$	(410)\$	486 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Prêts hypothécaires à l'habitation	216 215 \$	204 383 \$	203 930 \$	203 787 \$	184 610 \$	2 000 \$	1 527 \$	1 152 \$	902 \$	– \$
Prêts étudiants	18	24	33	50	73	–	–	–	–	–
Prêts personnels	40 299	41 882	41 473	39 483	36 896	409	435	356	326	56
Cartes de crédit	10 550	12 143	12 060	11 805	11 755	27	35	36	35	36
Total des prêts à la consommation, montant net	267 082	258 432	257 496	255 125	233 334	2 436	1 997	1 544	1 263	92
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5 844	6 064	6 426	6 481	6 734	292	115	39	95	103
Institutions financières	9 434	7 565	6 885	5 403	4 831	7 560	8 111	5 529	3 248	2 100
Commerce de détail et de gros	4 882	5 720	5 219	4 496	4 044	1 958	2 066	1 914	1 812	290
Services aux entreprises	6 914	7 037	7 018	6 237	5 312	5 340	4 570	3 840	3 567	1 215
Fabrication – biens d'équipement	2 115	2 465	2 318	1 912	1 663	2 547	2 399	2 143	1 559	128
Fabrication – biens de consommation	3 326	3 972	3 294	3 019	2 663	1 057	958	695	702	28
Immobilier et construction ²	20 782	18 465	16 297	13 293	11 684	18 750	16 871	14 559	13 761	8 554
Agriculture	6 829	6 965	6 011	5 558	5 364	103	124	79	107	44
Pétrole et gaz	5 328	5 222	5 064	4 762	4 532	3 066	3 190	2 375	2 198	1 951
Mines	610	1 024	824	668	722	142	154	60	87	242
Produits forestiers	474	628	446	464	465	141	162	215	209	4
Matériel informatique et logiciels	518	651	575	539	267	1 694	1 215	1 082	883	165
Télécommunications et câblodistribution	108	191	275	281	444	1 015	314	887	756	30
Édition, impression et diffusion	406	557	527	291	333	99	92	102	117	–
Transport	2 218	2 193	1 880	1 818	1 630	1 283	1 263	893	602	288
Services publics	2 642	2 281	2 291	1 927	1 663	2 761	1 759	1 226	1 445	1 237
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 333	3 221	2 870	2 937	2 826	4 203	2 941	3 040	3 099	–
Gouvernements	1 173	857	954	869	728	216	127	92	7	–
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–	12	17
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{2,3}	(341)	(144)	(98)	(195)	(215)	(536)	(138)	(108)	(83)	(58)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	76 595	74 934	69 076	60 760	55 690	51 691	46 293	38 662	34 183	16 338
Total des prêts et acceptations nets	343 677 \$	333 366 \$	326 572 \$	315 885 \$	289 024 \$	54 127 \$	48 290 \$	40 206 \$	35 446 \$	16 430 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, aux 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 587 \$	2 531 \$	2 453 \$	2 379 \$	2 467 \$	220 802 \$	208 441 \$	207 535 \$	207 068 \$	187 077 \$
Prêts étudiants	–	–	–	–	–	18	24	33	50	73
Prêts personnels	664	757	715	583	519	41 372	43 074	42 544	40 392	37 471
Cartes de crédit	145	157	159	152	155	10 722	12 335	12 255	11 992	11 946
Total des prêts à la consommation, montant net	3 396	3 445	3 327	3 114	3 141	272 914	263 874	262 367	259 502	236 567
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	252	258	266	218	232	6 388	6 437	6 731	6 794	7 069
Institutions financières	2 227	2 103	2 043	841	1 723	19 221	17 779	14 457	9 492	8 654
Commerce de détail et de gros	427	467	438	435	561	7 267	8 253	7 571	6 743	4 895
Services aux entreprises	1 791	1 822	1 675	1 736	1 266	14 045	13 429	12 533	11 540	7 793
Fabrication – biens d'équipement	49	128	125	432	234	4 711	4 992	4 586	3 903	2 025
Fabrication – biens de consommation	97	61	92	111	114	4 480	4 991	4 081	3 832	2 805
Immobilier et construction ²	1 312	1 529	1 624	1 325	1 391	40 844	36 865	32 480	28 379	21 629
Agriculture	147	104	25	22	24	7 079	7 193	6 115	5 687	5 432
Pétrole et gaz	623	253	440	555	268	9 017	8 665	7 879	7 515	6 751
Mines	507	642	710	784	928	1 259	1 820	1 594	1 539	1 892
Produits forestiers	–	–	–	–	–	615	790	661	673	469
Matériel informatique et logiciels	74	–	–	20	–	2 286	1 866	1 657	1 442	432
Télécommunications et câblodistribution	140	185	208	301	359	1 263	690	1 370	1 338	833
Édition, impression et diffusion	58	81	85	89	87	563	730	714	497	420
Transport	3 033	2 012	1 642	1 847	1 326	6 534	5 468	4 415	4 267	3 244
Services publics	2 758	1 744	647	779	532	8 161	5 784	4 164	4 151	3 432
Éducation, soins de santé et services sociaux	27	34	28	29	32	7 563	6 196	5 938	6 065	2 858
Gouvernements	1 817	1 657	1 598	1 662	1 874	3 206	2 641	2 644	2 538	2 602
Divers	–	–	–	–	300	–	–	–	12	317
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{2,3}	(151)	(73)	(90)	(73)	(65)	(1 028)	(355)	(296)	(351)	(338)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	15 188	13 007	11 556	11 113	11 186	143 474	134 234	119 294	106 056	83 214
Total des prêts et acceptations nets	18 584 \$	16 452 \$	14 883 \$	14 227 \$	14 327 \$	416 388 \$	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018 ¹	2017	2016
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	63	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	2 044 \$	1 741 \$	1 800	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	15	22	19	21	13
Prêts étudiants	—	—	—	—	—
Prêts personnels et cartes de crédit	755	897	866	869	842
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	43	30	37	51	116
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	1	7	35	17	21
Prêts personnels et cartes de crédit	7	14	14	19	18
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	114	160	79	80	143
Total des radiations	935	1 130	1 050	1 057	1 153
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	170	173	174	168	163
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	4	6	6	15	8
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	6	2	—	—	—
Prêts personnels et cartes de crédit	7	6	4	5	6
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	5	7	6	5	6
Total des recouvrements	192	194	190	193	183
Radiations nettes	743	936	860	864	970
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(45)	(40)	(23)	(26)	(29)
Change et autres	(23)	(7)	(46)	(15)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	3 722 \$	2 044 \$	1 741 \$	1 737 \$	1 813 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	3 540 \$	1 915 \$	1 639 \$	1 618 \$	1 691 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	182	129	102	119	122
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,19 %	0,25 %	0,24 %	0,26 %	0,33 %

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.
s. o. Sans objet

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, aux 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2020	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³	2020	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³
Canada⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	69 \$	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	10,8 %	10,5 %	10,9 %	7,5 %	8,0 %
Prêts personnels	80	98	79	110	105	60,2	62,4	57,7	94,8	85,4
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	406	217	56	43	63	62,6	45,8	41,5	41,7	30,9
Total au Canada	555	376	189	175	188	39,1	31,0	24,6	34,2	32,5
Étranger⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	82	79	89	123	148	47,7	46,5	49,4	55,7	56,3
Prêts personnels	33	30	30	31	40	68,8	63,8	66,7	56,4	57,1
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	244	159	174	148	196	34,4	36,4	35,8	28,3	26,2
Total à l'étranger	359	268	293	302	384	38,6	41,0	41,2	37,8	35,6
Provision totale	914 \$	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$	38,9 %	34,5 %	32,6 %	36,4 %	34,5 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

4) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ^{1,2}					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2020	2019	2018 ³	2017	2016	2020	2019	2018 ³	2017	2016
Canada										
Prêts hypothécaires à l'habitation	89 \$	38 \$	29 \$	34 \$	30 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	697	415	362	345	345	1,7	1,0	0,9	0,9	0,9
Cartes de crédit	659	413	415	383	383	6,2	3,4	3,4	3,2	3,3
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	341	144	98	187	205	0,4	0,2	0,1	0,3	0,4
Total au Canada	1 786	1 010	904	949	963	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3
Étranger										
Prêts hypothécaires à l'habitation	123	33	42	24	23	2,7	0,8	1,2	0,7	0,9
Prêts personnels	22	10	10	9	7	2,1	0,8	0,9	1,0	1,2
Cartes de crédit	8	7	3	3	3	4,7	3,6	1,5	1,6	1,6
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	687	211	198	156	123	1,0	0,4	0,4	0,3	0,4
Total à l'étranger	840	261	253	192	156	1,2	0,4	0,5	0,4	0,5
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision totale)	2 626 \$	1 271 \$	1 157 \$	1 141 \$	1 119 \$	0,6 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019	2018	2017	2016
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 685 \$	14 578 \$	14 036 \$	14 194 \$	14 006 \$
Québec	30 916	30 113	28 598	27 027	25 471
Ontario	176 915	169 073	165 592	157 987	139 254
Provinces des Prairies	14 710	14 680	13 947	13 746	13 341
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	46 133	45 103	44 896	44 354	43 308
Colombie-Britannique et Yukon	62 104	60 829	60 407	59 479	54 567
Provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective) affectée au Canada ²	(1 786) ³	(1 010) ³	(904) ³	(902) ⁴	(923) ⁴
Total au Canada	343 677	333 366	326 572	315 885	289 024
États-Unis	54 127	48 290	40 206	35 446	16 430
Autres pays	18 584	16 452	14 883	14 227	14 327
Total des prêts et acceptations nets	416 388 \$	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

4) En vertu de l'IAS 39, a trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2020	2019	2018 ²	2017	2016	2020	2019	2018 ²	2017	2016
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	637 \$	581 \$	497 \$	292 \$	251 \$	17 \$	16 \$	13 \$	9 \$	– \$
Prêts étudiants	3	1	2	2	3	–	–	–	–	–
Prêts personnels	130	156	135	114	120	5	5	2	2	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	770	738	634	408	374	22	21	15	11	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	15	3	3	7	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	8	2	5	–	1	34	37	65	8	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	383	283	62	38	23	98	89	44	52	5
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	5	6	7	6	19	65	35	14	1	–
Immobilier et construction	39	38	39	33	23	169	46	90	137	62
Agriculture	27	53	8	9	4	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	124	46	1	2	121	169	69	54	114	248
Télécommunications, médias et technologie	1	2	2	3	4	6	2	2	2	–
Transport	4	4	3	2	1	–	–	1	–	–
Services publics	38	32	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	5	5	5	3	4	21	23	56	45	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	649	474	135	103	204	562	301	326	359	315
Total des prêts douteux bruts	1 419	1 212	769	511	578	584	322	341	370	315
Autres prêts en souffrance ³	127	96	100	337	362	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 546 \$	1 308 \$	869 \$	848 \$	940 \$	584 \$	322 \$	341 \$	370 \$	315 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	69 \$	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	3 \$	3 \$	2 \$	– \$	– \$
Prêts étudiants	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	79	98	79	110	105	2	1	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	149	159	133	132	125	5	4	2	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	–	2	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	4	1	–	–	–	8	1	14	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	289	151	26	18	16	24	28	27	16	4
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	4	4	5	7	29	–	1	–	–
Immobilier et construction	11	16	15	9	10	58	28	41	41	20
Agriculture	22	24	4	–	1	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	56	11	1	2	21	53	34	5	8	8
Télécommunications, médias et technologie	–	–	1	2	3	2	–	–	–	–
Transport	2	2	2	2	1	–	–	–	–	–
Services publics	17	5	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	2	3	3	3	2	1	10	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	406	217	56	43	63	175	101	88	65	32
Provision totale	555 \$	376 \$	189 \$	175 \$	188 \$	180 \$	105 \$	90 \$	65 \$	32 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	568 \$	520 \$	443 \$	270 \$	231 \$	14 \$	13 \$	11 \$	9 \$	– \$
Prêts étudiants	2	1	2	2	3	–	–	–	–	–
Prêts personnels	51	58	56	4	15	3	4	2	2	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	621	579	501	276	249	17	17	13	11	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	15	3	3	5	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	4	1	5	–	1	26	36	51	8	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	94	132	36	20	7	74	61	17	36	1
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	2	3	1	12	36	35	13	1	–
Immobilier et construction	28	22	24	24	13	111	18	49	96	42
Agriculture	5	29	4	9	3	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	68	35	–	–	100	116	35	49	106	240
Télécommunications, médias et technologie	1	2	1	1	1	4	2	2	2	–
Transport	2	2	1	–	–	–	–	1	–	–
Services publics	21	27	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	3	2	2	–	2	20	13	56	45	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	243	257	79	60	141	387	200	238	294	283
Total des prêts douteux nets	864 \$	836 \$	580 \$	336 \$	390 \$	404 \$	217 \$	251 \$	305 \$	283 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, aux 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2020	2019	2018 ²	2017	2016	2020	2019	2018 ²	2017	2016
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	155 \$	154 \$	167 \$	212 \$	263 \$	809 \$	751 \$	677 \$	513 \$	514 \$
Prêts étudiants	—	—	—	—	—	3	1	2	2	3
Prêts personnels	43	42	43	53	70	178	203	180	169	190
Total des prêts douteux bruts à la consommation	198	196	210	265	333	990	955	859	684	707
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	11	17	15	17	17	26	20	18	24	21
Institutions financières	1	—	1	2	3	43	39	71	10	4
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	49	43	52	57	94	530	415	158	147	122
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	4	4	5	210	73	45	25	12	229
Immobilier et construction	55	59	72	78	104	263	143	201	248	189
Agriculture	—	—	1	1	1	27	53	9	10	5
Secteurs liés aux ressources	27	—	—	—	—	320	115	55	116	369
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	7	4	4	5	4
Transport	2	2	3	4	2	6	6	7	6	3
Services publics	—	—	—	—	—	38	32	—	—	—
Divers	—	11	12	—	1	26	39	73	48	5
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	148	136	160	164	432	1 359	911	621	626	951
Total des prêts douteux bruts	346	332	370	429	765	2 349	1 866	1 480	1 310	1 658
Autres prêts en souffrance ³	5	3	3	3	3	132	99	103	340	365
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	351 \$	335 \$	373 \$	432 \$	768 \$	2 481 \$	1 965 \$	1 583 \$	1 650 \$	2 023 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	79 \$	76 \$	87 \$	123 \$	148 \$	151 \$	140 \$	143 \$	145 \$	168 \$
Prêts étudiants	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Prêts personnels	31	29	30	31	40	112	128	109	141	145
Provision totale – prêts à la consommation	110	105	117	154	188	264	268	252	286	313
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	5	7	9	12	2	5	7	11	14
Institutions financières	1	—	1	—	2	13	2	15	—	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	21	18	28	29	48	334	197	81	63	68
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	2	3	3	45	34	6	8	8	52
Immobilier et construction	29	30	39	39	54	98	74	95	89	84
Agriculture	—	—	1	1	1	22	24	5	1	2
Secteurs liés aux ressources	13	—	—	—	—	122	45	6	10	29
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	2	—	1	2	3
Transport	1	1	2	2	2	3	3	4	4	3
Services publics	—	—	—	—	—	17	5	—	—	—
Divers	—	2	5	—	—	3	15	8	3	2
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	69	58	86	83	164	650	376	230	191	259
Provision totale	179 \$	163 \$	203 \$	237 \$	352 \$	914 \$	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	76 \$	78 \$	80 \$	89 \$	115 \$	658 \$	611 \$	534 \$	368 \$	346 \$
Prêts étudiants	—	—	—	—	—	2	1	2	2	3
Prêts personnels	12	13	13	22	30	66	75	71	28	45
Total des prêts douteux nets à la consommation	88	91	93	111	145	726	687	607	398	394
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	9	12	8	8	5	24	15	11	13	7
Institutions financières	—	—	—	2	1	30	37	56	10	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	28	25	24	28	46	196	218	77	84	54
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	1	2	1	2	165	39	39	17	4	177
Immobilier et construction	26	29	33	39	50	165	69	106	159	105
Agriculture	—	—	—	—	—	5	29	4	9	3
Secteurs liés aux ressources	14	—	—	—	—	198	70	49	106	340
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	5	4	3	3	1
Transport	1	1	1	2	—	3	3	3	2	—
Services publics	—	—	—	—	—	21	27	—	—	—
Divers	—	9	7	—	1	23	24	65	45	3
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	79	78	74	81	268	709	535	391	435	692
Total des prêts douteux nets	167 \$	169 \$	167 \$	192 \$	413 \$	1 435 \$	1 222 \$	998 \$	833 \$	1 086 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	11 945 \$	9 939 \$	10 216 \$	14 \$	17 \$	15 \$	0,12 %	0,17 %	0,15 %
Entreprises et gouvernements	50 683	43 539	42 784	305	585	432	0,60	1,34	1,01
Banques	5 761	4 517	4 632	1	3	1	0,02	0,07	0,02
Payables sur préavis									
Particuliers	109 856	99 859	98 054	460	855	644	0,42	0,86	0,66
Entreprises et gouvernements	56 758	44 691	38 621	659	927	606	1,16	2,07	1,57
Banques	276	256	415	2	4	6	0,72	1,56	1,45
Payables à terme fixe									
Particuliers	55 164	51 522	43 561	969	1 040	676	1,76	2,02	1,55
Entreprises et gouvernements	102 953	85 978	76 674	1 358	2 063	1 442	1,32	2,40	1,88
Banques	2 078	1 161	1 625	20	23	27	0,96	1,98	1,66
Emprunts garantis	39 076	39 111	43 085	668	1 037	952	1,71	2,65	2,21
Total au Canada	434 550	380 573	359 667	4 456	6 554	4 801	1,03	1,72	1,33
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	1 971	1 687	1 693	2	2	1	0,10	0,12	0,06
Entreprises et gouvernements	20 454	15 687	14 149	32	70	33	0,16	0,45	0,23
Banques	31	13	10	1	–	–	3,23	–	–
Payables sur préavis									
Particuliers	8 119	6 909	5 239	66	82	39	0,81	1,19	0,74
Entreprises et gouvernements	12 825	9 544	7 740	83	185	96	0,65	1,94	1,24
Payables à terme fixe									
Particuliers	2 832	3 164	2 891	36	58	38	1,27	1,83	1,31
Entreprises et gouvernements	48 680	51 082	55 997	546	1 271	1 088	1,12	2,49	1,94
Banques	7 850	8 245	8 049	89	196	144	1,13	2,38	1,79
Emprunts garantis	1 322	226	–	15	4	–	1,13	1,77	–
Total à l'étranger	104 084	96 557	95 768	870	1 868	1 439	0,84	1,93	1,50
Total des dépôts	538 634 \$	477 130 \$	455 435 \$	5 326 \$	8 422 \$	6 240 \$	0,99 %	1,77 %	1,37 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 42,2 G\$ (29,3 G\$ en 2019 et 32,3 G\$ en 2018).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963 \$	15 635 \$	13 782 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	73 477	53 623	33 571
Total des emprunts à court terme	89 440 \$	69 258 \$	47 353 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	17 841 \$	16 501 \$	15 300 \$
Solde maximal de fin de mois	22 467	18 448	17 162
Taux d'intérêt moyen	1,42 %	1,76 %	1,78 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	69 255 \$	51 408 \$	41 063 \$
Solde maximal de fin de mois	81 349	57 346	45 343
Taux d'intérêt moyen	0,95 %	2,33 %	1,79 %

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Honoraires d'audit ¹	24,0 \$	22,3 \$	26,0 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,2	1,7	2,5
Honoraires pour services fiscaux ³	1,4	1,9	2,4
Divers ⁴	–	0,1	0,1
Total	27,6 \$	26,0 \$	31,0 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.